

L'IMMIGRATION TEMPORAIRE AU QUEBEC...

— Benoit Audet



MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES
ET DE L'IMMIGRATION

DIRECTION DE LA RECHERCHE

IMMIGRATION TEMPORAIRE AU QUÉBEC
EN 1983

Décembre 1984

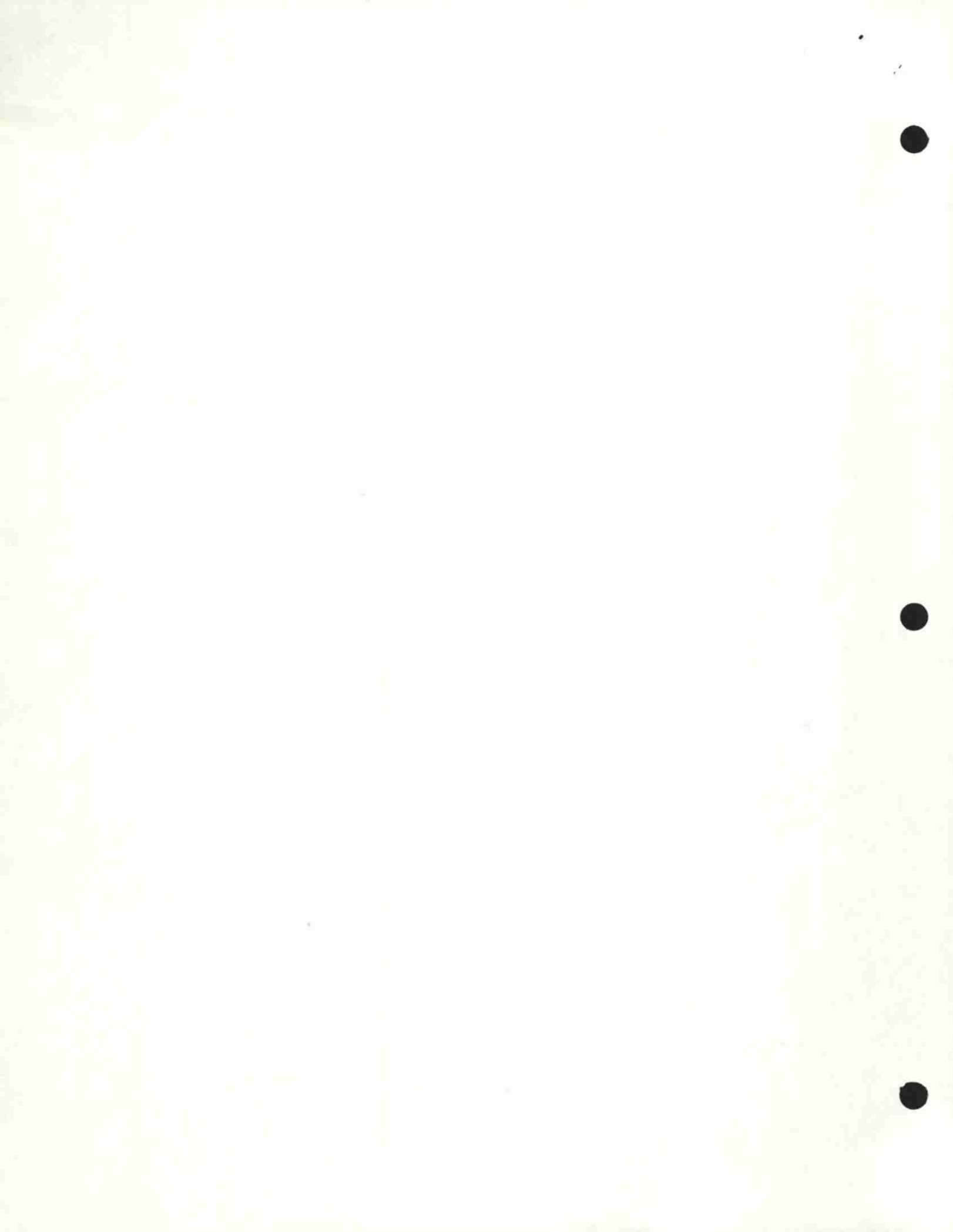
Benoit Audet
agent de recherche





TABLE DES MATIERES

	Page
1. Permis de travail (IMM-1102).....	4
2. Permis de séjour pour étudiants étrangers (IMM-1208).....	24
3. Permis du Ministre (IMM-1263-1264).....	32
4. Fiches de visiteurs (IMM-1097).....	47



Pour une deuxième année consécutive, la Direction de la recherche produit un document décrivant et analysant le mouvement d'immigration temporaire au Québec. Dans le texte présent, on examine les statistiques de l'année 1983 concernant les quatre types d'autorisations temporaires de séjour pouvant être émises à des ressortissants étrangers, soit les permis de travail, les permis de séjour pour étudiants étrangers, les permis du Ministre et les fiches de visiteurs. Il s'agit, bien sûr, de documents délivrés par la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (CEIC) mais, si l'on exclut les visiteurs, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec (MCCI) doit donner préalablement son accord avant qu'une telle autorisation soit accordée à un ressortissant étranger.

Dans cette nouvelle édition de 1983, plusieurs nouveaux tableaux ont été intégrés suite à la refonte du traitement informatique des données sur l'immigration temporaire. On s'est efforcé, entre autres, d'identifier les requérants à l'immigration parmi les détenteurs d'une autorisation de séjour temporaire. Cette population particulière dans le mouvement doit être isolée et analysée de façon distincte vu qu'il s'agit d'éventuels résidents permanents et non de ressortissants étrangers venus séjourner temporairement au Québec afin de travailler, d'étudier, de visiter, etc.

Dans l'ensemble, en 1983, on note que le nombre de permis de travail délivrés à des travailleurs étrangers s'est accru sensiblement (16%) tandis que le volume de permis de séjour pour étudiants étrangers (-7%) et de permis du Ministre (-9%) a, au contraire, chuté significativement. Dans le cas de ces deux derniers, la baisse se poursuit depuis 1982 et dans le cas des permis de travail on enregistre au contraire des hausses régulières depuis 1979. En dernier lieu, le nombre de fiches de visiteurs s'est élevé de 4% en 1983 mais il est en baisse par rapport au début des années 80 (Tableau 1).

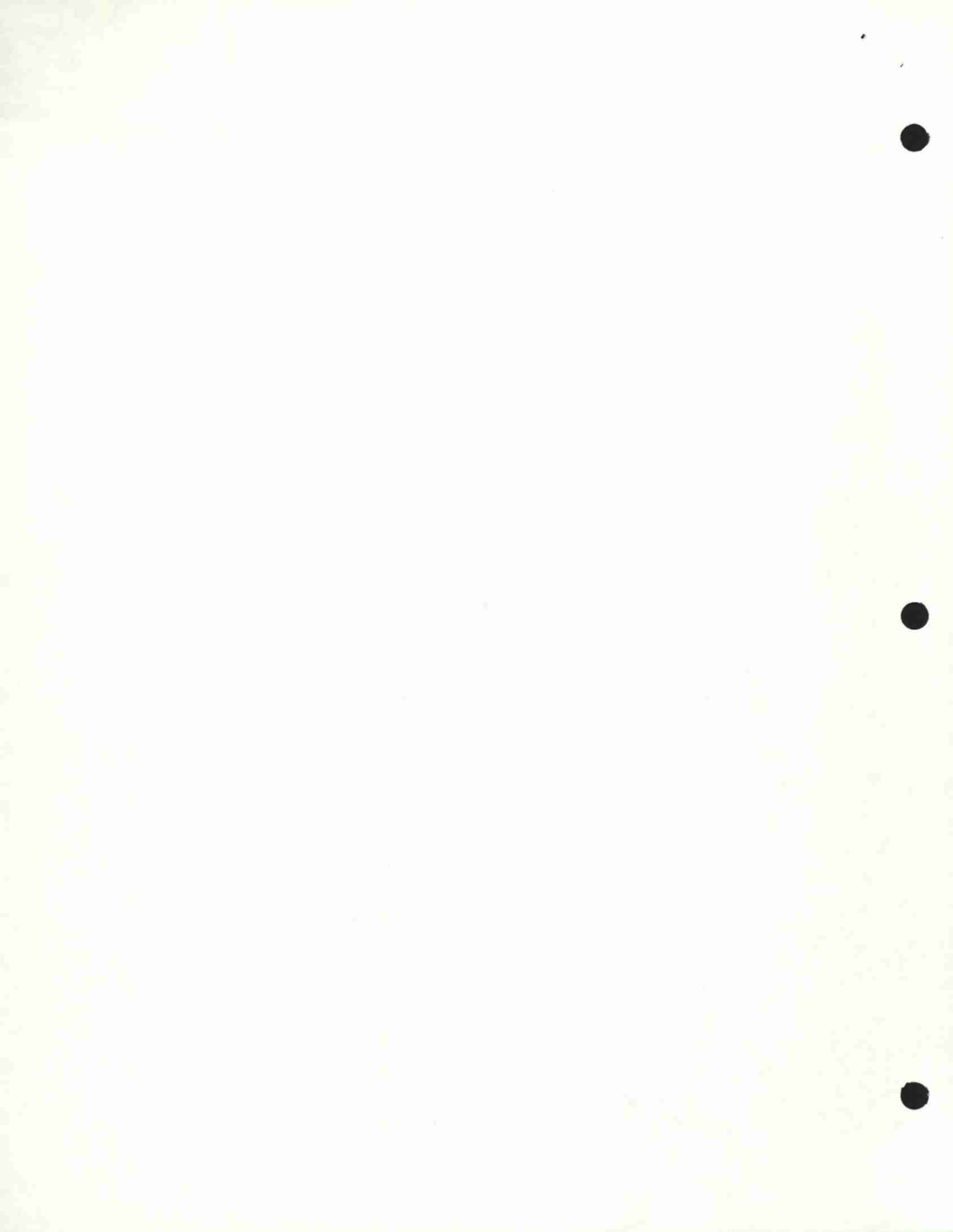


TABLEAU 1

Immigration temporaire au Québec selon le type de visa émis aux ressortissants étrangers, 1974 à 1983

Année	Type de visa			
	Permis de travail	Permis de séjour pour étudiants étrangers	Permis du Ministre	Fiches de visiteurs
1974	13 118	9 920		
1975	13 623	12 323		
1976	13 674	13 403		
1977	12 961	13 149		
1978	12 785	13 382	3 527(N.L)*	20 916(N.L)*
1979	15 044	12 585	4 118	26 425
1980	16 440	13 382	6 031	30 424
1981	17 387	15 407	8 813	28 834
1982	17 906	15 261	7 086	24 944
1983	20 715	14 171	6 428	25 929

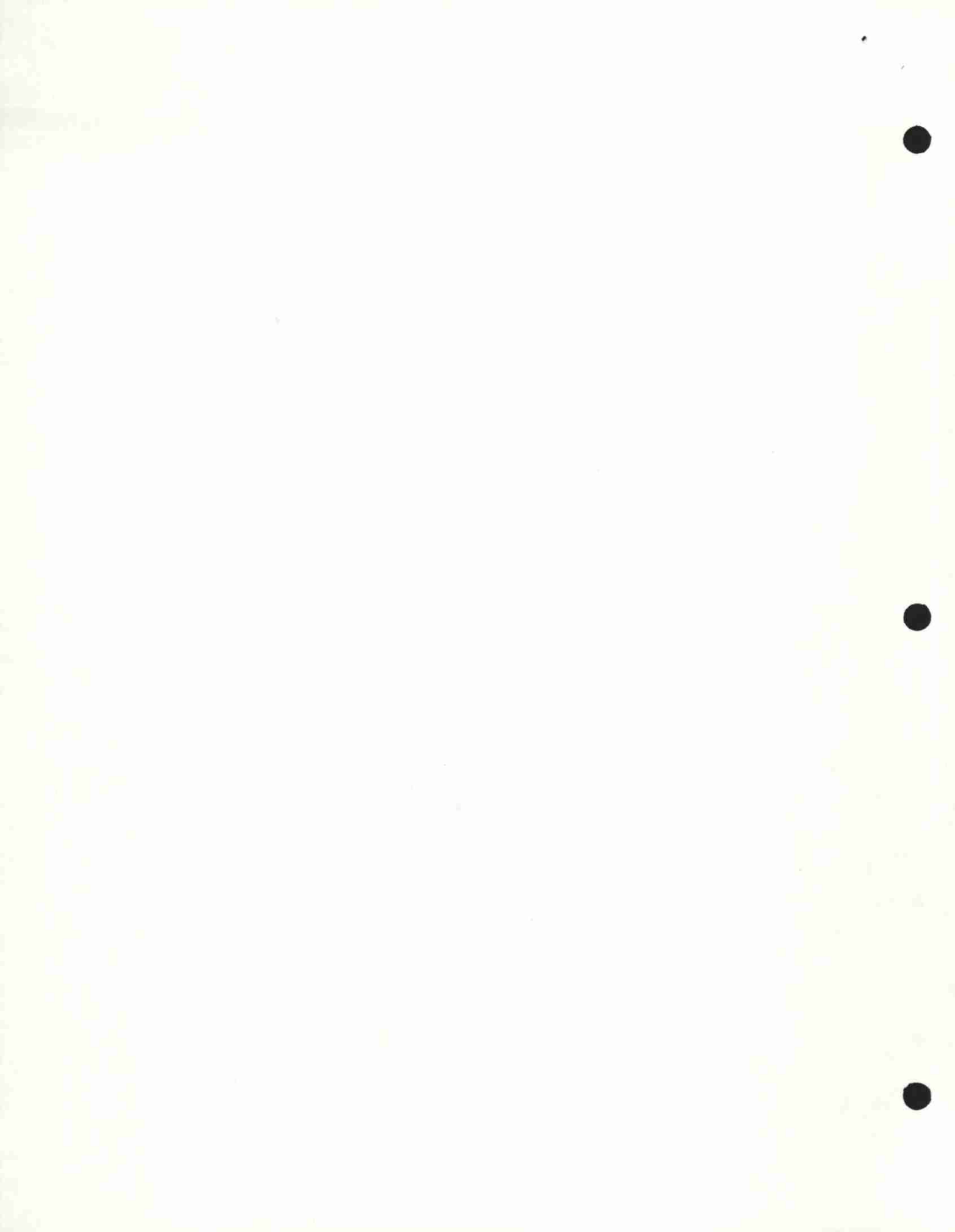
* Ces chiffres ne couvrent que la période de la nouvelle loi canadienne sur l'immigration de 1976 mise en application depuis le 1^{er} avril 1978.

1. Permis de travail temporaire (IMM-1102)

Le programme de travailleurs temporaires permet aux employeurs québécois de recruter à l'étranger une main-d'oeuvre pour une courte durée lorsque la demande de travail ne peut être comblée à même l'offre nationale. Depuis l'application de l'entente Couture-Cullen, soit en 1979, le MCCI et la CEIC sont conjointement responsables de l'émission d'un permis de travail temporaire et doivent donc examiner à tour de rôle toute demande d'embauche.

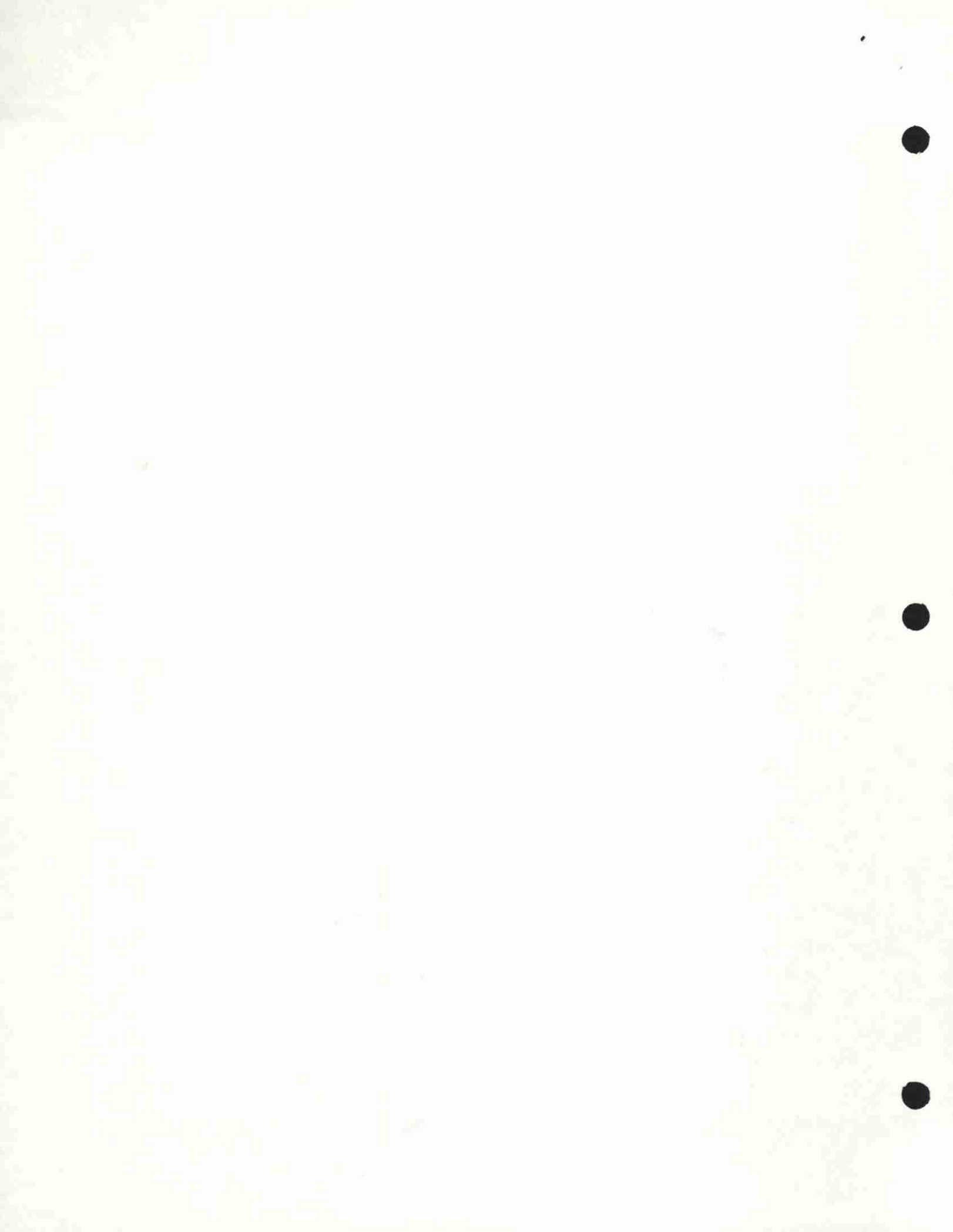
Le programme comporte à toutes fins pratiques trois volets distincts. Dans le premier volet, l'admission d'un travailleur temporaire se fait par le biais d'une liste d'exemptions prévues dans la réglementation. Ces dispenses reposent essentiellement sur des ententes et des accords bilatéraux entre pays et sur le principe de la réciprocité et de la mobilité internationale de la main-d'oeuvre sur une base temporaire. Toujours dans cette liste d'exemptions, on retrouve celles s'adressant aux requérants à l'immigration. Il s'agit là en fait d'un aspect bien particulier du programme car l'octroi d'un permis de travail à ces futurs résidents permanents a pour but d'apporter un élément de souplesse à la politique d'immigration en leur permettant de chercher et de trouver un emploi en attendant que les démarches relatives à leur admission à titre d'immigrants soient complétées. Comme il ne s'agit pas de travailleurs temporaires, ces requérants à l'immigration doivent être analysés différemment des autres cas de dispenses et de ce fait représentent un second volet distinct du programme.

Finalement, dans un troisième volet, l'admission des travailleurs temporaires est contrôlée cas par cas et requiert comme point de départ une confirmation d'offre d'emploi remplie par un employeur québécois qui doit être par la suite approuvée par le gouvernement du Québec et le fédéral.



Citons tout d'abord l'importance de chacun des volets. En 1983, le volet le plus important est celui des cas de dispenses avec 8 185 permis de travail temporaires, soit près de 40% du flux total qui se chiffre à 20 717. En second lieu, et non loin derrière il s'agit des requérants à l'immigration avec 7 956 permis, ce qui correspond à 38% des cas. Et en dernier lieu, on retrouve les travailleurs assujettis à la validation d'un offre d'emploi (EMP-2570) avec 4 576 permis, soit 22% des cas. Cette importance relative de chacun des volets s'est grandement modifiée depuis quelques années. Fondamentalement, ces changements sont dûs au fait que le volume de requérants à l'immigration a plus que triplé depuis quatre ans. Rappelons-nous, en effet, qu'ils ne totalisaient que 2 500 cas environ, soit 17% du flux total en 1979 et encore moins auparavant. D'ailleurs, en excluant ces candidats à l'immigration, on réalise que le mouvement des travailleurs temporaires serait demeuré relativement constant depuis les débuts du programme en 1973. On peut par conséquent affirmer que l'accroissement du nombre de permis de travail constaté depuis 1979 est essentiellement attribuable à ces futurs résidents permanents, en majorité des réfugiés comme en témoigne le tableau 2.

Tout en excluant les requérants à l'immigration, examinons maintenant les autres cas de dispenses en 1983. L'exemption visant les travailleurs chargés d'offrir leurs services en vertu d'une garantie et les employés de chemin de fer vient toujours au premier rang (24%), suivie par celle s'adressant aux artistes de spectacle invités (18%) et aux personnes embauchées par les établissements d'enseignement du Québec (17%). Beaucoup plus loin derrière, on retrouve les exemptions envers les ressortissants dont l'embauche s'est faite en vertu d'une entente bilatérale (9%) ou d'un accord de réciprocité (4%) entre le Québec ou le Canada et le pays concerné, ainsi que celles visant les étudiants dont l'emploi constitue une partie intégrante de leur programme d'études (8%) et les gestionnaires



et directeurs entrés au Québec par suite d'une affectation interne (6%). Toutes les catégories de dispenses énumérées précédemment rassemblent plus de 85% des cas d'exemptions de travailleurs temporaires (tableau 2).

Le profil du travailleur temporaire est bien souvent très différent selon qu'il est été admis en vertu de la liste des dispenses ou après la confirmation d'une offre d'emploi par les services gouvernementaux. Il est bien différent aussi de celui des requérants à l'immigration.

Tout d'abord, regardons le pays de provenance des ressortissants ayant un permis de travail temporaire. Globalement en 1983, ils viennent toujours massivement des Etats-Unis (31%) puis après de la France (7%), du Sri Lanka et de l'Inde (4% chacun), du Bangladesh, du Royaume-Uni, de l'Iran et du Guatemala (3% chacun). Par rapport aux années antérieures, on note la présence nouvelle du Sri Lanka et du Bangladesh dans les principaux pays sources. Il s'agit cependant surtout de requérants à l'immigration. Il sont d'ailleurs les deux principaux pays fournisseurs de cette population (10% et 8% des cas respectivement) suivis par le Guatemala (7%), le Salvador et l'Iran (6% chacun) et le Pérou (5%).

Les travailleurs munis d'une validation d'offre d'emploi viennent majoritairement des Etats-Unis (61%), puis des Philippines (7%), du Royaume-Uni (5%) et de la France (5%) tandis pour que les cas de dispenses, après les Etats-Unis (43%), on retrouve la France (13%) et loin derrière le Royaume-Uni (3%).

En définitive, si l'on prend les 15 principaux pays, on note une forte concentration par volet du programme. Ainsi, les ressortissants en provenance de France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis comptent surtout des cas de dispenses

Philippines où il s'agit principalement de confirmations d'offre d'emploi) fournissent très majoritairement des requérants à l'immigration (tableau 3).

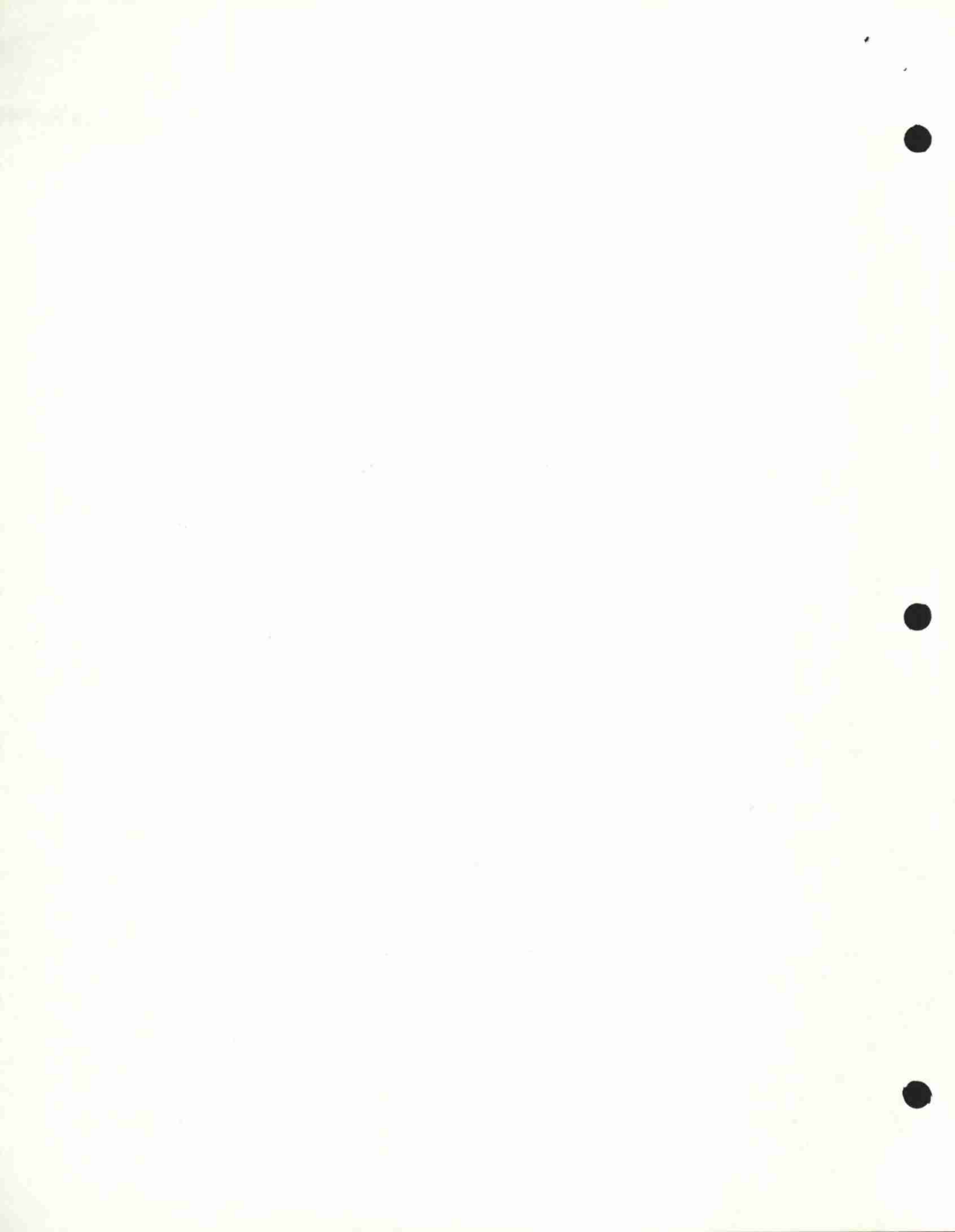
Les six principaux groupes professionnels regroupent 75% des permis de travail délivrés en 1983. En tête, le secteur des services comptent pour 21% des cas, le secteur artistique et littéraire pour 19% des cas, l'enseignement pour 12%, la fabrication, la réparation et le montage pour 11%, les sciences pures et appliquées pour 7% et la gestion et l'administration pour 6%.

De pair avec l'accroissement des requérants à l'immigration, on constate depuis 1979, une augmentation relative et nominale des travailleurs des services dans le flux total. On observe, en effet, que près de la moitié (43%) des personnes en attente du statut d'immigrants oeuvrent dans le secteur des services. D'ailleurs, dans cette population on retrouve très peu des autres principales catégories professionnelles, à l'exception des travailleurs de la fabrication (13%). Il s'agit plutôt de manutentionnaires (8%), de travailleurs du bâtiment et des industries de la transformation (6% chacun), du personnel administratif (5%) et de la vente (4%).

Dans le cas des confirmations d'offre d'emploi, elles se concentrent tout d'abord dans le secteur artistique et littéraire (53%) et dans les services (19%). On compte également une certaine part de travailleurs des sciences pures (6%) et de directeurs et administrateurs (5%). Dans le cas des dispenses, tous les principaux groupes professionnels sont présents à l'exception des services. Le personnel enseignant vient en tête (25%), suivi des artistes (18%), des travailleurs des sciences pures (14%) et de la fabrication et du montage (13%) et des directeurs (8%).

En 1983, le profil des travailleurs temporaires selon le volet du programme par profession est le suivant: les administrateurs (66%), les travailleurs des sciences pures et appliquées (75%) et les enseignants (83%) viennent très majoritairement en vertu de la liste des dispenses du programme. Quant aux artistes, ils viennent davantage après la validation d'une offre d'emploi (61%). Il s'agit donc surtout de travailleurs qui servent de soutien aux établissements commerciaux car tous les autres sont admis conformément à la liste des dispenses. Pour ce qui est des travailleurs des services ayant un permis de travail, ils sont à 80% des requérants à l'immigration tandis que les travailleurs de la fabrication se répartissent en parts à peu près équivalentes entre les cas de dispenses et les requérants à l'immigration. Par ailleurs on doit signaler le fait que la présence de travailleurs de certaines catégories professionnelles parmi les détenteurs de permis de travail, comme la vente, l'administration, la manutention, le bâtiment, est très fortement attribuable aux requérants à l'immigration. Ces travailleurs ne sont donc pas de véritables travailleurs temporaires (tableau 4).

Etant donné l'hétérogénéité des professions rassemblées sous une même catégorie professionnelle de la classification canadienne descriptive des professions (CCDP), il est essentiel d'examiner de façon plus détaillée ces différents sous-groupes pour mieux connaître le profil de la population que l'on admet au Québec pour travailler sur une base temporaire. Ainsi, depuis 1981, il y a entre autres une baisse relative et continue du mouvement des travailleurs domestiques dans l'ensemble des travailleurs des services (de 65% des cas à 53% en 1983) au profit des travailleurs des manoeuvres (de 9% à 17%). Ce déplacement est dû à l'accroissement des requérants à l'immigration dans le mouvement. Dans le secteur de la fabrication, on note également une baisse relative des mécaniciens et réparateurs n.c.a. et une hausse des travailleurs spécialisés dans la confection, l'assemblage et la réparation d'articles en textile,

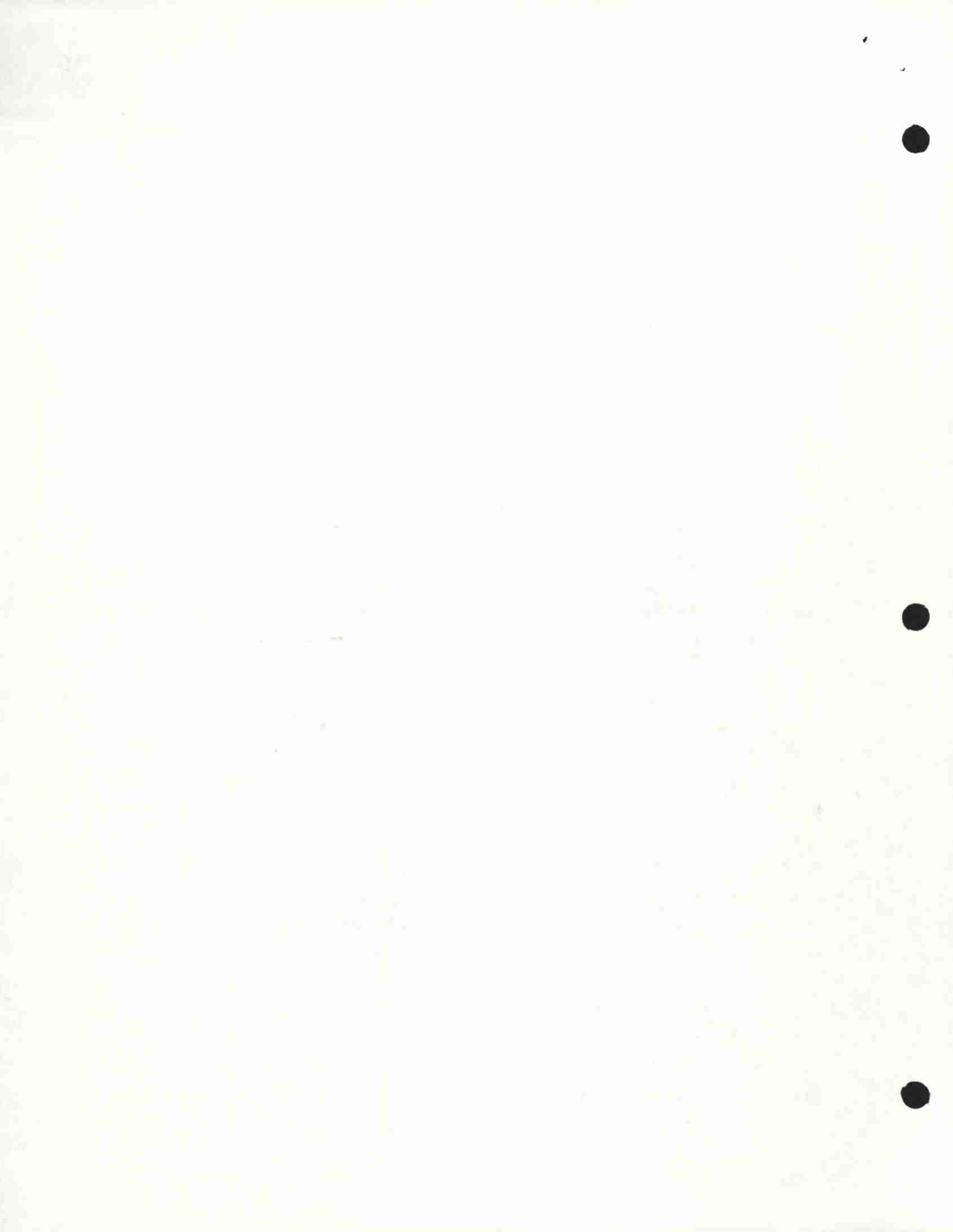


en fourrure et en cuir. Chez les artistes la prédominance des musiciens s'accroît légèrement (77% en 1983) ainsi que celles des professeurs de niveau universitaire (84% en 1983) dans le secteur de l'enseignement (tableau 5).

En 1983, 2 258 permis de travail ont été délivrés aux travailleuses domestiques, ce qui représente une hausse de 8%, en dépit de la baisse relative dans le mouvement cité plus haut. Les requérants à l'immigration totalisent 65% des cas. Donc, seulement 832 employées de maison peuvent être considérées comme de la main-d'oeuvre temporaire, ce qui représente une diminution de 21% par rapport à l'an passé. En définitive, la part relative réelle des employées de maison dans le mouvement de main-d'oeuvre temporaire s'estompe graduellement depuis deux ans (de 9% en 1981 à 7% en 1983). Par ailleurs, pour les trois dernières années, les travailleuses domestiques temporaires viennent essentiellement après la validation d'une offre d'emploi par les services gouvernementaux (tableau 6).

La durée moyenne de validité d'un permis de travail demeure constante depuis quelques années, c'est-à-dire environ 20 semaines. Toutefois, on observe des fluctuations très importantes par groupes professionnels. Dans le cas des gestionnaires et directeurs (33 semaines) des enseignants (32 semaines) et des travailleurs des services (26 semaines), la durée de validité est globalement plus importante tandis que pour les travailleurs des sciences pures (15 semaines), de la fabrication et du montage (14 semaines) et surtout les artistes (3 semaines) elle est très inférieure.

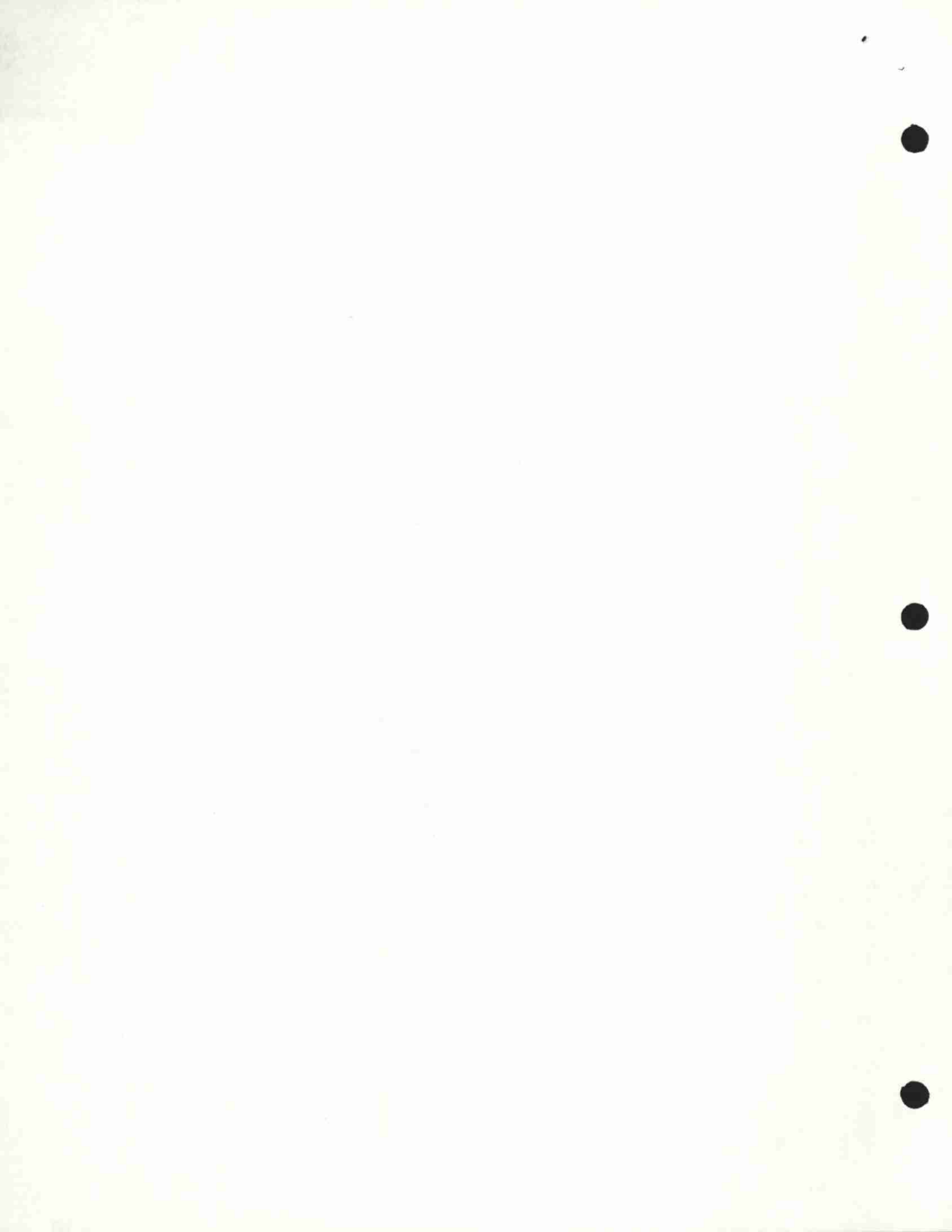
Des distinctions s'observent cependant selon le volet du programme. Les permis émis par suite d'une confirmation d'offre d'emploi (16 semaines) et conformément à la liste des dispenses (14 semaines) ont une durée de validité plus faible que les permis autorisés aux candidats à l'immigration



(23 semaines). D'ailleurs, dans ce dernier cas, la durée moyenne par profession varie très peu comparativement aux cas de dispenses et aux validations d'offres d'emploi. On note également que les travailleurs des sciences pures (10 semaines) et ceux de la fabrication (5 semaines) admis en vertu de la liste des dispenses ont une durée de validité très courte en comparaison à ces mêmes travailleurs admis après la confirmation d'une offre d'emploi (28 et 20 semaines respectivement). Cette courte durée s'explique par le fait que les cas d'exemptions pour ces professions s'appliquent aux travailleurs qui viennent procéder à l'installation de produits spécialisés exigeant que le montage soit effectué par le fabricant lui-même ou une entreprise autorisée par celui-ci ou encore venant réparer d'urgence une pièce d'outillage afin d'éviter un arrêt de travail.

En dernier lieu, on note que la durée de validité des travailleurs spécialisés dans les services soumis à la confirmation d'une offre d'emploi (40 semaines) dépasse largement celle de tous les autres groupes (tableau 7).

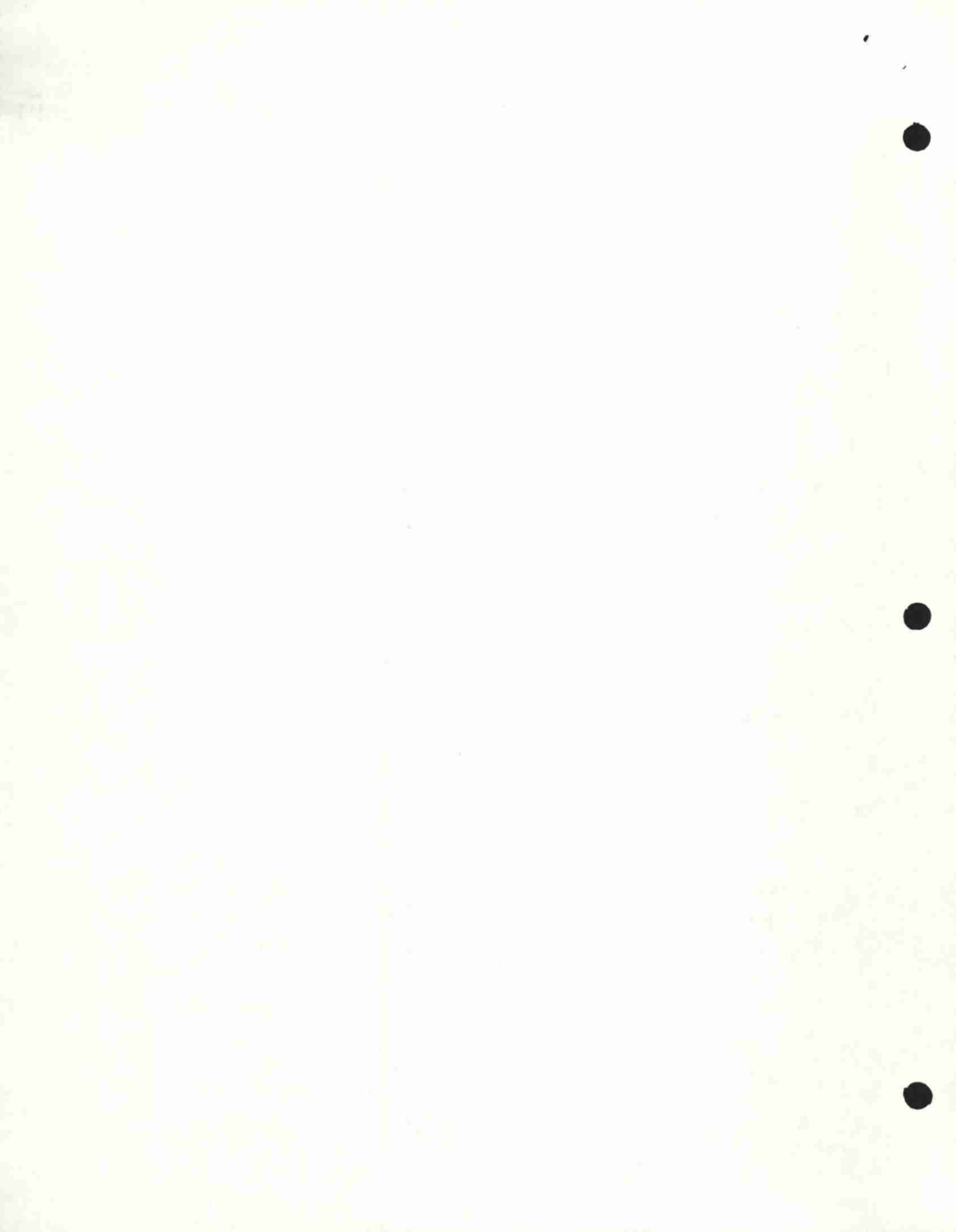
Globalement, la proportion des permis de travail qui a été renouvelé est évalué à 48%, ce qui correspond à près de la moitié des cas. Toutefois, dans le cas des requérants à l'immigration, le pourcentage de renouvellements est nettement supérieur (74%) à celui des travailleurs temporaires admis conformément à la liste des dispenses (33%) et ceux entrés par suite d'une confirmation d'offre d'emploi (31%). Tout comme dans le cas de la durée de validité, l'importance des renouvellements varie grandement selon la catégorie professionnelle, à l'exception des requérants à l'immigration. Dans l'ensemble, elle est nettement plus élevée pour les enseignants (73%), en particulier les cas de dispenses, et les travailleurs spécialisés dans les services (74%) et carrément plus faible pour les artistes (9%) (tableau 8).



En 1983, et depuis les débuts du programme, les permis de travail sont délivrés très majoritairement à des hommes (77%) et ce, peu importe qu'il s'agisse des requérants à l'immigration ou de travailleurs temporaires. La part relative des hommes est encore bien supérieure (85%) si l'on considère uniquement les cas de dispenses. D'après la répartition par groupes d'âges, on constate que les personnes détenant un permis de travail sont plutôt jeunes. La moyenne d'âge est dans l'ensemble de 31 ans, 29 ans pour les requérants à l'immigration et 33 ans pour les cas de dispenses (tableau 9).

Selon la région de destination, la main-d'oeuvre du programme de travailleurs temporaires est concentrée très massivement à Montréal (81%) et dans le cas des requérants à l'immigration, il s'agit de la presque totalité (97%). On note que les travailleurs temporaires assujettis à la validation d'une offre d'emploi sont répartis de façon relativement plus décentralisée sur le territoire. La région de Montréal accueille en effet uniquement 63% de ces derniers, tandis que la région de Québec contribue également pour 10% et l'Estrie pour 8% entre autres (tableau 10).

En conclusion, l'analyse du programme des travailleurs temporaires selon le volet permet de mieux comprendre les modifications survenues dans le mouvement au cours des années récentes. Tout d'abord, la montée en flèche du nombre de requérants à l'immigration explique la hausse notée du volume de permis de travail émis depuis l'entente Couture-Cullen. On constate également que ces candidats à l'immigration ont façonné significativement les caractéristiques de la main-d'oeuvre du programme. On compte, en effet, parmi les principaux pays sources ces dernières années, des pays comme le Sri Lanka, le Bangladesh, le Guatemala, le Salvador, la Pologne et le Chili qui



ne fournissent pas des travailleurs temporaires mais plutôt des futurs résidents permanents. De par leurs caractéristiques professionnelles, ces candidats ont aussi provoqué une importance relative accrue dans le mouvement des travailleurs spécialisés dans les services. Toutefois, en excluant les permis de travail octroyés à ces requérants à l'immigration, on constate plutôt une diminution de la part du secteur des services dans la main-d'oeuvre temporaire. Donc, on admet de moins en moins par ce programme des travailleurs temporaires ayant de faibles qualifications professionnelles.

En définitive, en considérant uniquement les deux volets s'adressant aux véritables travailleurs temporaires, le Québec reçoit principalement en vertu de ce programme des professionnels du secteur artistique, des enseignants et d'autres catégories de travailleurs spécialisés ou hautement qualifiés. Ces ressortissants viennent en grande partie des Etats-Unis ou de pays avec lequel le Québec est économiquement lié, comme la France et le Royaume-Uni, etc. Les cas de dispenses sont presque deux fois plus importants que les cas nécessitant la validation d'une offre d'emploi par les services gouvernementaux. Tout cela est conforme avec l'objectif premier du programme qui est principalement de favoriser la mobilité internationale de la main-d'oeuvre sur une base temporaire.

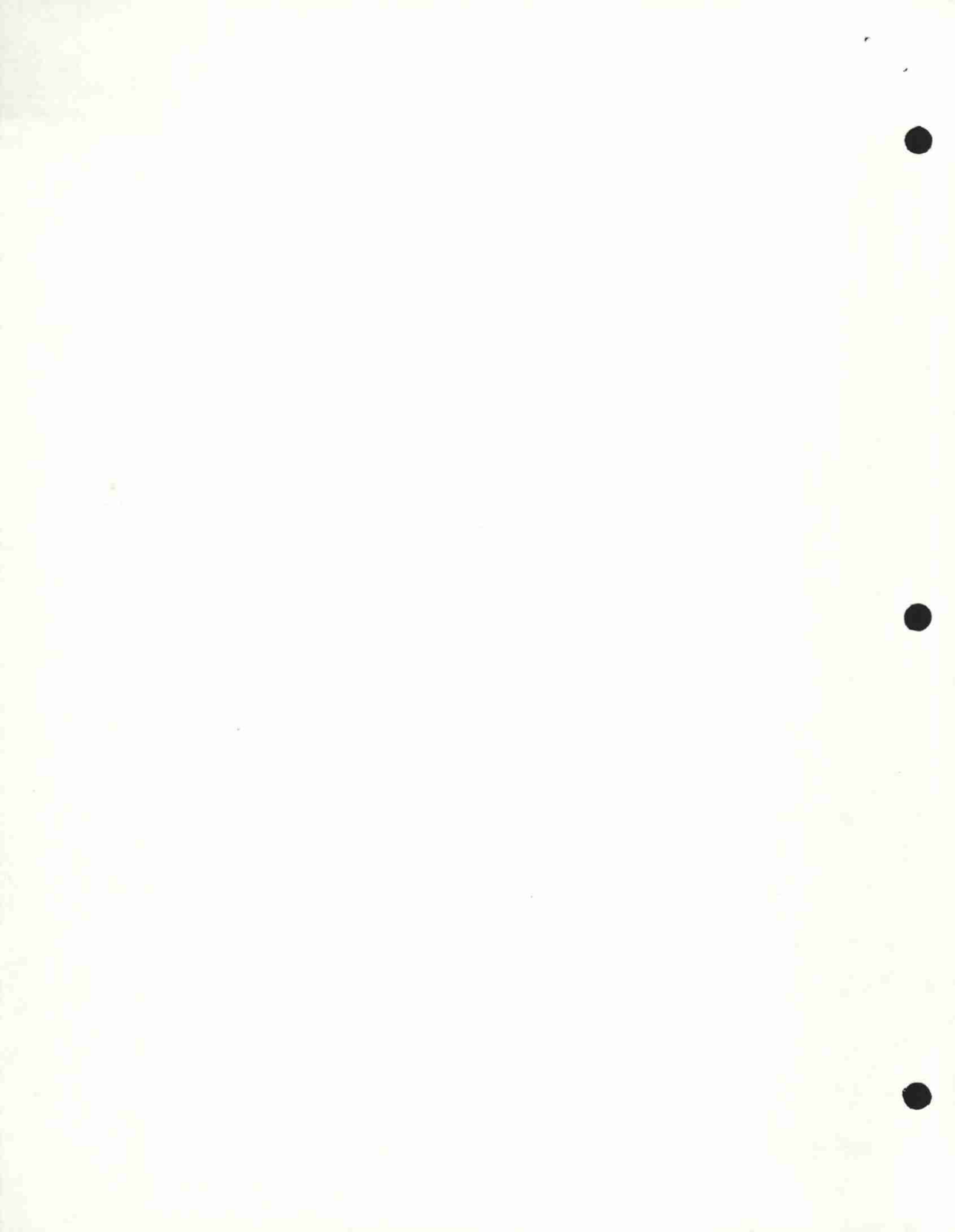
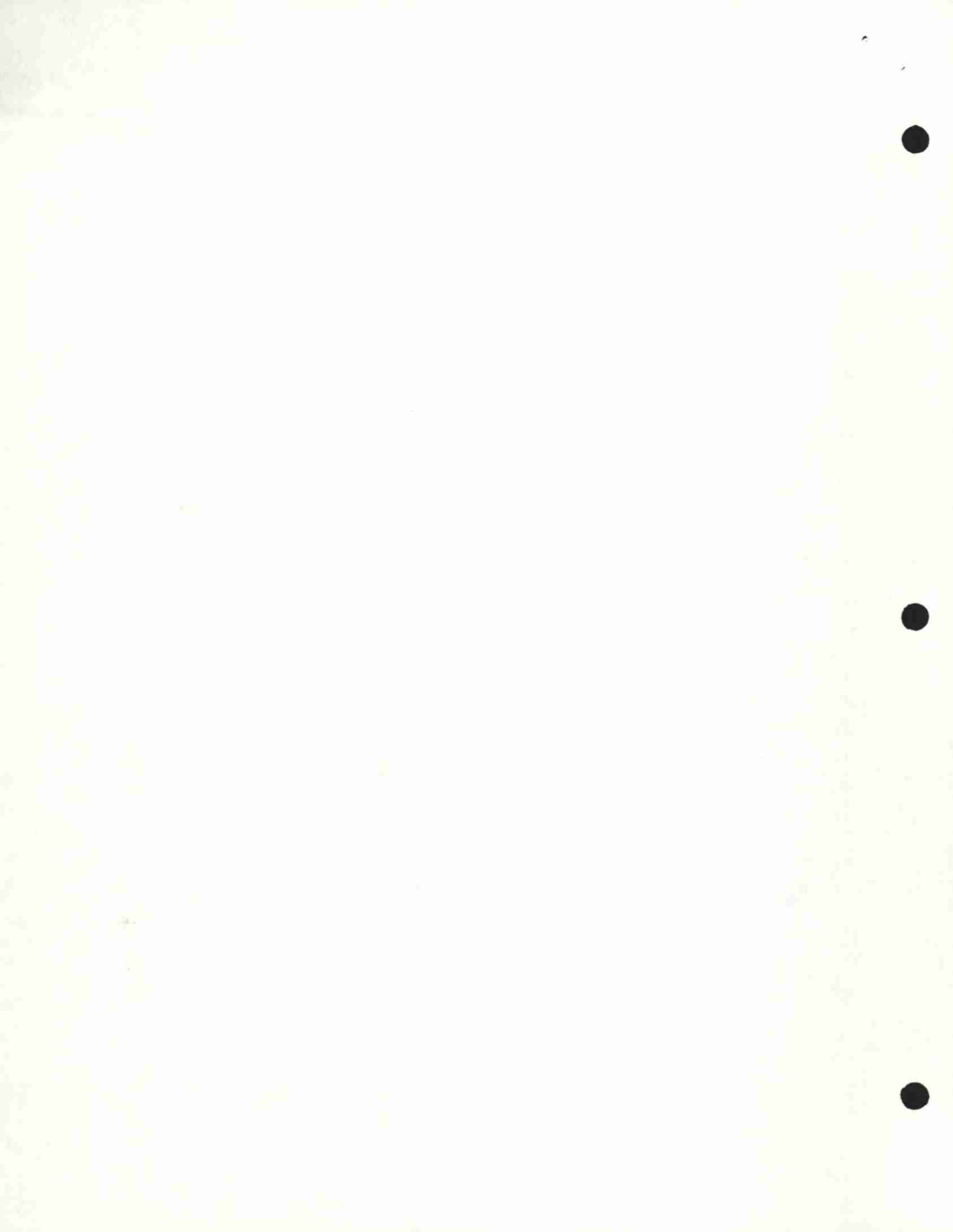


TABLEAU 2

Permis de travail temporaires selon les principales exemptions de la liste des dispenses, 1981-1983

Exemption	Année	1981		1982		1983	
		nombre	%	nombre	%	nombre	%
CATEGORIE A							
.personnes sollicitant le droit d'établissement (A 01)		1 814	15,4	2 185	17,1	3 030	18,8
.réfugiés au sens de la convention qui n'ont pas obtenus le droit d'établissement (A 02)		2 548	21,6	2 918	22,9	4 894	30,4
.artistes de spectacle invités (A 08)		960	8,1	1 127	8,8	1 440	8,9
.personnes venant réparer une pièce d'outillage afin d'éviter un arrêt de travail (A 09)		70	0,6	49	0,4	52	0,3
TOTAL, catégorie A		5 446	46,2	6 320	49,5	9 473	58,8
CATEGORIE B							
.accords bilatéraux entre le Canada (Québec) et le pays concerné (B10)		533	4,5	595	4,7	716	4,4
.programme des travailleurs saisonniers du Mexique (B20)		24	0,2	30	0,2	31	0,2
.travailleurs saisonniers des Antilles (B30)		4	0,0	3	0,0	3	-
TOTAL, catégorie B		561	4,8	628	4,9	750	4,7
CATEGORIE C							
.étudiants démunis (C 05)		53	0,4	101	0,8	56	0,3
TOTAL, catégorie C		53	0,4	101	0,8	56	0,3
CATEGORIE D							
.personnes dont l'emploi est lié à un programme de recherche, d'enseignement ou de formation (D10 et D20)		109	0,8	66	0,5	54	0,3
.étudiants parrainés par l'ACDI (D30)		83	0,7	75	0,6	36	0,2
.étudiants dont l'emploi constitue une partie intégrante de son programme d'études (D35)		311	2,6	444	3,5	691	4,3
TOTAL, catégorie D		503	4,3	585	4,6	781	4,8



TABEAU 2
(suite)
**Permis de travail temporaires selon les principales
exemptions de la liste des dispenses, 1981-1983**

Exemption	Année	1981		1982		1983	
		nombre	%	nombre	%	nombre	%
CATEGORIE E							
.travailleurs autonomes (E01 et E05)		99	0,8	102	0,8	86	0,5
.travailleurs chargés d'offrir leurs services en vertu d'un garantie, les employés de chemins de fer et autres cas acceptés d'après les cri- tères du règlement 20(5) (e) i (E10)		2 012	17,1	1 930	15,1	1 951	12,1
.travailleurs appartenant aux catégories de gestion et de direction entrant au Québec par suite d'une affectation interne (E15)		432	3,7	475	3,7	469	2,9
.travailleurs bénévoles et cas similaires acceptés d'après les critères du règlement 20(5) (e)ii (E20 et E25)		274	2,3	276	2,2	285	1,8
.étudiants étrangers admis aux termes d'une bourse d'études ou d'athlétisme (E30)		70	0,6	26	0,2	16	0,1
.programmes internationaux d'emploi d'étudiants et de jeunes travailleurs (E35)		230	2,0	283	2,2	234	1,5
.personnes embauchées par des établissements d'enseignement du Québec, y compris les assistants à l'enseignement et les détenteurs de bourses (E40 et E45)		1 335	11,3	1 460	11,4	1 417	8,8
.autres cas dont l'embauche de travailleurs étrangers prévoit l'embauche réciproque de Québécois à l'étranger (E50 et E99)		765	6,5	585	4,6	589	3,7
TOTAL, catégorie E		5 217	44,3	5 137	40,2	5 081	31,5
TOTAL, TOUTES CATEGORIES		11 780	100,0	12 765	100,0	16 105	100,0
NON DISPONIBLE		83		6		18	
TOTAL, LISTE DES DISPENSES		11 863		12 771		16 123	

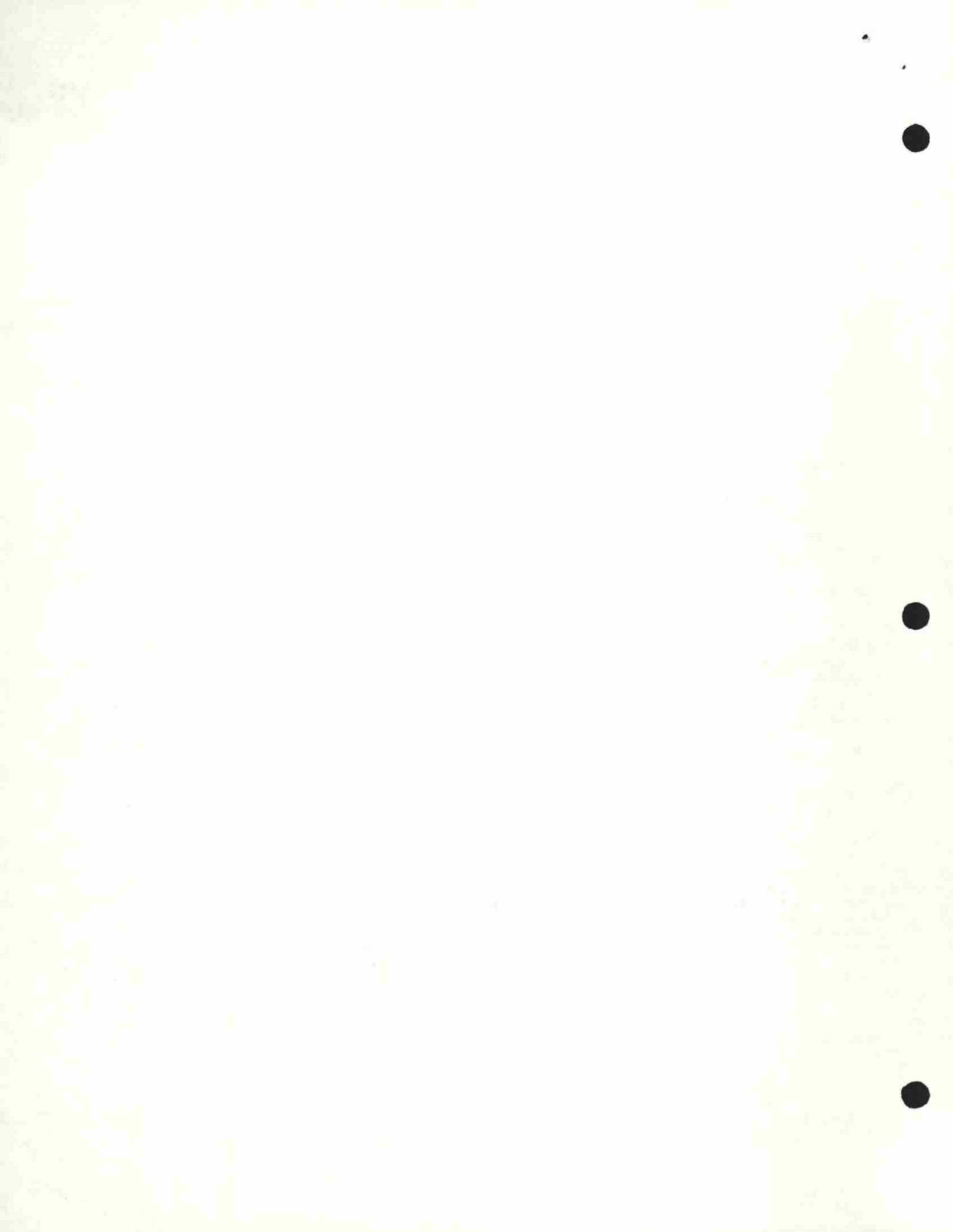


TABLEAU 3

Permis de travail temporaires selon les principaux pays de dernière résidence, par volet du programme, 1983

Volet du programme Pays de dernière résidence	Confirmation d'of- fre d'emploi (2570)		Requérants à l'immigration		Cas de dispenses		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
.Etats-Unis	2 788	60,9	124	1,6	3 502	42,8	6 414	31,0
.France	216	4,7	145	1,8	1 060	13,0	1 421	6,9
.Sri Lanka	4	0,1	803	10,1	57	0,7	864	4,2
.Inde	28	0,6	491	6,2	214	2,6	733	3,5
.Bengladesh	8	0,2	643	8,1	22	0,3	673	3,2
.Royaume-Uni	238	5,2	60	0,8	271	3,3	569	2,7
.Iran	4	0,1	455	5,7	65	0,8	524	2,5
.Guatemala	1	0,0	519	6,5	2	0,1	522	2,5
.Haïti	98	2,1	377	4,7	29	0,4	504	2,4
.Jamaïque	80	1,7	385	4,8	30	0,4	495	2,4
.El Salvador	2	0,0	475	6,0	5	0,1	482	2,3
.Pérou	18	0,4	417	5,2	18	0,2	453	2,2
.Liban	19	0,4	378	4,8	54	0,7	451	2,2
.Philippines	304	6,6	82	1,0	6	0,1	392	1,9
.Pologne	10	0,2	192	2,4	98	1,2	300	1,4
.Allemagne	67	1,5	22	0,3	197	2,4	286	1,4
.Guyane	8	0,2	266	3,3	12	0,1	286	1,4
.Maroc	22	0,5	48	0,6	204	2,5	274	1,3
.Chili	6	0,1	217	2,7	10	0,1	233	1,1
.Japon	29	0,6	3	0,0	144	1,8	176	0,8
.Turquie	4	0,1	130	1,6	41	0,5	175	0,8
.Grèce	43	0,9	54	0,7	77	0,9	174	0,8
.Israël	77	1,7	26	0,3	66	0,8	169	0,8
.Total, principaux pays	4 074	89,0	6 312	79,3	6 184	75,6	16 570	80,0
.Total, tous les pays	4 576	100,0	7 956	100,0	8 185	100,0	20 717	100,0

TABLEAU 4

**Permis de travail temporaires selon le volet
du programme et la catégorie professionnelle, 1983**

Volet du programme Catégorie professionnelle	Confirmation d'offre d'emploi (2570)		Requérants à l'immigration		Cas de dispenses		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
.Entrepreneurs (00)	-	-	4	0,1	4	0,0	8	0,0
.Directeurs et adm. (11)	228	5,0	121	1,5	678	8,3	1 027	5,0
.Sc. nat., tech. et math.(21)	260	5,7	123	1,5	1 128	13,8	1 511	7,3
.Sciences sociales (23)	33	0,7	29	0,4	226	2,8	288	1,4
.Membres du clergé (25)	12	0,3	9	0,1	235	2,9	256	1,2
.Enseignants (27)	244	5,3	177	2,2	2 040	24,9	2 461	11,9
.Personnel médical et de la santé (31)	145	3,2	59	0,7	165	2,0	369	1,8
.Artistes (33)	2 422	52,9	109	1,4	1 475	18,0	4 006	19,3
.Sports et loisirs (37)	8	0,2	10	0,1	238	2,9	256	1,2
.Personnel administratif (41)	31	0,7	396	5,0	76	0,9	503	2,4
.Tr. sp. dans la vente (51)	22	0,5	332	4,2	67	0,8	421	2,0
.Tr. sp. dans les services (61)	860	18,8	3 403	42,8	97	1,2	4 360	21,0
.Agr., hort., éleveurs (71)	4	0,1	42	0,5	220	2,7	266	1,3
.Autres prof. primaires (73 à 71)	6	0,1	3	0,1	9	0,1	18	0,1
.Tr. des ind. de transformation (81-82)	16	0,4	449	5,6	29	0,3	494	2,4
.Usineurs (83)	18	0,4	187	2,4	13	0,2	218	1,1
.Tr. sp. dans la fabr. (85)	74	1,6	1 033	13,0	1 101	13,5	2 208	10,7
.Tr. du bâtiment (87)	35	0,8	484	6,1	87	1,1	606	2,9
.Pers. d'exploitation des transports (91)	116	2,5	71	0,9	28	0,3	215	1,0
.Manutentionnaires (93)	3	0,1	597	7,5	42	0,5	642	3,1
.Autres ouvriers qual. (95)	32	0,7	49	0,6	24	0,3	105	0,5
.Trav. non classés ailleurs (99)	7	0,2	256	3,2	198	2,4	461	2,2
.Information non disponible	-	-	13	0,2	5	0,1	18	0,1
TOTAL, toutes les cat. profes.	4 576	100,0	7 956	100,0	8 185	100,0	20 699	100,0

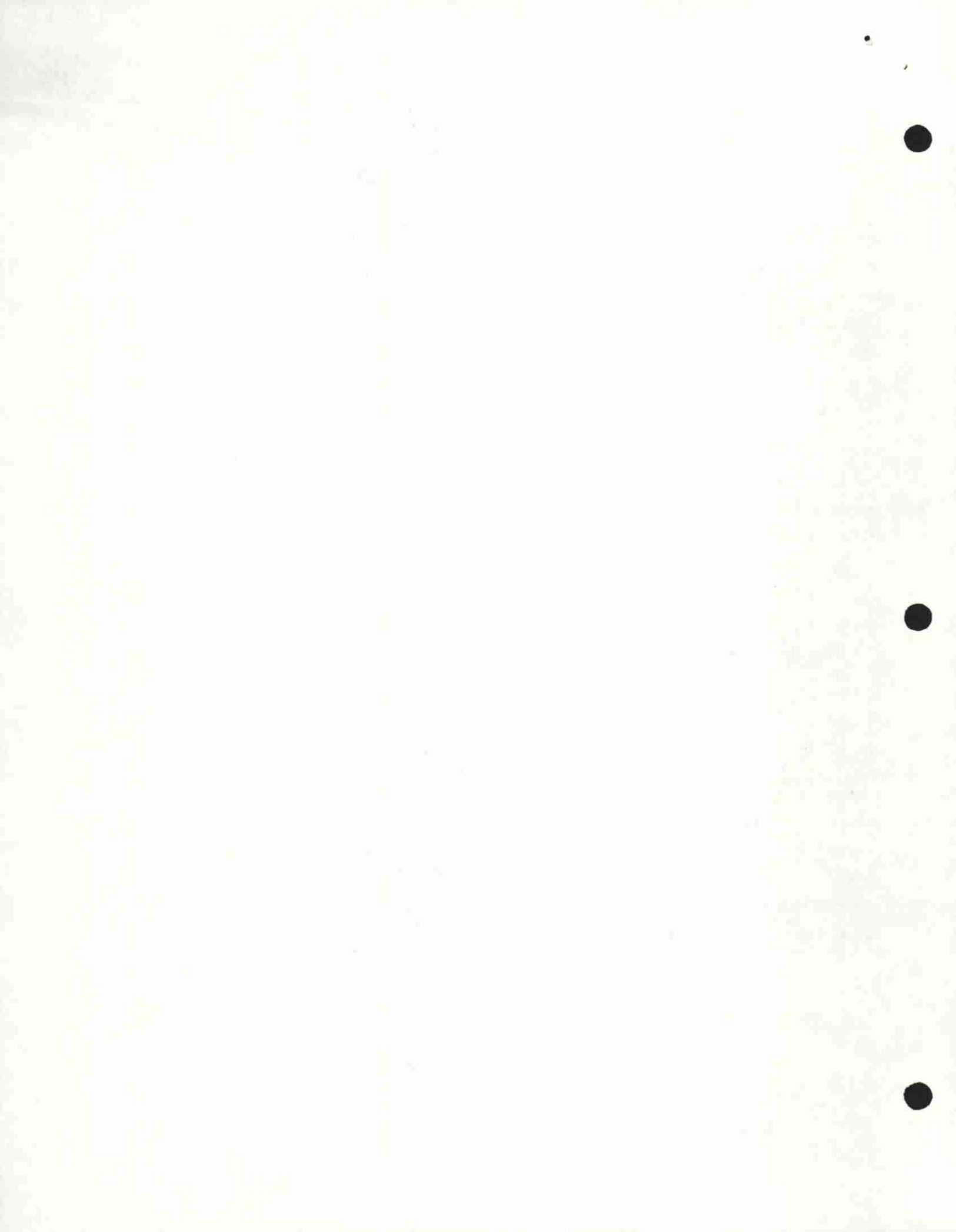


TABLEAU 5

Permis de travail temporaires selon certains sous groupes de la C.C.D.P.
(3 ou 4 chiffres) pour les six principales catégories professionnelles, 1981, 1983

Année Groupes et sous groupes de la C.C.D.P.	1981		1982		1983	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
11- DIRECTEURS, ADMINISTRATEURS						
.113/114 dir. et adm. (autres que ceux de l'adm. publique)	801	68,0	696	64,3	669	65,1
.117 cadres administratifs et travailleurs assimilés	352	29,9	290	26,8	289	28,1
.autres sous groupes	25	2,1	96	8,9	69	6,7
TOTAL, groupe 11	1 178	100,0	1 082	100,0	1 027	100,0
21- TRAVAILLEURS DES SC. NAT., TECH. ET MATH.						
.211 travailleurs spéc. dans les sciences physiques	139	6,5	124	8,1	119	7,9
.214/215 architectes et ingénieurs	1 084	50,4	753	49,0	760	50,3
- 2142 ingénieurs chimistes	38	1,8	31	2,0	36	2,4
- 2143 ingénieurs civils	312	14,5	151	9,8	193	12,8
- 2144 ing. électriciens	324	15,1	246	16,0	283	18,7
- 2147 ing. mécaniciens	148	6,9	150	9,8	127	8,4
- 2155 ing. en aérospatiale	103	4,8	77	5,0	30	2,0
.216 autres travailleurs en architecture et en ingénierie	299	13,9	243	15,8	237	15,7
.218 tr. spéc. dans les math. la stat., l'analyse organique et les secteurs connexes	152	7,1	128	8,3	163	10,8
.autres sous groupes	478	22,2	290	18,9	232	15,4
TOTAL, groupe 21	2 152	100,0	1 537	100,0	1 511	100,0
27- ENSEIGNANTS ET PERSONNEL ASS.						
.271 professeurs d'université et ass.	1 742	79,1	1 950	82,5	2 058	83,6
.273 enseignants des écoles prim. et sec. et ass.	180	8,2	127	5,4	119	4,8
.279 autres enseignants et ass.	281	12,8	286	12,1	284	11,5
TOTAL, groupe 27	2 203	100,0	2 363	100,0	2 461	100,0

TABLEAU 5
(suite)
Permis de travail temporaires selon certains sous groupes de la C.C.D.P.
(3 ou 4 chiffres) pour les six principales catégories professionnelles, 1981, 1983

Année Groupes et sous groupes de la C.C.D.P.	1981		1982		1983	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
33- PROFESSIONNELS DES DOMAINES ARTISTIQUES ET LITT.						
.333 artistes et techni- ciens de la scène, de la radio et de l'écran	3 275	93,6	3 610	95,9	3 846	96,0
- 3332 musiciens	2 450	70,0	2 720	72,3	3 099	77,4
- 3333 chorégraphes et danseurs	282	8,1	228	6,1	118	2,9
- 3339 artistes et tech. de la scène n.c.a.	315	9,0	323	8,6	297	7,4
. autres sous groupes	225	6,4	153	4,1	160	4,0
TOTAL, groupe 33	3 500	100,0	3 763	100,0	4 006	100,0
61- TRAVAILLEURS SPEC. DANS LES SERVICES						
.612 tr. spéc. dans la prép. des aliments et boissons et services conn.	387	11,9	472	13,2	597	13,7
- 6121 chefs et cuisiniers	219	6,7	295	8,2	415	9,5
- 6125 serveurs et hôtesse	125	3,8	132	3,7	130	3,0
.614 trav. spéc. dans les services personnels	2 104	64,7	2 138	59,6	2 290	52,5
- 6142/49 travailleurs domestiques	1 674	51,5	1 724	48,0	1 898	43,5
- 6147 gardiennes d'enfants	381	11,7	374	10,4	360	8,3
.619 autres tr. spéc. dans les services	557	17,1	862	24,0	1 175	26,9
- 6191 concierges, employés de services domestiques et du nettoyage	249	7,7	341	9,5	401	9,2
- 6198 manoeuvres et trav. ass.	299	9,2	501	14,0	754	17,3
. autres sous groupes	204	6,3	116	3,2	298	6,8
TOTAL, groupe 61	3 252	100,0	3 588	100,0	4 360	100,0
85- TRA. SPEC. DANS LA FABRICATION, LE MONTAGE ET LA REPARATION						
.855/56 tr. sp. dans la con- fection, l'assemblage et la répar. d'articles en textile, en fourrure et en cuir	391	24,8	424	21,9	656	29,7
-8563 piqueurs de tissus	171	10,8	162	8,4	263	11,9
.858 méc. et rép. n.c.a.	832	52,7	1 155	59,6	1 108	50,2
. autres sous groupes	355	22,5	359	18,5	444	20,1
TOTAL, groupe 85	1 578	100,0	1 938	100,0	2 208	100,0

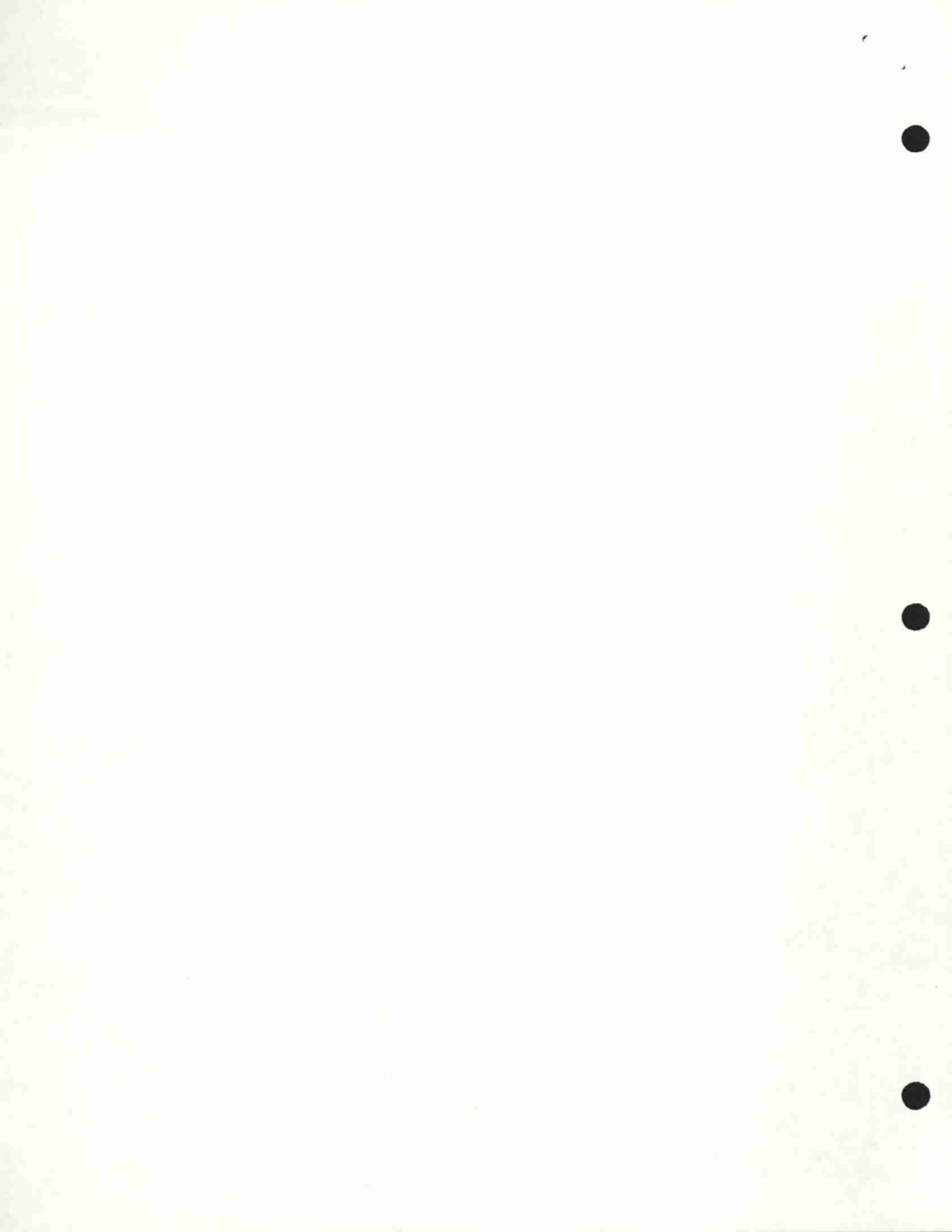


TABLEAU 6

**Permis de travail temporaires délivrés aux travailleurs
domestiques selon le volet du programme¹, 1981-1983**

Volet	Année					
	1981		1982		1983	
	nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
.Après la confir- mation d'une offre d'emploi (EMP-2570)	1 141	55,5	1 023	48,8	806	35,7
.En vertu de la liste des dis- penses	915	44,5	1 075	51,2	1 452	64,3
-requérants à l'immigration	890	43,3	1 049	50,0	1 426	63,1
-autres dispenses	25	1,2	26	1,2	26	1,2
.GRAND TOTAL	2 056	100,0	2 098	100,0	2 258	100,0

¹ Il s'agit des sous-groupes 6142, 6147 et 6149 de la C.C.D.P.

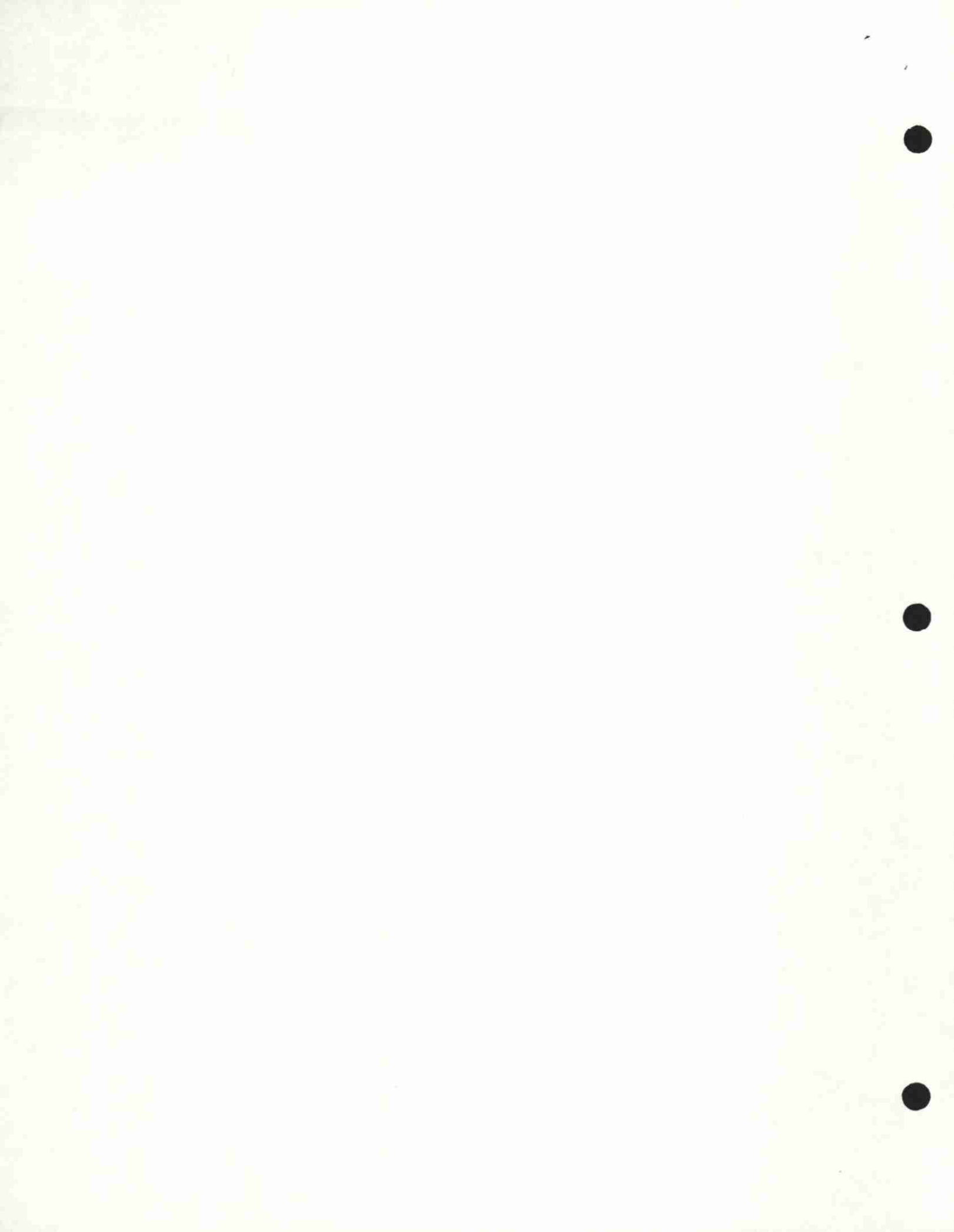


TABLEAU 7

Permis de travail temporaires selon la durée moyenne du séjour
le volet du programme et les principales catégories professionnelles, 1983

Volet du programme	Confirmation d'offre d'emploi (2570)		Requérants à l'immigration		Cas de dispenses		TOTAL	
	Nombre	Durée semaines	Nombre	Durée semaines	Nombre	Durée semaines	Nombre	Durée semaines
.Directeurs, administrateurs et assimilés (11)	228	29	121	31	678	34	1 027	33
.Sc. naturelles, techniques et mathématiques (21)	260	28	123	29	1 128	10	1 511	15
.Enseignants et personnes assimilées (27)	244	29	177	31	2 040	32	2 461	32
.Professions des domaines artistique et littéraire (33)	2 422	3	109	24	1 475	2	4 006	3
.Travailleurs spécialisés dans les services (61)	860	40	3 403	23	97	23	4 360	26
.Travailleurs spécialisés dans la fabrication et la réparation (85)	74	20	1 033	24	1 101	5	2 208	14
.Toutes les catégories professionnelles	4 576	16	7 956	23	8 185	18	20 717	20

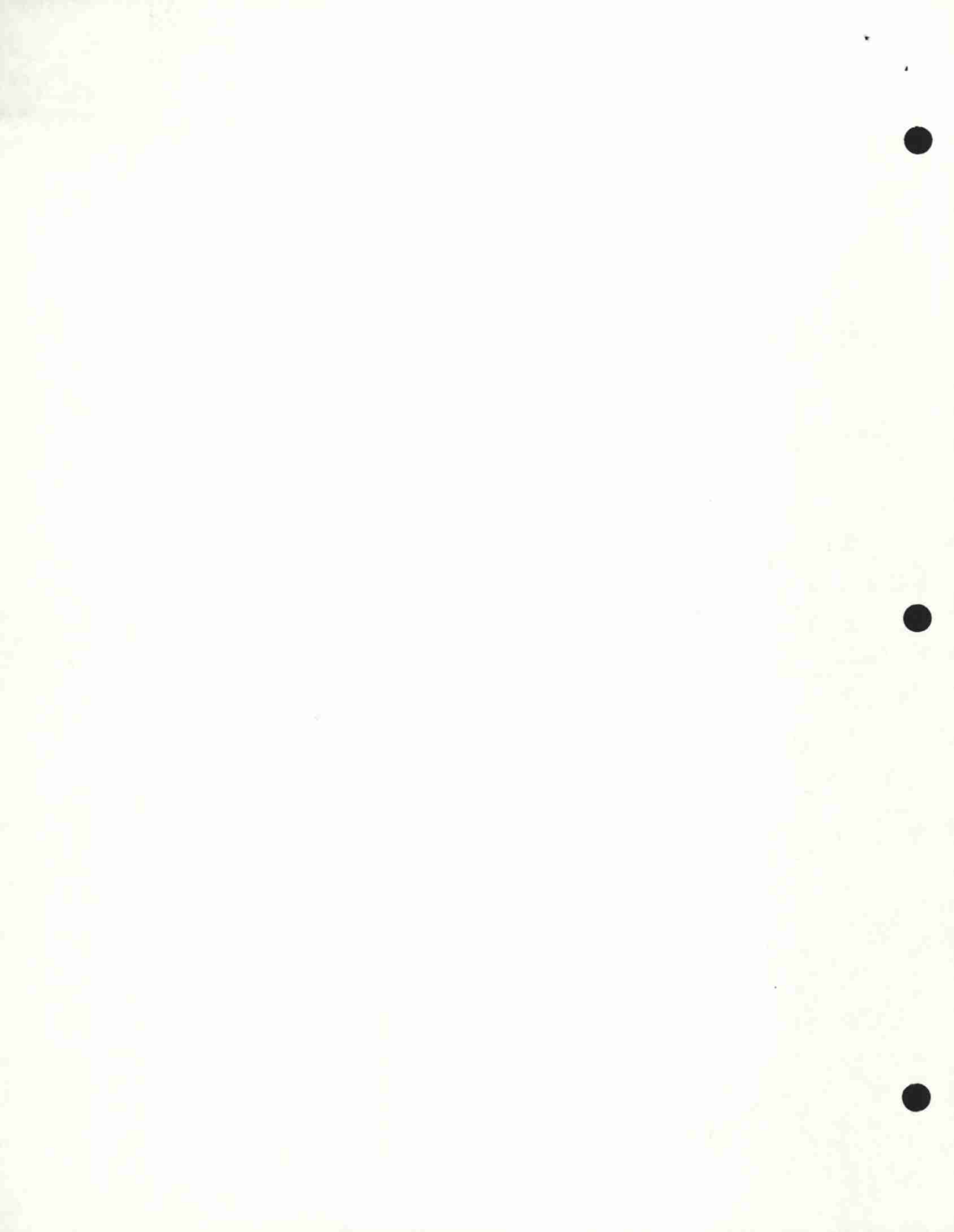


TABLEAU 8

Permis de travail temporaires selon le pourcentage du renouvellement
par volet du programme et les principales catégories professionnelles, 1983

Volet du programme	Confirmation d'offre d'emploi (2570)			Requérants à l'immigration			Cas de dispenses			TOTAL		
	Non renouvelés	Renouvelés	%	Non renouvelés	Renouvelés	%	Non renouvelés	Renouvelés	%	Non renouvelés	Renouvelés	%
.Directeur, administrateur et assimilés (11)	129	99	43,4	10	111	91,7	381	297	43,8	520	507	49,4
.Sc. naturelles, techniques et mathématiques (21)	138	122	46,9	18	105	85,4	916	212	18,8	1 072	439	29,1
.Enseignants et personnes assimilées (27)	110	134	54,9	9	1	94,9	537	1 503	73,7	656	1 805	73,3
.Professions des domaines art. et litt. (33)	2 230	192	7,9	22	87	79,8	1 414	61	4,1	3 666	340	8,5
.Travailleurs spécialisés dans les services (61)	226	634	73,7	868	2 535	74,5	32	65	67,0	1 126	3 234	74,2
.Travailleurs spécialisés dans la fabrication et la réparation (85)	59	15	20,3	259	774	74,9	1 015	86	7,8	1 333	875	39,6
.Toutes les catégories professionnelles	3 171	1 405	30,7	2 042	5 914	74,3	5 507	2 678	32,7	10 720	9 997	48,3

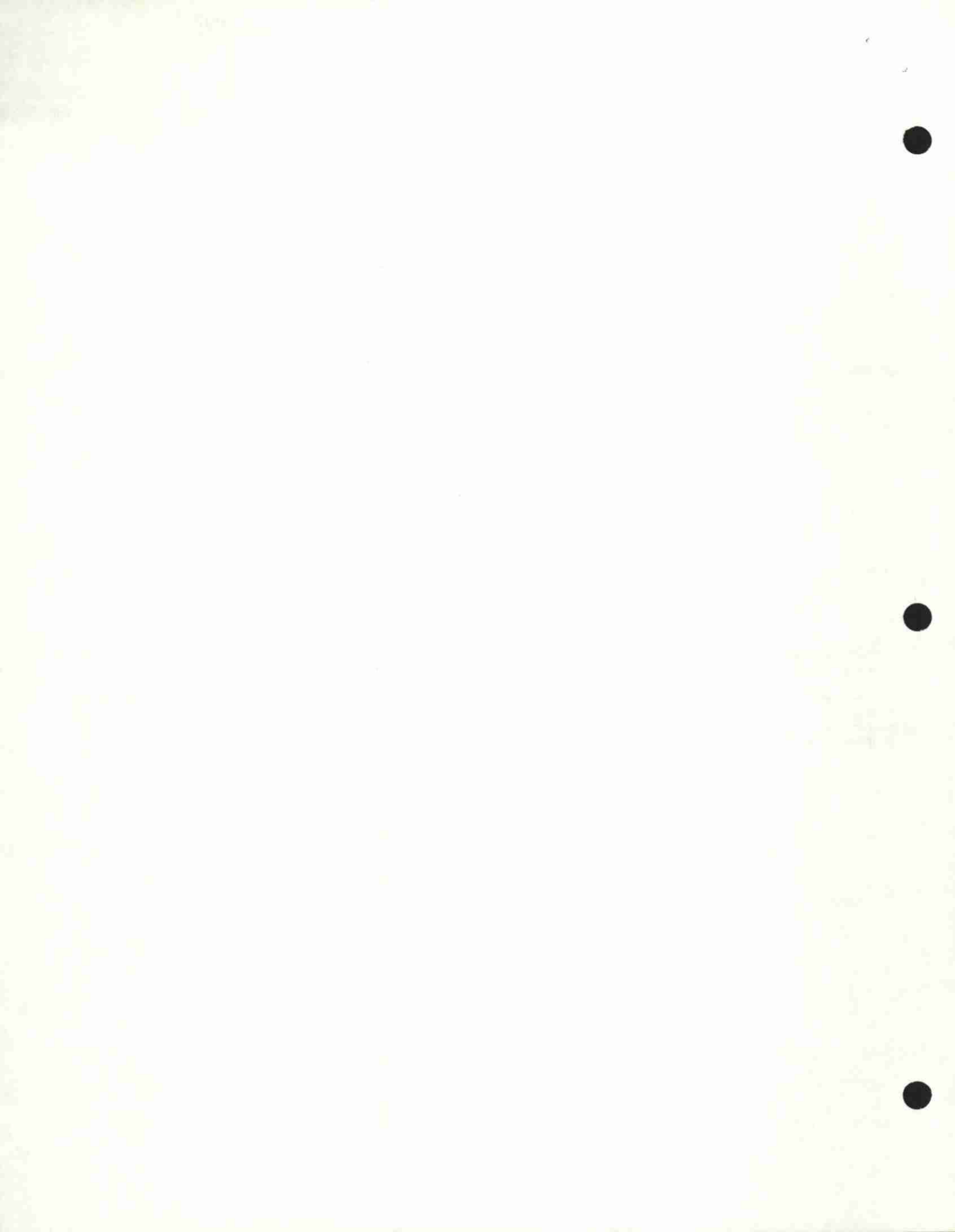


TABLEAU 9

Permis de travail temporaires selon le groupe d'âges et le sexe,
par volet du programme, 1983

Volet du programme Pays de dernière résidence	Confirmation d'of- fre d'emploi (2570)		Requérants à l'immigration		Cas de dispenses		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Hommes								
.moins de 20 ans	60	1,3	125	1,6	110	1,3	295	1,4
.20-24 ans	685	15,0	1 422	17,9	1 010	12,3	3 117	15,0
.25-34 ans	1 722	37,6	1 177	40,4	3 251	39,7	8 189	39,5
.35-44 ans	554	12,1	434	8,5	1 570	19,2	2 800	13,5
.45 ans et plus	323	7,1	166	3,2	990	12,1	1 565	7,6
Total	3 344	73,1	5 691	71,5	6 931	84,7	15 966	77,1
Femmes								
.moins de 20 ans	22	0,5	42	0,5	65	0,8	129	0,6
.20-24 ans	249	5,4	433	5,4	348	4,3	1 030	5,0
.25-34 ans	666	14,6	3 216	14,8	563	6,9	2 406	11,6
.35-44 ans	202	4,4	676	5,5	150	1,8	786	3,8
.45 ans et plus	91	2,0	252	2,1	113	1,4	370	1,8
Total	1 230	26,9	2 252	28,3	1 239	15,1	4 721	22,8
Les deux sexes								
.moins de 20 ans	82	1,8	167	2,1	175	2,1	424	2,0
.20-24 ans	934	20,4	1 855	23,3	1 358	16,6	4 147	20,0
.25-34 ans	2 388	52,2	4 393	55,2	3 814	46,7	10 595	51,1
.35-44 ans	756	16,5	1 110	14,0	1 720	21,0	3 586	17,3
.45 ans et plus	414	9,0	418	5,3	1 103	13,5	1 935	9,3
.Inf. non disponible	1	-	13	0,2	15	0,2	29	0,1
Total	4 575	100,0	7 956	100,0	8 185	100,0	20 716	100,0
Âge moyen	31 ans		29 ans		33 ans		31 ans	

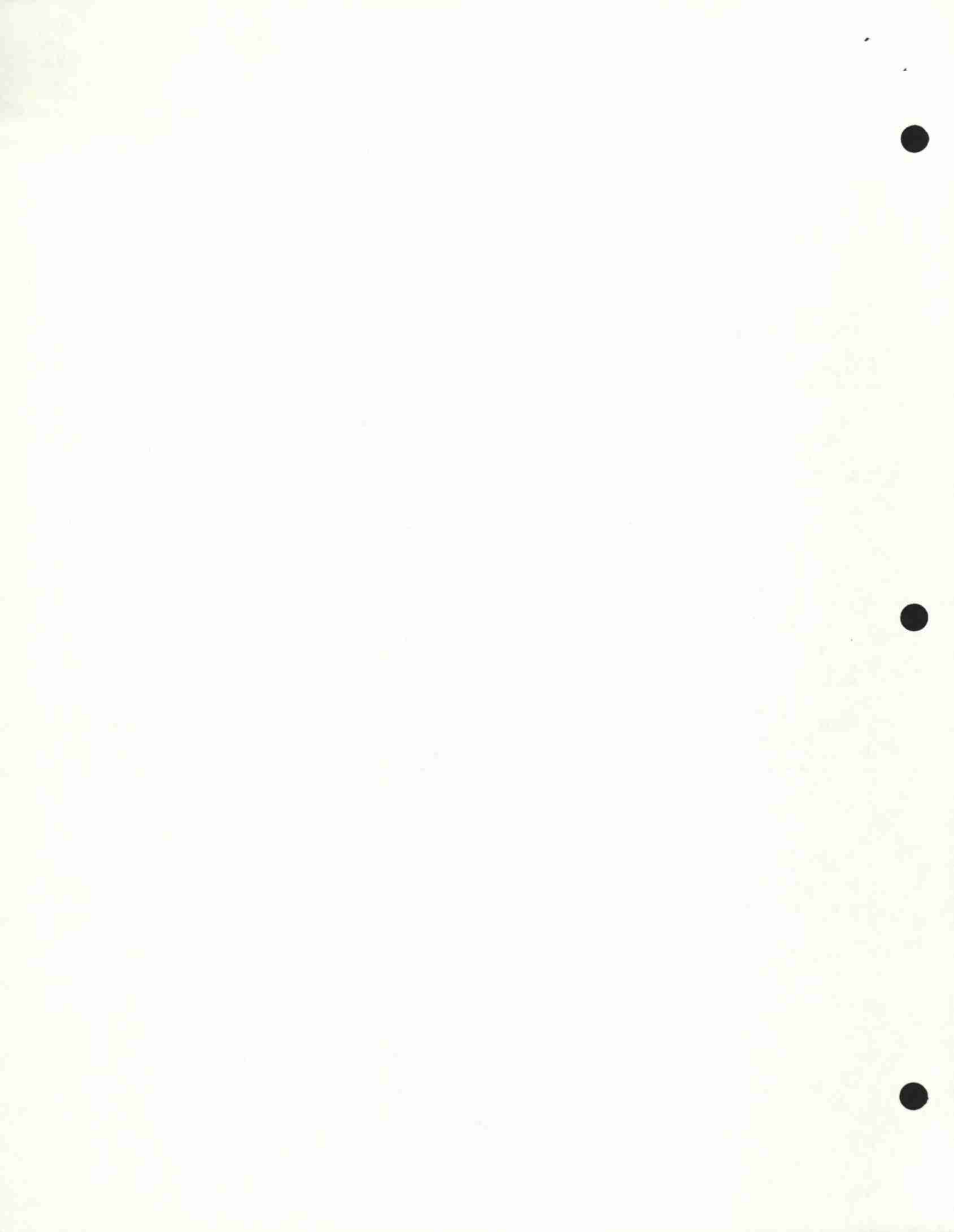
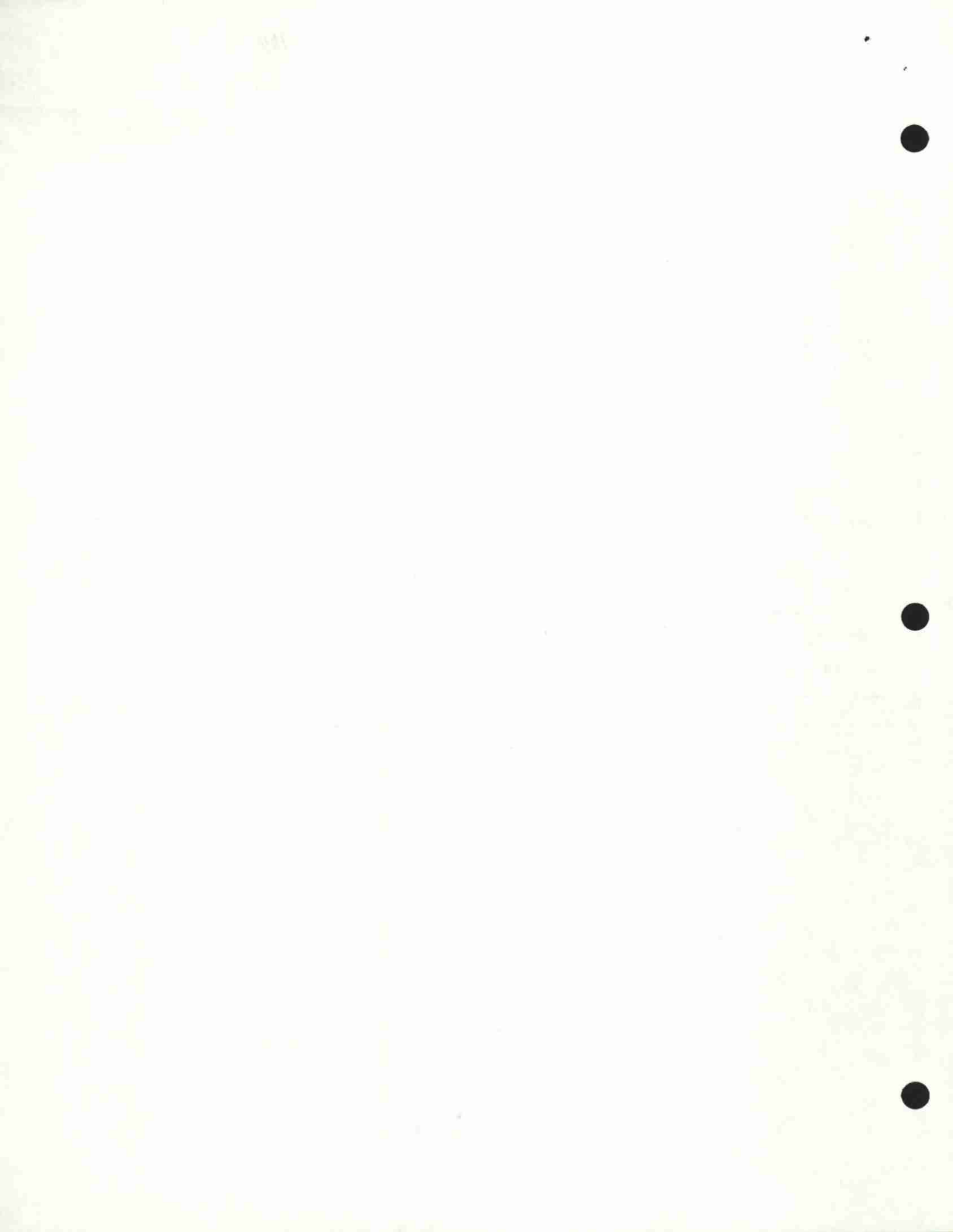


TABLEAU 10

Permis de travail temporaires selon la région de destination et le volet du programme, 1983

Volet du programme Région de destination	Confirmation d'offre d'emploi (2570)		Requérants à l'immigration		Cas de dispenses		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
.Est du Québec	93	2,0	4	0,1	48	0,6	145	0,7
.Saguenay et Lac St-Jean	56	1,2	15	0,2	43	0,5	114	0,6
.Québec	471	10,3	79	1,0	824	10,1	1 374	6,6
.Mauricie et Bois Franc	139	3,0	13	0,2	145	1,8	297	1,4
.Estrie	367	8,0	20	0,3	307	3,8	694	3,3
.Montréal	2 881	62,9	7 674	96,5	6 314	77,2	16 869	81,4
.Outaouais	97	2,1	36	0,5	46	0,6	179	0,9
.Abitibi et Témiscamingue	30	0,7	5	0,1	23	0,3	58	0,3
.Côte-Nord	16	0,3	1	0,0	33	0,4	50	0,2
.Autres	426	9,3	109	1,3	402	4,9	937	4,5
.Total, toutes les régions	4 576	100,0	7 956	100,0	8 185	100,0	20 717	100,0

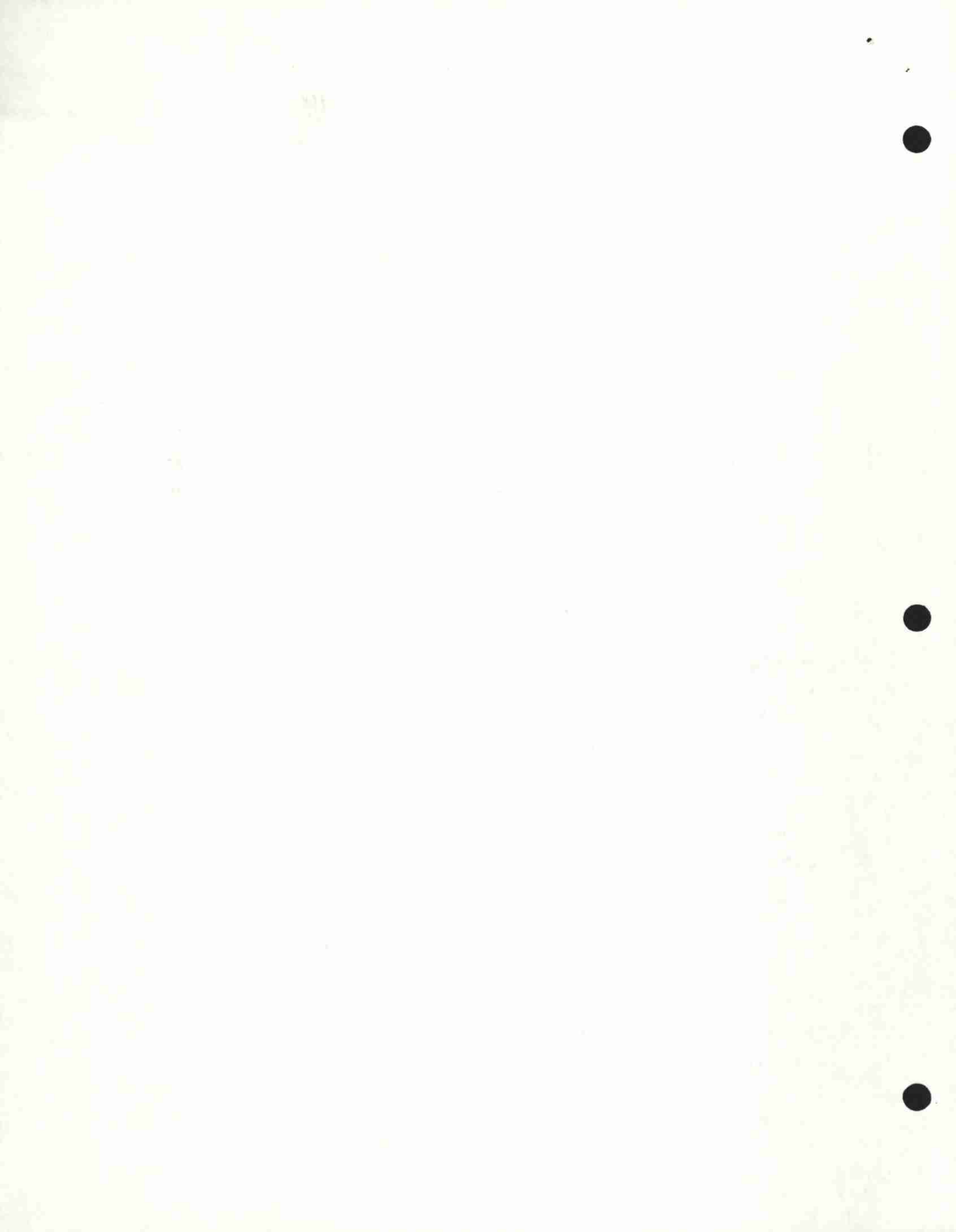


2. Les permis de séjour pour étudiants étrangers (IMM-1208)

Tout ressortissant étranger qui désire étudier dans un établissement d'enseignement du Québec doit être muni d'un permis de séjour à cet effet, s'il n'est pas un résident permanent ou un citoyen canadien. Pour détenir un tel document, l'étudiant en question doit tout d'abord satisfaire aux conditions imposées par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) au niveau des frais de scolarité et ensuite détenir un certificat d'acceptation du Québec délivré par le MCCI, où l'on vérifie entre autres, la capacité financière du requérant de subvenir à ses besoins essentiels. En dernière instance, le gouvernement fédéral (CEIC) émet le permis de séjour d'une durée de validité maximale d'un an et renouvelable si les conditions initiales sont toujours respectées.

En ce qui concerne les frais de scolarité, le gouvernement du Québec a conclu jusqu'ici des ententes avec plusieurs pays francophones notamment la France et plusieurs pays en voie de développement d'Afrique comme le Gabon, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Zaïre, l'Algérie, le Maroc, la République centrafricaine, le Mali, le Togo et la Tunisie. Pour tout étudiant admissible en provenance de ces pays, les déboursés en termes de frais de scolarité sont équivalents à celui d'un étudiant québécois.

Le mouvement des étudiants étrangers au Québec a subi un ralentissement en 1983 après une certaine stabilisation en 1982. On constate, en effet, que le nombre de permis de séjour a chuté de 7% par rapport à l'année précédente, soit de 15 261 à 14 171. Cette baisse n'est sûrement pas sans rapport avec la hausse substantielle des frais de scolarité décrétée par le MEQ depuis le trimestre d'automne 1981 envers les étudiants des pays avec lesquels le Québec n'a pas conclu d'ententes.

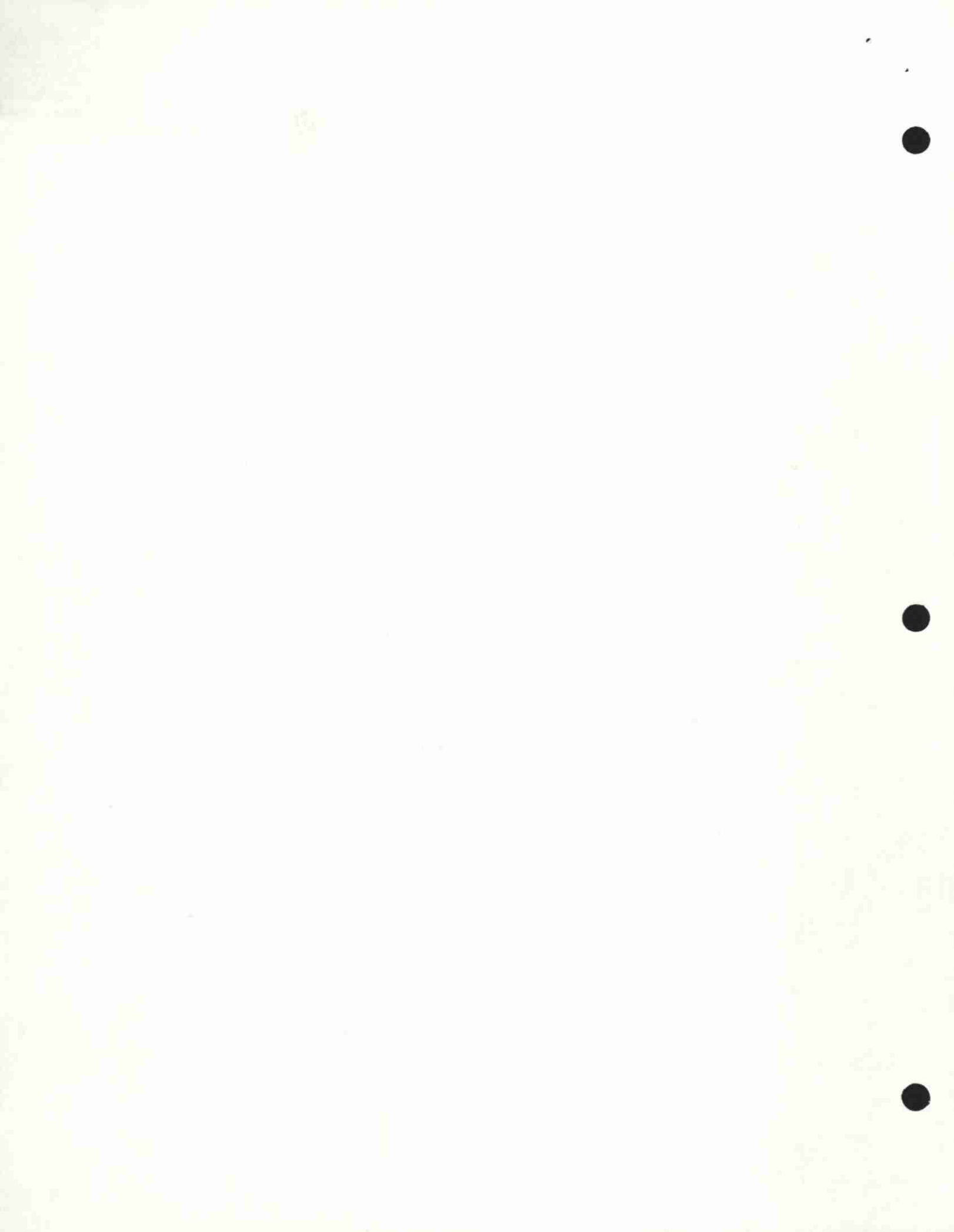


La répartition des étudiants étrangers selon le niveau d'études ne s'est guère modifiée depuis un an. Le niveau universitaire (70%) représente toujours la grande majorité des cas, le niveau collégial 11% et les niveaux primaire et secondaire 11%. Egalement, environ 8% des étudiants étrangers fréquentent une école de formation technique ou professionnelle du secteur privé (tableau 11).

En 1983, on note une transformation sensible du lieu de provenance des étudiants étrangers. Le Maroc occupe maintenant la première place (16%), devançant les Etats-Unis (15%), ce qui est un précédent depuis les débuts du programme. L'importance du Maroc dans le mouvement s'est accru de façon phénoménale depuis quelques années car il ne figurait même pas parmi les dix principaux pays sources avant 1979 et ne totalisait que 7% des cas en 1981. Quant aux Etats-Unis, même s'ils ont toujours occupé le premier rang jusqu'en 1982, leur part relative du flux des étudiants étrangers n'a cessé de s'estomper depuis 1974 où ils représentaient 25% des cas.

Derrière ces deux principaux pays, on retrouve dans l'ordre la France (6%), le Vénézuéla (6%), la Côte d'Ivoire, la Grèce et la Libye (3% chacun) et finalement, Hong-Kong, la Tunisie, Haïti, le Mexique, l'Iran, le Liban et le Zaïre (2% chacun). En somme par rapport au début des années 80, on note surtout la présence nouvelle et importante de plusieurs pays d'Afrique parmi les principaux pays fournisseurs et un net recul de la plupart des pays d'Asie et d'Amérique (tableau 12).

D'ailleurs, la répartition des permis de séjour selon le continent de dernière résidence fait nettement ressortir ces modifications dans le lieu d'origine des étudiants étrangers. Le continent africain occupe maintenant la première place, avec 37% du mouvement tandis que le continent américain vient en second lieu avec 32% et le continent Asiatique en

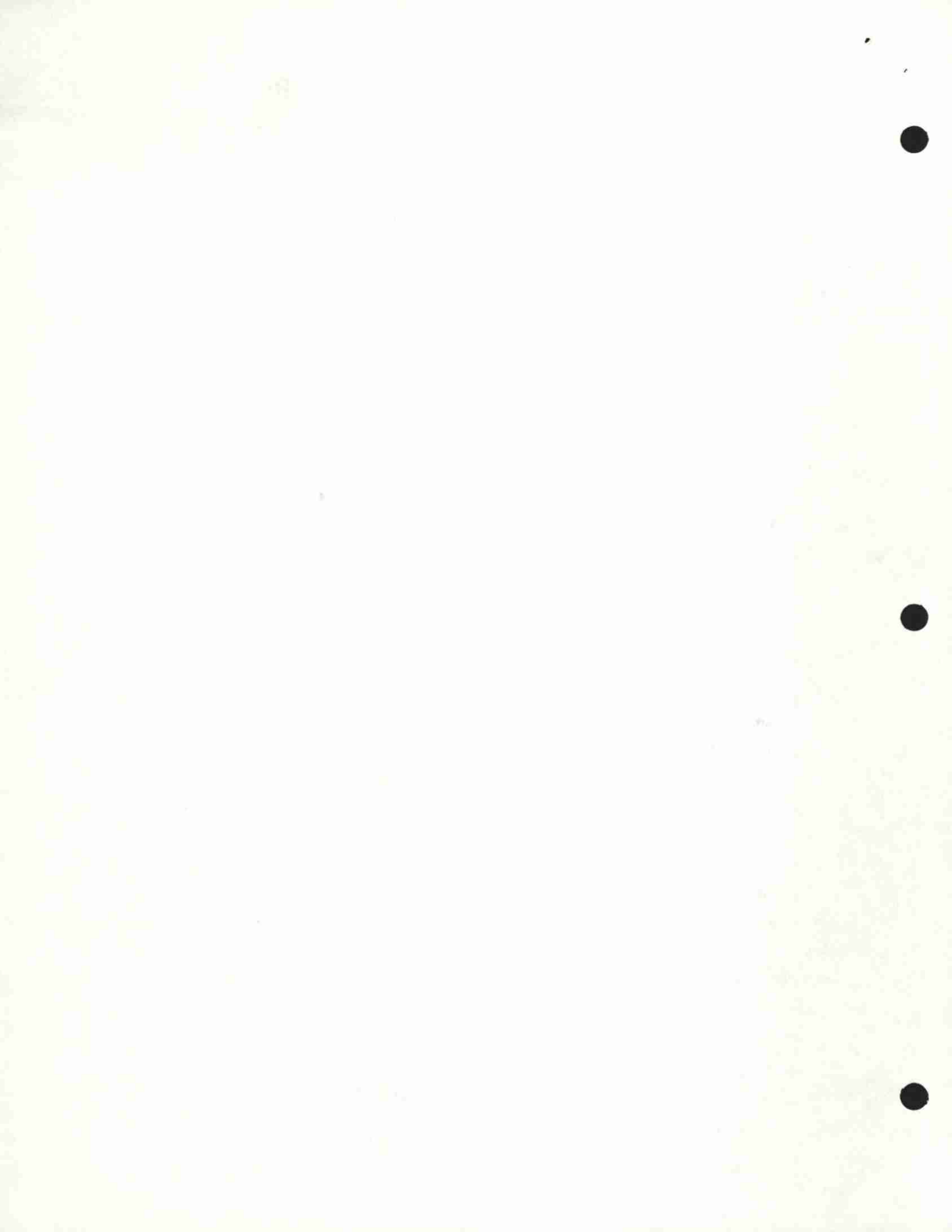


troisième avec 18%. Rappelons-nous qu'en 1980, les parts respectives de ces continents étaient de 17%, 40% et 32%. On observe donc un déplacement radical dans la composition du mouvement des étudiants étrangers en faveur du continent africain. Il s'agit là sûrement d'une intention avouée du gouvernement du Québec lorsqu'on regarde la liste des pays exemptés de frais de scolarité différentiels.

Par ailleurs, on note que le volume d'étudiants en provenance d'Europe (14%) et d'Océanie (moins de 1%) est demeuré stable depuis les débuts des années 80. De même les étudiants du continent américain, viennent tout d'abord d'Amérique du Nord (47%) et dans une moindre mesure d'Amérique du Sud (27%), des Antilles (17%) et d'Amérique Centrale (9%) (tableau 13).

Comme par le passé, le profil type de l'étudiant étranger par niveau d'études diffère sensiblement selon le continent de provenance. En 1983, les étudiants venant d'Amérique du Nord (78%), d'Asie (76%) et d'Afrique (72%) fréquentent plus que la moyenne globale les universités du Québec. Par contre, on note l'inverse pour les étudiants en provenance des Antilles (37%), d'Amérique du Sud (50%) et Centrale (61%). En ce qui concerne les étudiants antillais, les niveaux primaire et secondaire regroupent 34% des cas et le niveau collégial 19%. On constate également qu'il y a une part relativement plus forte d'étudiants africains (18%) qui fréquentent un établissement de niveau collégial ainsi que d'étudiants d'Amérique du Sud (24%) et Centrale (19%) qui poursuivent leur formation dans une école de formation technique et professionnelle du Québec.

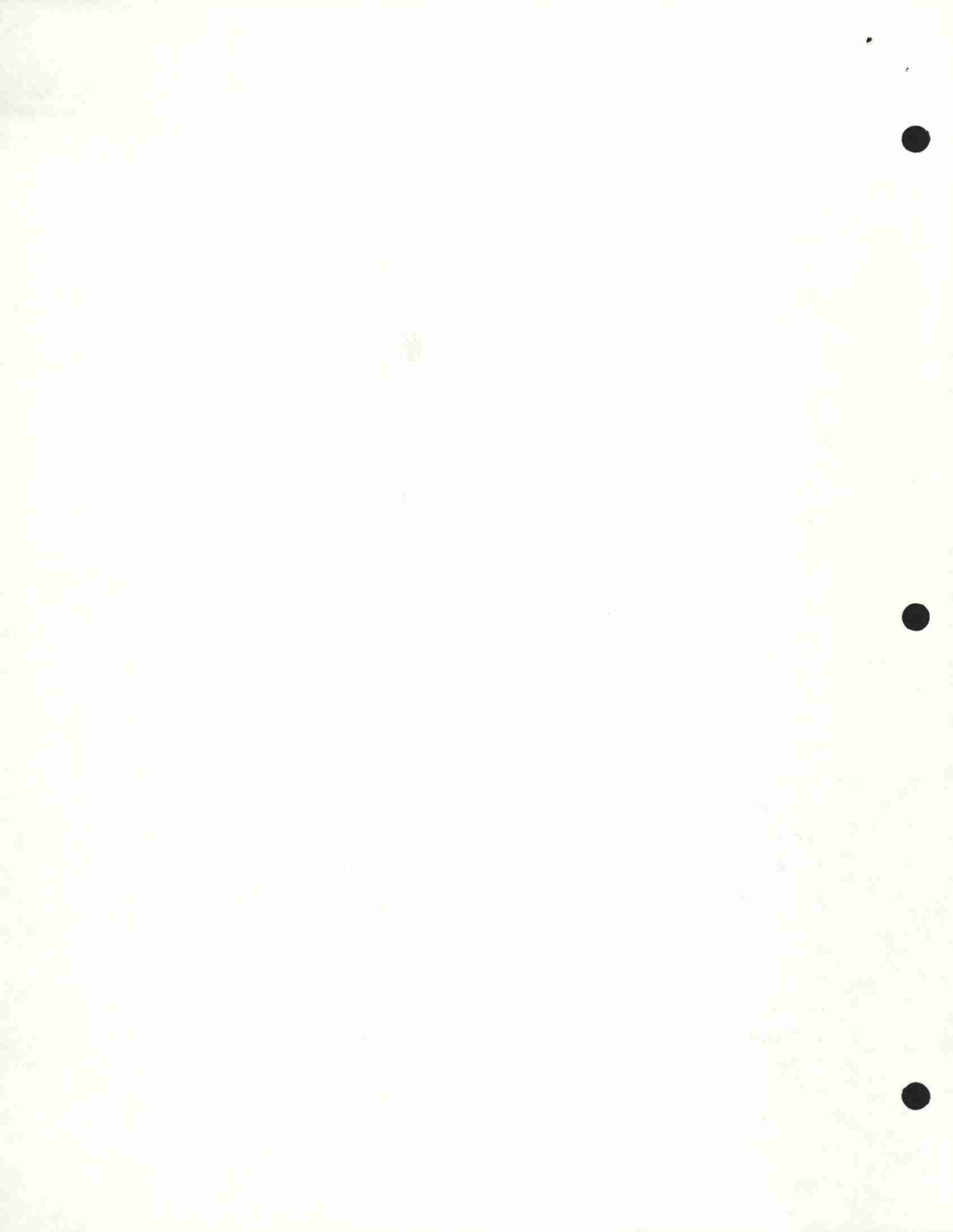
Selon le niveau d'études, les élèves des niveaux primaire et secondaire viennent surtout d'Amérique (56%), suivi de l'Europe (18%) et de l'Asie (15%). Les étudiants du niveau



collégial proviennent, quant à eux, majoritairement d'Afrique (58%) et en second lieu d'Amérique (20%) tandis que les étudiants suivant une formation professionnelle viennent pour la moitié des cas d'Amérique, en particulier d'Amérique du Sud. Et finalement, les étudiants étrangers de niveau universitaire sont à 38% des Africains, 28% des Américains, 19% des Asiatiques et 13% des Européens (tableau 13).

Selon le pays et le niveau d'études, on observe également d'autres particularités. Entre autres, les étudiants du Maroc se retrouvent essentiellement à deux niveaux d'études: universitaire pour 74% des cas et collégial pour 24%. Ce pays fournit d'ailleurs à lui seul 34% des étudiants de niveau collégial. Dans un même ordre d'idée, les Etats-Unis contribuent pour 20% des élèves du primaire et secondaire et le Venezuela pour 21% des étudiants suivant une formation professionnelle (tableau 14).

De pair avec les changements dans les principaux pays sources, la répartition des étudiants étrangers de niveau universitaire a beaucoup évolué selon l'établissement fréquenté. En 1983, pour la première fois, les établissements francophones (51%) devançant les établissements anglophones (49%). Cela correspond évidemment à un net recul de ces dernières qui, rappelons-le, totalisaient 70% des inscriptions d'étudiants étrangers en 1980, soit avant la hausse phénoménale des frais de scolarité. L'Université Concordia est la grande perdante puisqu'elle n'attire plus que 17% de mouvement en comparaison à plus de 30% au début de la présente décennie. Quant à l'Université McGill, le volume des inscriptions a subi une légère baisse (32% par rapport à 34% environ les dernières précédentes) mais elle demeure toutefois et nettement l'université québécoise la plus fréquentée par la population étudiante étrangère.



Avec un peu plus de la moitié du mouvement en 1983, les universités francophones ont cependant gagné beaucoup de terrain, en particulier depuis trois ans où elles n'attiraient que 30% des candidats. L'Université Laval est celle qui accueille le plus fort contingent avec 13% du flux total, talonnée de près par l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal (11% chacun). En fait, 70% des étudiants inscrits dans une université francophone le sont dans un de ces trois établissements (tableau 15).

Le choix de l'établissement fréquenté diffère sensiblement selon le continent de provenance des étudiants étrangers. En 1983, les étudiants d'Afrique (82%) et d'Europe (58%) optent majoritairement pour les universités francophones tandis que les étudiants d'Asie (80%) et d'Amérique (72%) adoptent plutôt les universités anglophones. Pour ces derniers, ils choisissent davantage McGill à Concordia, spécialement s'ils proviennent d'Amérique du Nord (plus de 70%). Par rapport aux années antérieures, on observe un renversement de tendance chez les étudiants européens qui fréquentaient davantage les universités anglophones avant 1982, et aussi chez les étudiants venant d'Asie qui optaient davantage pour Concordia de préférence à McGill (tableau 16).

Les requérants à l'immigration semblent un phénomène assez marginal parmi les détenteurs de permis de séjour pour étudiants étrangers puisqu'ils représentent uniquement que 2% du flux total en 1983 soit 337 cas. Il s'agit surtout d'étudiants Iraniens (19%) et Libanais (16%). On compte également quelques cas parmi ceux en provenance des Etats-Unis, de Jamaïque, de Haïti (6% chacun) et de la France (5%) entre autres (tableau 17).

En dernier lieu, les caractéristiques personnelles des étudiants étrangers demeurent sensiblement les mêmes en

1983. Ils sont majoritairement de sexe masculin (68%) et la répartition selon l'âge est la suivante: 7% ont moins de 15 ans, 14% ont de 15 à 19 ans, 40% de 20 à 24 ans, 24% de 25 à 29 ans et 15% de 30 ans et plus. Par ailleurs, les femmes semblent plus jeunes que les hommes car 69% d'entre elles ont moins de 25 ans par rapport à 57% chez ces derniers (tableau 18).

En conclusion, on se rend compte que les nouvelles directives de 1981 du ministère de l'Éducation du Québec sur les frais de scolarité imposés aux étudiants étrangers ont vraiment porté fruits car elles ont provoqué une transformation profonde du mouvement. En effet, les étudiants étrangers proviennent davantage du continent Africain (très majoritairement des pays francophones) au détriment des pays d'Asie et d'Amérique) et de ce fait fréquentent beaucoup plus qu'auparavant les établissements d'enseignement francophones. Ces changements vont tout à fait dans le sens prévu et souhaité car on sait que la politique des frais de scolarité différentiels pratiqués à l'endroit des étudiants étrangers ne s'applique pas universellement à l'ensemble de la population étudiante venant de l'extérieur du Canada. Le Québec a conclu ces dernières années, plusieurs ententes avec des pays francophones permettant aux ressortissants de ces pays de bénéficier du même régime que les étudiants québécois, ce qui a engendré un déplacement important du mouvement au profit des étudiants étrangers de langue française. Il s'en est suivi bien sûr que les établissements d'enseignement anglophones ont perdu beaucoup de terrain au cours des années récentes de sorte qu'actuellement les étudiants étrangers fréquentent à parts presque égales les établissements francophones et anglophones. Si cette politique du MEQ se maintient, il est à prévoir que les étudiants étrangers au Québec fréquenteront bien davantage les établissements francophones au cours des prochaines années.

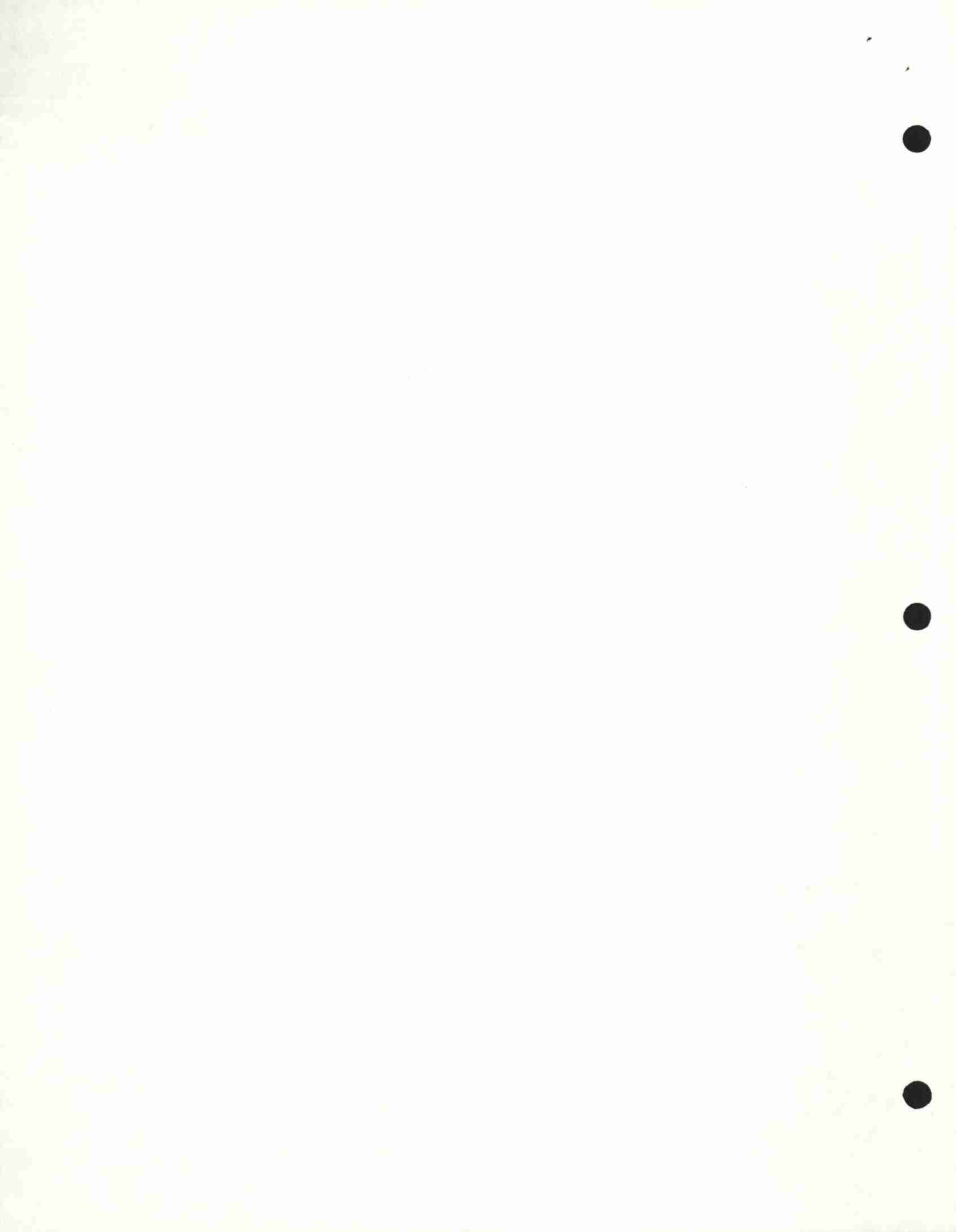


TABLEAU 11

Permis de séjour pour étudiants étrangers selon le niveau
d'études, 1981-1983

Niveau d'études	Année					
	1981		1982		1983	
	nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Primaire	832	5,4	730	4,8	676	4,8
Secondaire	997	6,5	1 018	6,7	849	6,0
Collégial	1 694	11,0	1 722	11,3	1 563	11,1
Universitaire	10 549	68,6	10 460	68,7	9 875	70,2
Autres	1 315	8,5	1 299	8,5	1 103	7,8
Total	15 387	100,0	15 227	100,0	14 066	100,0
Non disponible	20		32		105	

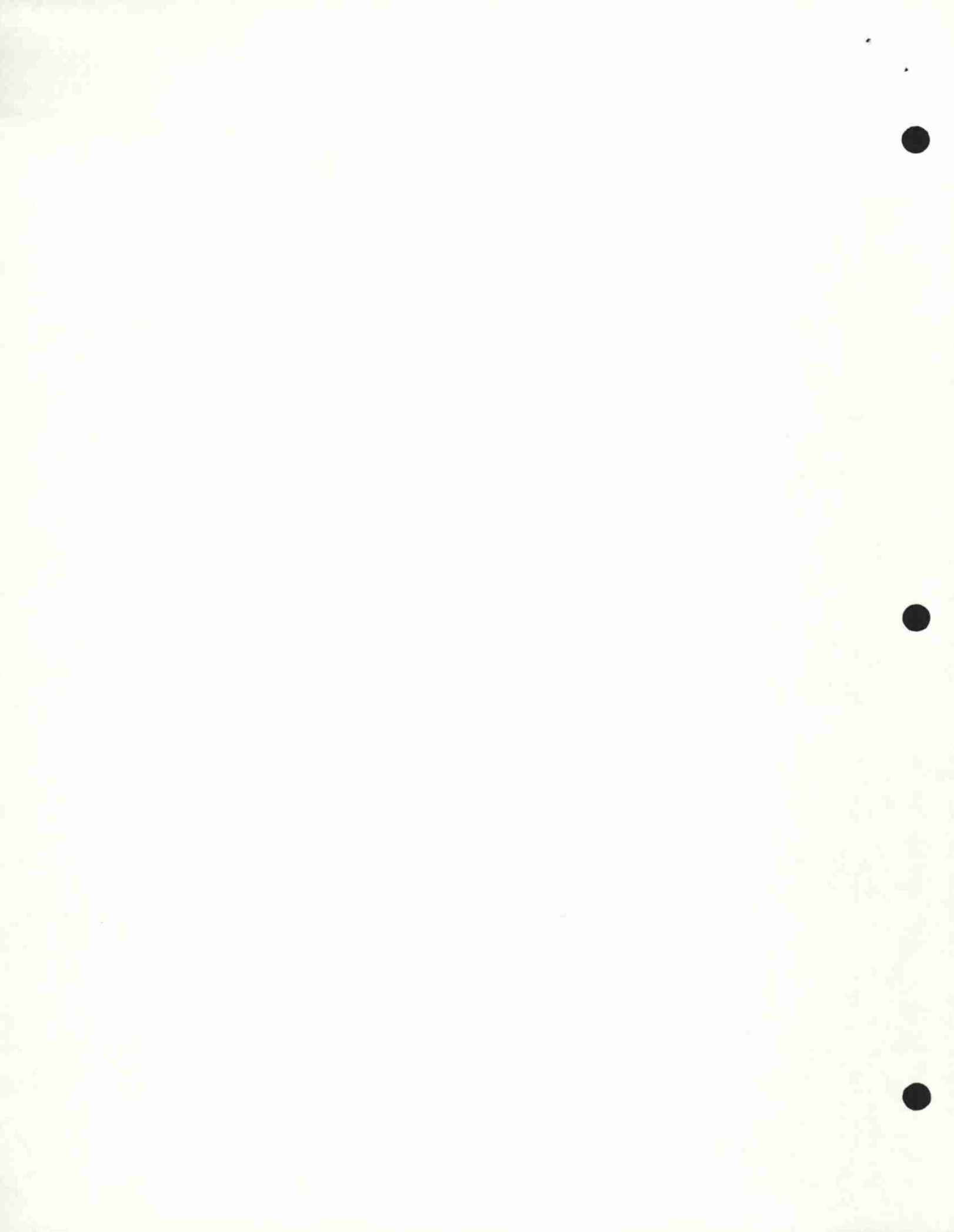
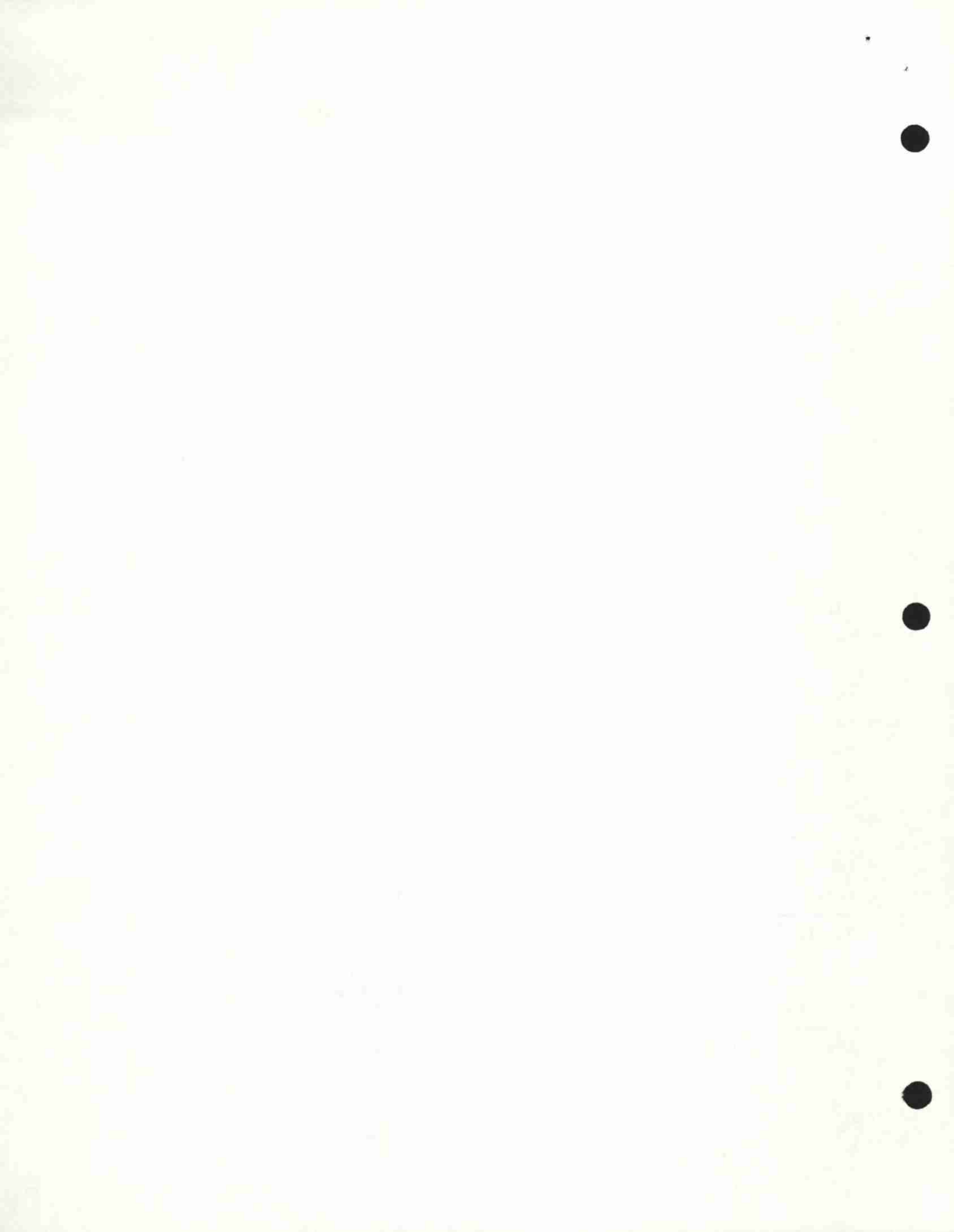
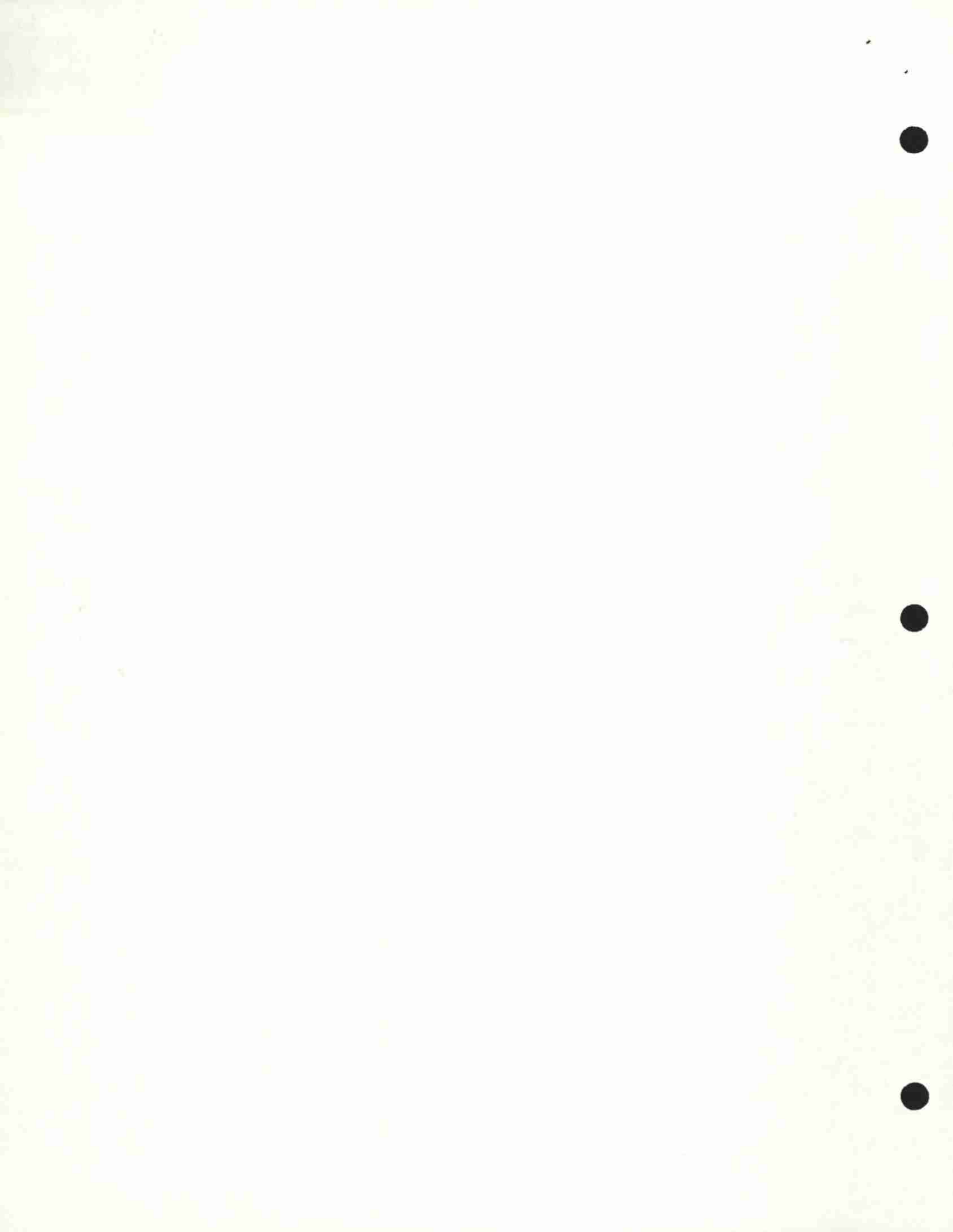


TABLEAU 12

Permis de séjour pour étudiants étrangers selon les 15 principaux
pays de dernière résidence, 1981-1983

Pays de dernière résidence	Année								
	1981			1982			1983		
	Nombre	%	rang	Nombre	%	rang	Nombre	%	rang
Maroc	1 004	6,5	2	1 874	12,3	2	2 252	16,0	1
Etats-Unis	2 633	17,1	1	2 452	16,1	1	2 086	14,8	2
France	847	5,5	4	814	5,3	4	823	5,8	3
Vénézuéla	888	5,8	3	936	6,1	3	795	3,1	4
Côte d'Ivoire	403	2,6	10	448	2,9	6	442	5,6	5
Grèce	553	3,6	8	475	3,1	5	393	2,8	6
Libye	-	-	-	421	2,8	9	390	2,8	7
Hong-Kong	574	3,7	7	424	2,8	8	344	2,4	8
Tunisie	-	-	-	250	1,6	12	315	2,2	9
Haïti	587	3,8	6	348	2,3	11	306	2,2	10
Mexique	463	3,0	9	442	2,9	7	295	2,1	11
Iran	670	4,4	5	410	2,7	10	242	1,7	12
Liban	288	1,9	11	237	1,6	13	218	1,5	13
Zaïre	-	-	-	-	-	-	217	1,5	14
Cameroun	-	-	-	-	-	-	194	1,5	15
Malaisie	255	1,7	12	198	1,3	15	-	-	-
Royaume-Uni	207	1,3	14	-	-	-	-	-	-
Indonésie	222	1,4	13	-	-	-	-	-	-
Trinité et Tobago	195	1,3	15	-	-	-	-	-	-
Kenya	-	-	-	237	1,6	13	-	-	-
Total, 15 princ. pays	9 789	63,7		9 966	65,4		9 312	66,0	
Total, tous les pays	15 369	100,0		15 251	100,0		14 106	100,0	
Non disponible	38			10			65		





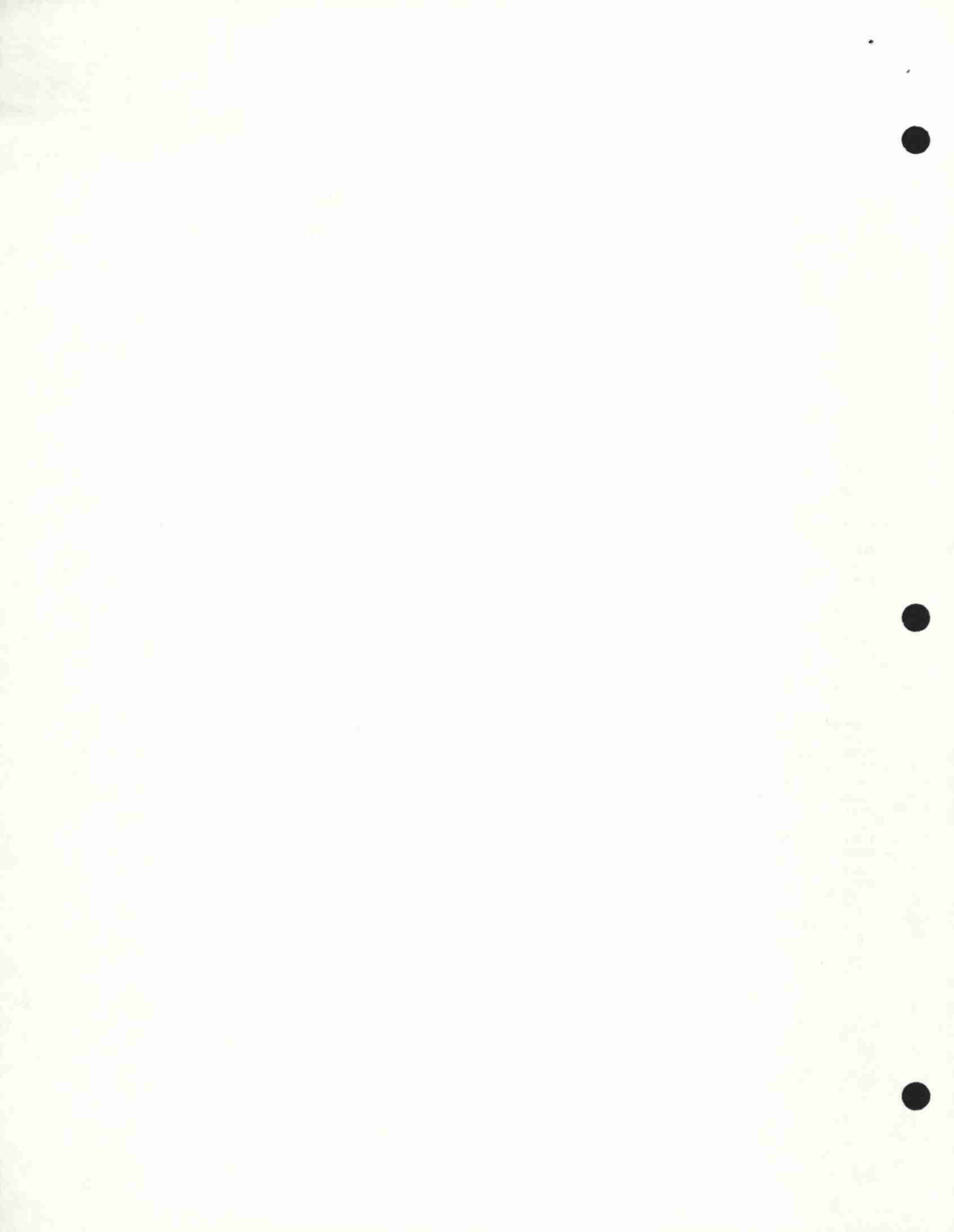
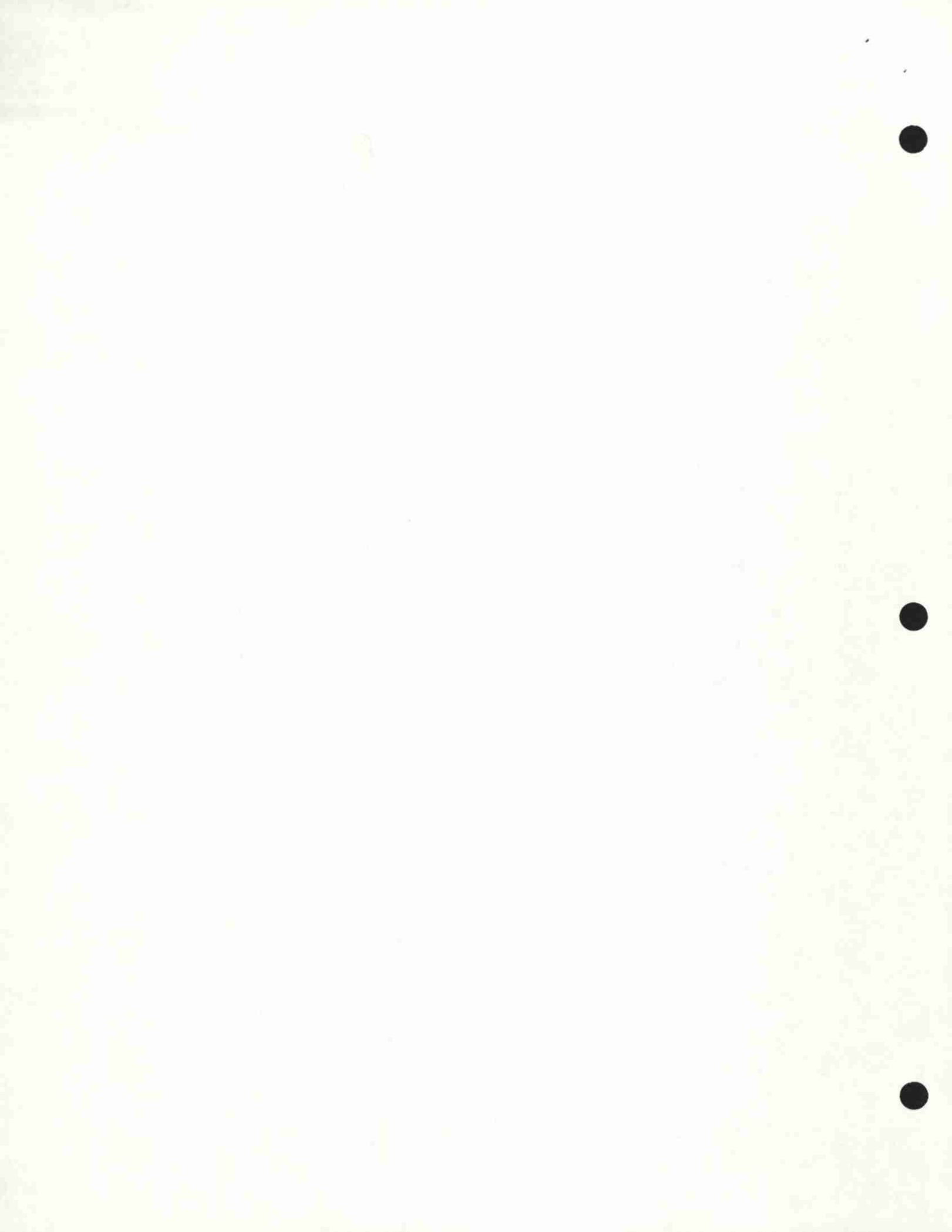


TABLEAU 15

Permis de séjour pour étudiants étrangers selon l'établissement
universitaire fréquenté, 1981-1983

Etablissement	Année					
	1981		1982		1983	
	nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Univ. du Québec à Québec	129	1,7	172	1,6	79	0,8
Univ. du Québec à Chicoutimi	74	0,7	119	1,1	132	1,3
Univ. du Québec à Montréal	570	5,4	732	7,0	1 061	10,7
Univ. du Québec à Rimouski	11	0,1	14	0,1	18	0,2
Univ. du Québec à Trois-Rivières	135	1,3	219	2,1	269	2,7
Université McGill	3 656	34,7	3 598	34,4	3 110	31,5
Collège MacDonald	55	0,5	52	0,5	26	0,3
Université Concordia	2 715	25,7	2 135	20,4	1 655	16,8
Campus Loyola	1	-	2	-	4	-
Sir George Williams	23	0,2	11	0,1	10	0,1
Université Laval	1 360	12,9	1 363	13,0	1 410	14,3
Université Sherbrooke	301	2,9	356	3,4	314	3,2
Université Montréal	927	8,8	1 013	9,7	1 061	10,7
Bishop	84	0,8	107	1,0	146	1,5
H.E.C.	76	0,7	101	1,0	92	0,9
Polytechnique	349	3,3	365	3,5	365	3,7
Collège de théologie de Montréal	-	-	1	-	2	-
Collège Royal Victoria	-	-	1	-	2	-
Autres institutions universitaires	83	0,8	99	0,9	119	1,2
Tous les établissements universitaires	10 549	100,0	10 460	100,0	9 875	100,0



TABEAU 16
Permis de séjour pour étudiants étrangers de niveau universitaire selon les principaux établissements et le continent de dernière résidence, 1983

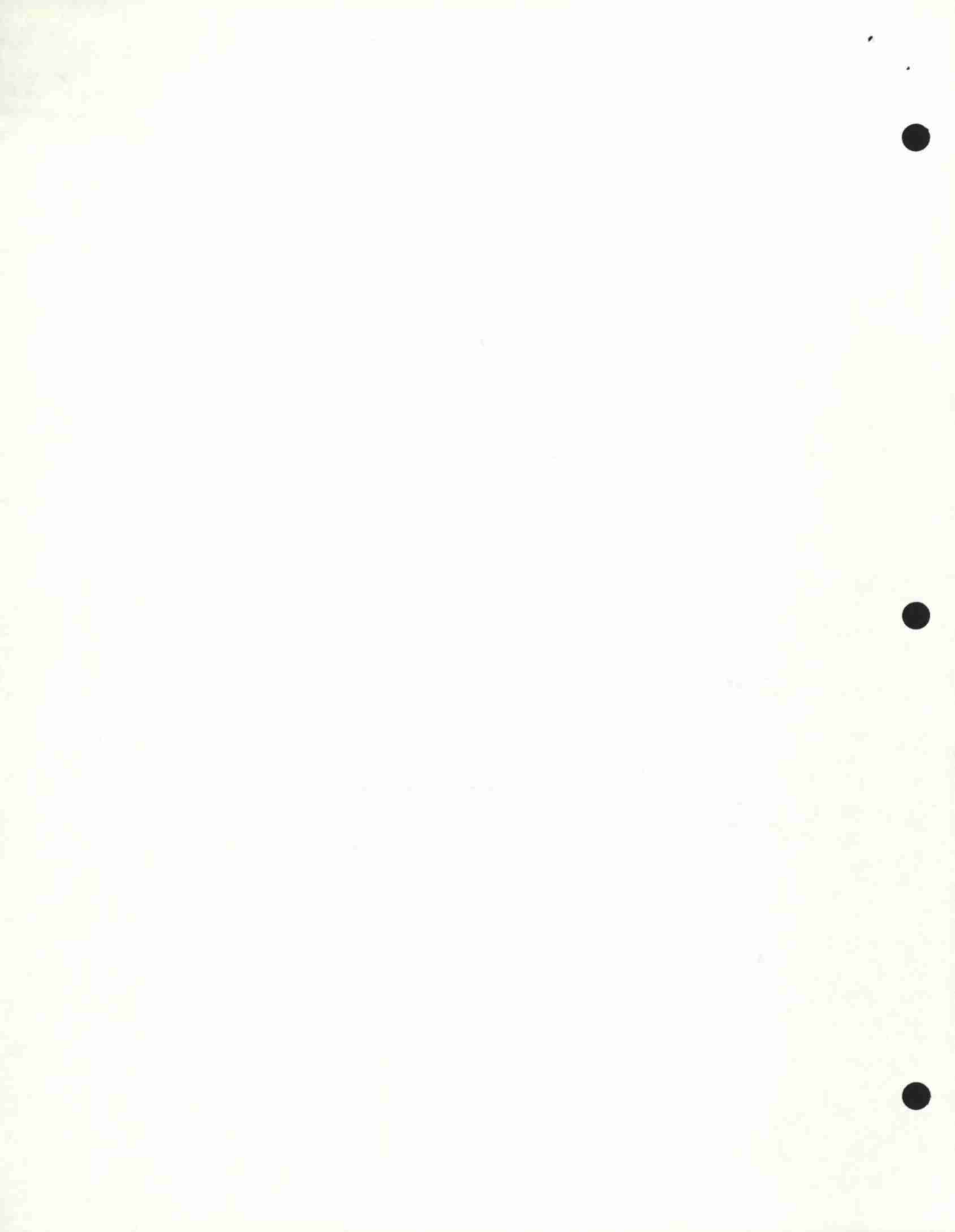
Etablissement Continent de dernière résidence	Univrité du Québec à Mon- tréal		Université McGill		Université Concordia		Université Laval		Université Montréal		Polytechnique		Autres		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Afrique	907	23,5	275	7,1	411	10,6	728	18,9	647	16,8	225	5,8	668	17,3	3 861	100,0
Amérique	33	1,2	1 635	58,9	354	12,8	437	15,8	137	4,9	42	1,5	136	4,9	2 774	100,0
.centrale	-	-	103	40,9	34	13,5	77	30,6	20	7,9	10	4,0	8	3,2	252	100,0
.du Nord	11	0,7	1 152	70,6	86	5,3	253	15,5	52	3,2	-	-	77	4,7	1 631	100,0
.du Sud	10	1,6	257	42,1	168	27,5	80	13,1	51	8,4	18	3,0	26	4,3	610	100,0
.Antilles	12	4,3	123	43,8	66	23,5	27	9,6	14	5,0	14	5,0	25	8,9	281	100,0
Asie	17	0,9	858	44,2	674	34,7	86	4,4	72	3,7	55	2,8	182	9,4	1 945	100,0
Europe	104	8,2	323	25,5	210	16,6	158	12,5	202	16,0	43	3,4	226	17,9	1 266	100,0
Océanie	-	-	18	62,1	6	20,7	1	3,4	3	10,3	-	-	1	3,4	29	100,0
Tous les continents	1 061	10,7	3 110	31,5	1 655	16,8	1 410	14,3	1 061	10,7	365	3,7	1 213	12,3	9 875	100,0



TABLEAU 17

Permis de séjour délivrés aux étudiants étrangers ayant demandé la résidence permanente au Canada selon le pays de dernière résidence, 1983

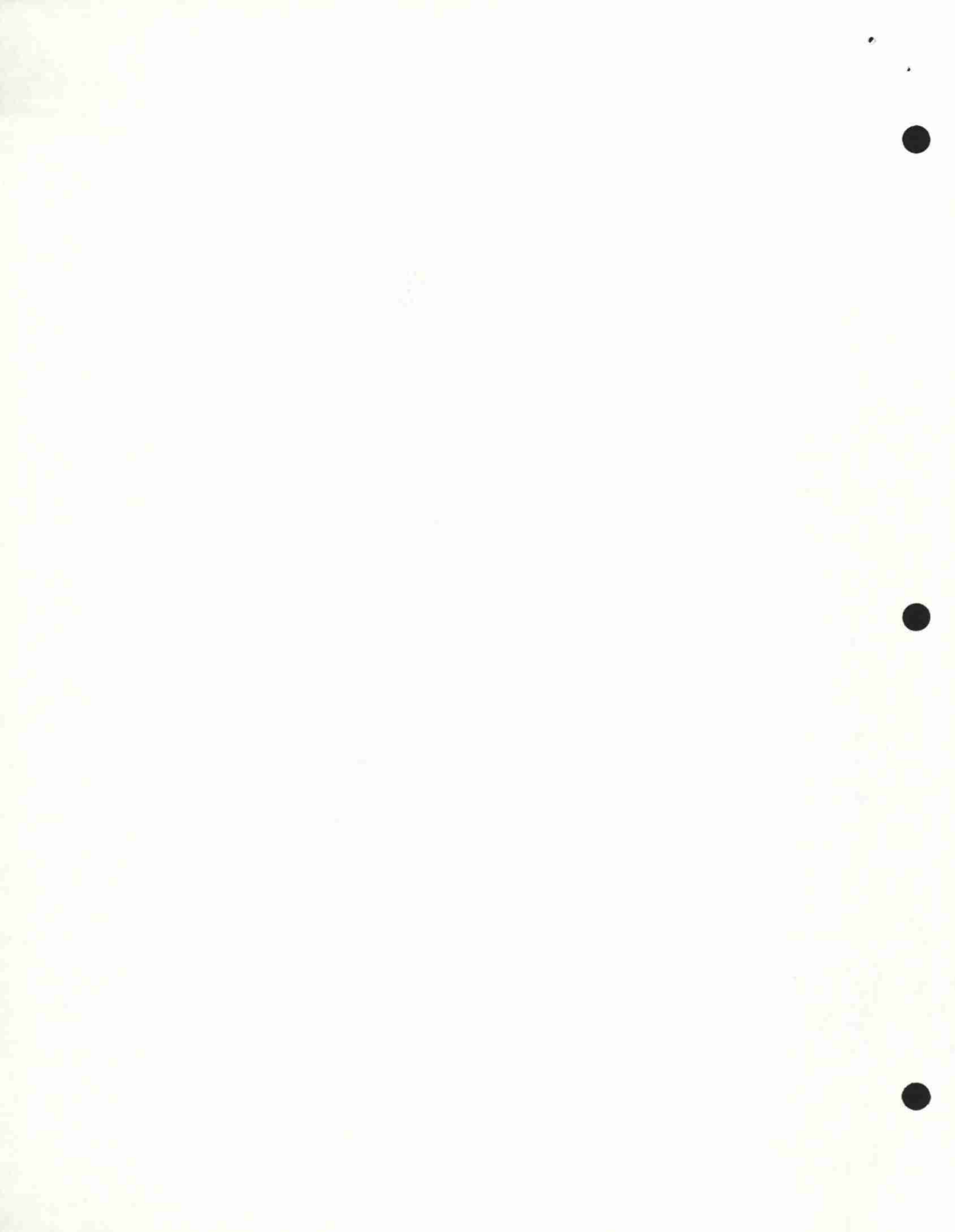
Pays de dernière résidence	Nombre	%
Iran	65	19,3
Liban	53	15,7
Etats-Unis	21	6,2
Jamaïque	20	5,9
Haïti	19	5,6
France	15	4,5
Pologne	10	3,0
Maroc	9	2,7
République Dominicaine	9	2,7
Guyane	7	2,1
Guatemala	7	2,1
Inde	6	1,8
Italie	6	1,8
Côte-d'Ivoire	6	1,8
Royaume-Uni	5	1,5
Total, 15 principaux pays	258	76,6
Total, autres pays	79	23,4
Total, tous les pays	337	100,0



TABEAU 18

**Permis de séjour pour étudiants étrangers selon le groupe
d'âges et le sexe, Québec, 1983**

Groupes d'âges	Sexe					
	Hommes		Femmes		Total	
	nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 9 ans	232	2,4	185	4,0	417	3,0
10 - 14 ans	262	2,8	251	5,4	513	3,6
15 - 19 ans	1 057	11,1	967	21,0	2 024	14,4
20 - 24 ans	3 864	40,7	1 776	38,5	5 640	40,0
25 - 29 ans	2 502	26,4	871	18,9	3 373	23,9
30 ans et plus	1 578	16,6	558	12,1	2 136	15,1
Total	9 495	100,0	4 608	100,0	14 103	100,0
Non disponible					68	



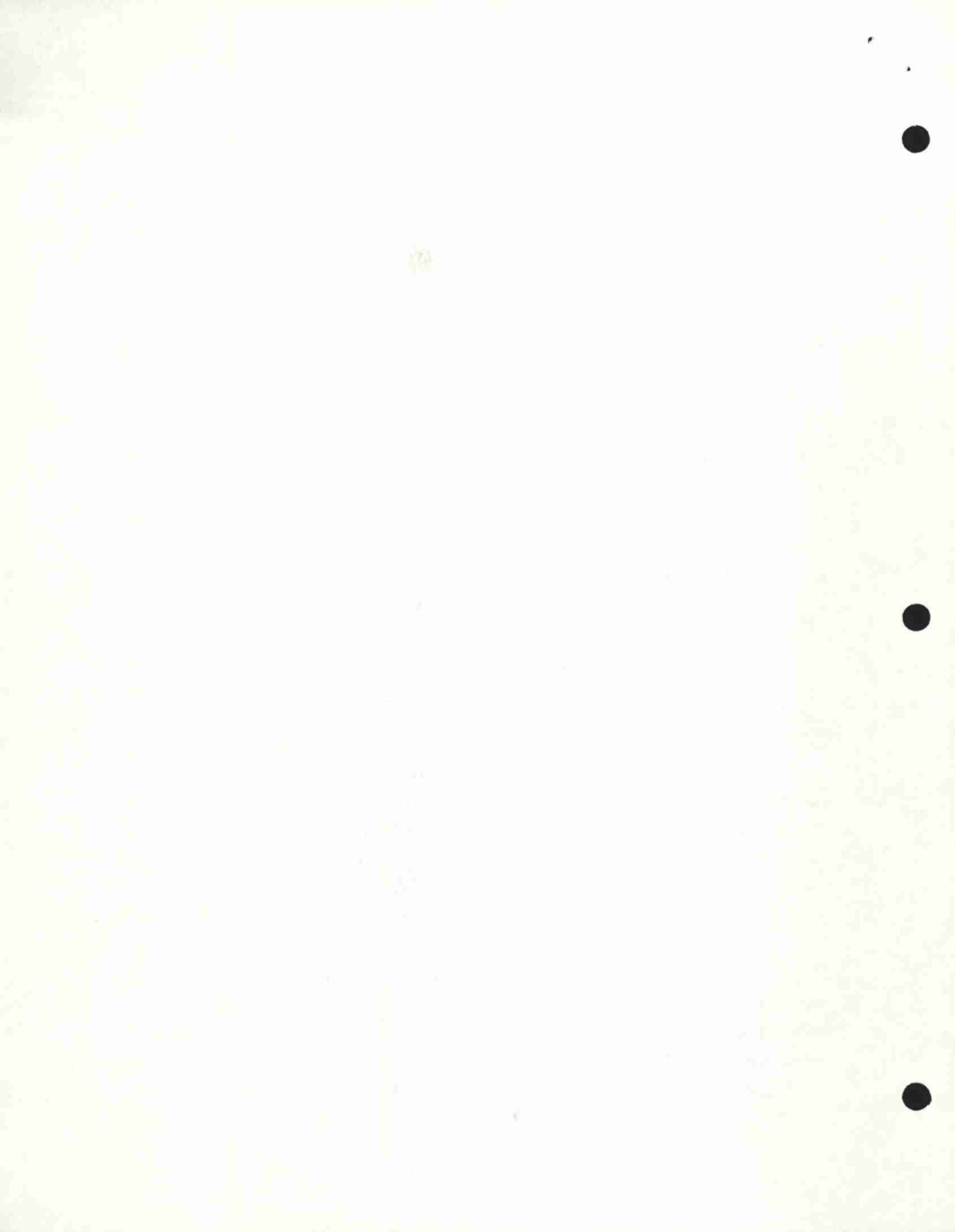
3. Les permis du Ministre (IMM-1263-1264)

Le Ministre fédéral de l'Immigration peut délivrer un permis autorisant une personne autrement inacceptable à entrer au Canada ou à y demeurer. Ce pouvoir discrétionnaire du Ministre peut être exercé lorsqu'un ressortissant étranger désire entrer au Canada mais fait partie d'une catégorie inadmissible définie dans la réglementation fédérale ou lorsque le ressortissant se trouve déjà au Canada mais peut être passible d'expulsion ou d'interdiction de séjour.

Il va sans dire que les détenteurs de permis du Ministre sont tous des cas particuliers. Il peut s'agir de personnes qui ont négligé de renouveler à temps leur autorisation de séjour temporaire, qui revendiquent le statut de réfugié et dont la demande de résidence est encore à l'étude ou bien de personnes qui ont un dossier criminel ou qui pourraient être une charge pour les services publics à cause de leur état de santé etc. Au Québec, il semble que ce soit les deux premières situations qui regroupent la presque totalité des personnes ayant reçu un permis du Ministre fédéral.

En 1983, plus de 6 400 permis du Ministre ont été délivrés à des ressortissants étrangers qui auraient été inadmissibles autrement. Ce volume représente toutefois une baisse de 9% par rapport à l'an passé où l'on avait également noté une baisse de 20%. En fait, le nombre de permis du Ministre se situe actuellement à peu près au même niveau que celui de 1980.

Comme par le passé, le programme de permis du Ministre s'adresse principalement à des personnes sollicitant la résidence permanente au Canada (70%), suivi par les étudiants étrangers jugés non admissibles au programme de permis de séjour (15%) et par les personnes d'une catégorie inadmissible d'après

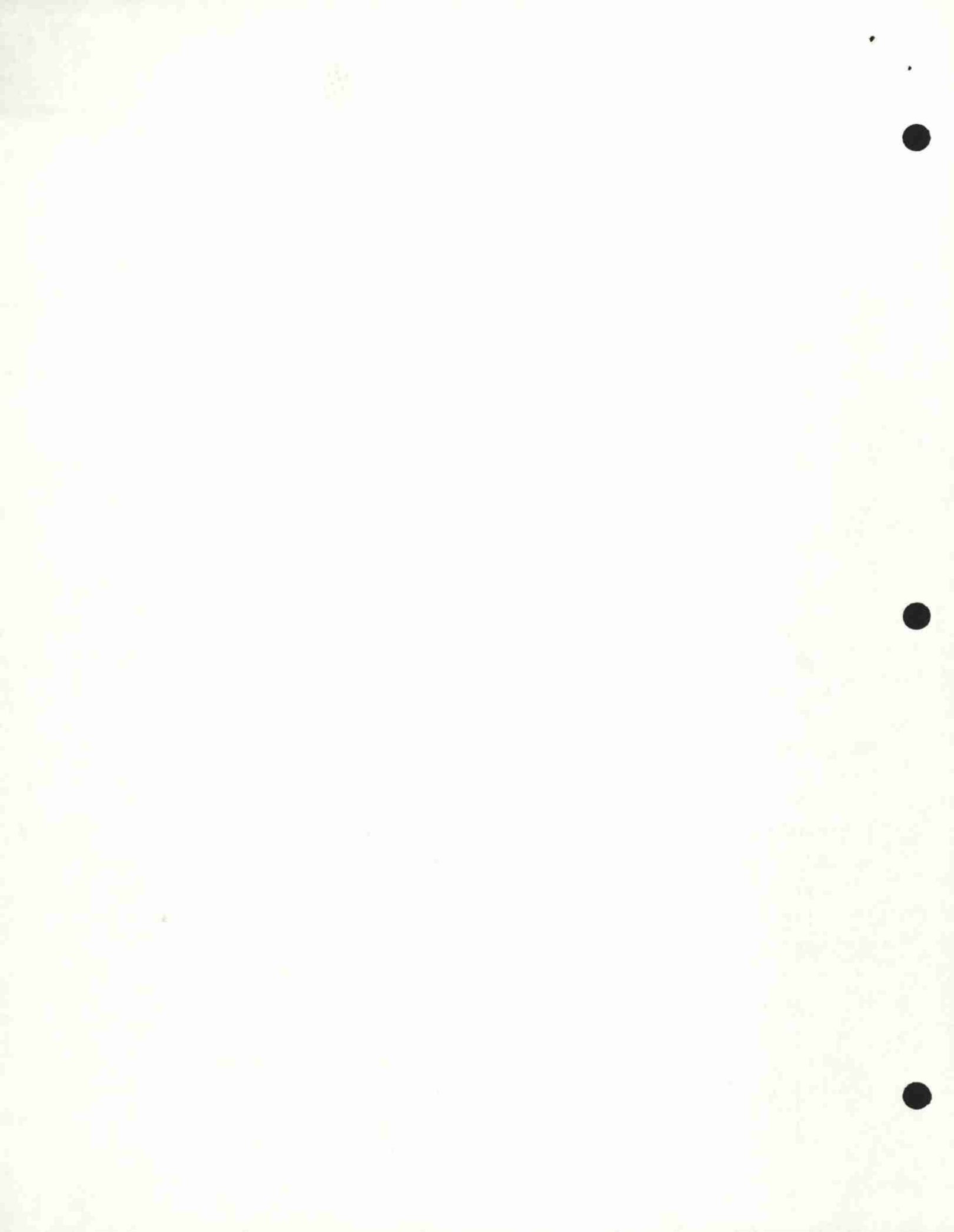


la réglementation (11%). Comparativement aux années antérieures, on constate que la présence des étudiants étrangers de même que celle des requérants à l'immigration a tendance à s'accroître parmi les détenteurs de ce type de permis; ils représentaient respectivement le dixième et la moitié des cas au début des années 80. A l'inverse, la proportion relative des personnes "inadmissibles" a largement chuté car ils totalisaient près du tiers des cas pour cette même période. Finalement, les travailleurs non admissibles au programme de permis de travail (4%) et les ressortissants venus recevoir des traitements médicaux (1%) comptent pour une part très minime des détenteurs de permis ministériel.

Pour un peu plus de la moitié (52%) des ressortissants ayant un permis du Ministre en 1983, il s'agit d'un renouvellement. Parmi ces détenteurs de permis renouvelés, la part des personnes en attente de la résidence permanente est plus forte que pour ceux ayant reçu un premier permis (75% contre 65%). Elle est par contre plus faible pour tous les autres genres de cas, particulièrement dans le cas des étudiants (12% contre 18%).

La durée moyenne globale de validité des permis du Ministre est évaluée à 40 semaines en 1983. Elle est légèrement supérieure chez les personnes sollicitant le droit d'établissement (44 semaines) mais surtout très inférieure pour les personnes inadmissibles en vertu de la réglementation, les étudiants et les travailleurs (30 semaines chacun environ). Egalement, les permis renouvelés le sont pour plus longtemps que les premières autorisations (43 semaines par rapport à 37 semaines) (tableau 19).

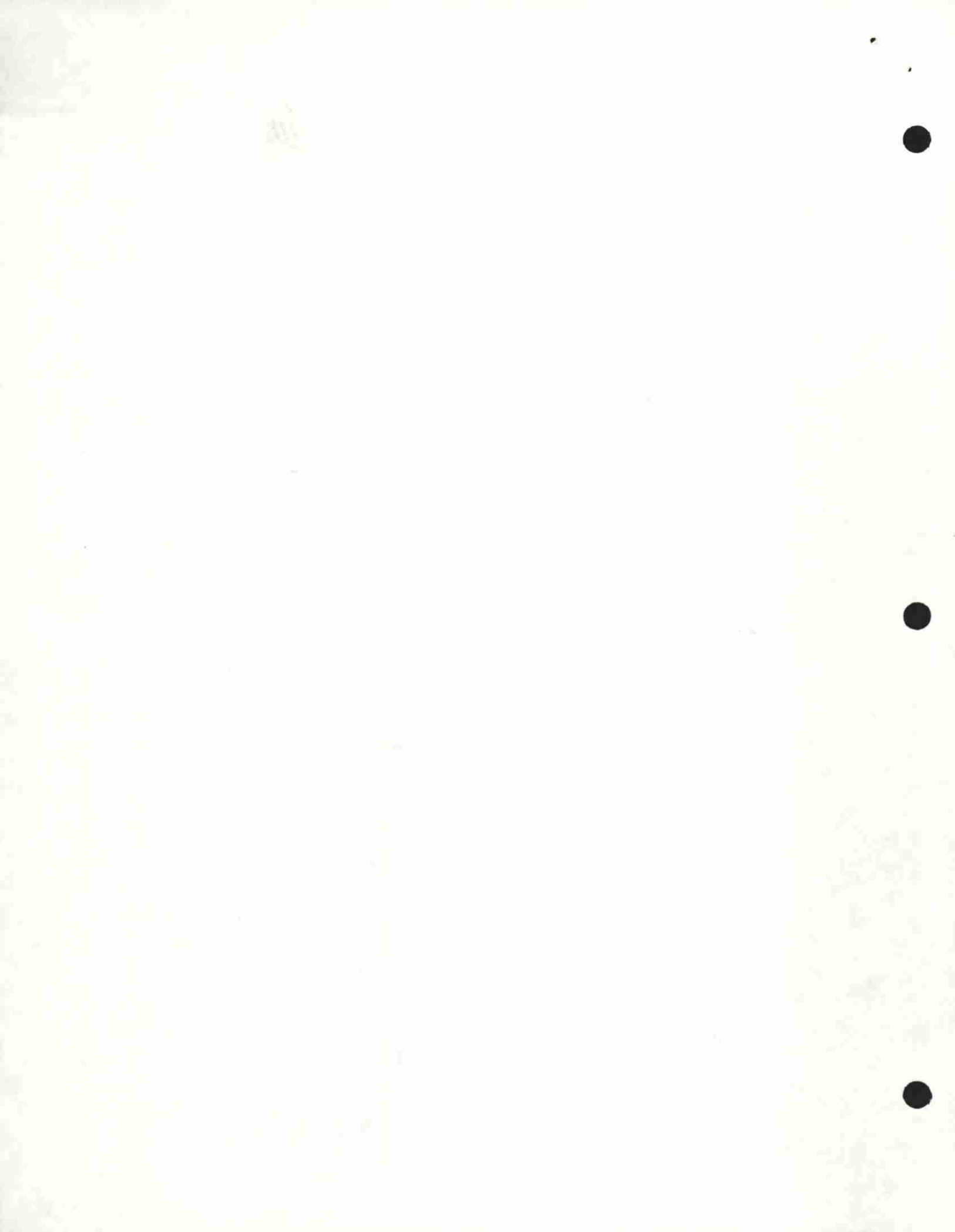
Environ 60% des détenteurs de permis de Ministre proviennent de quinze principaux pays en 1983. En tête de liste, il s'agit comme pour l'an passé de Haïti (10%) et du Salvador (7%) mais les rangs suivants sont occupés par l'Iran, le



Guatemala (6% chacun) le Liban, les Etats-Unis (5% chacun) et la Pologne (4%). Bien que Haïti occupe toujours la première place, son importance relative s'est de beaucoup estompée par rapport au début des années 80 (près de 40% des cas), soit lors du programme de régularisation de statut de ces ressortissants séjournant illégalement au Québec. Par ailleurs, la présence du Guatemala est nouvelle parmi les principaux fournisseurs et on note aussi que la part de l'Iran et du Liban a presque doublé. Enfin, suite aux principaux pays mentionnés auparavant, on retrouve la France, le Chili, le Maroc, la Jamaïque et la Tchécoslovaquie (il s'agit d'un précédent) avec de 2% à 3% des cas chacun.

L'importance relative des genres de cas selon le pays de provenance des détenteurs de permis du Ministre diffère légèrement en 1983. A l'exception des ressortissants du Maroc (9%) et de la France (49%), les requérants à l'immigration représentent la grande majorité des cas. Chez les personnes venant de la Jamaïque (96%), du Guatemala (95%), du Salvador (93%) et du Vietnam (92%), il s'agit de la presque totalité. En ce qui a trait aux Marocains, les étudiants non admissibles au permis de séjour comptent pour la majorité du mouvement (75%) et en ce qui concerne les Français, les étudiants sont également importants (24%) mais aussi les personnes inadmissibles d'après la réglementation fédérale (15%) et les travailleurs non admissibles au programme de permis de travail (11%).

Par genre de cas, on observe que les Haïtiens (9%), les Américains (8%) les Libanais (7%) et les Français (5%) sont les principaux fournisseurs de personnes inadmissibles d'après la réglementation. Les travailleurs viennent tout d'abord de France (11%) et ensuite de Haïti (5%) et quant aux étudiants il s'agit en premier lieu du Maroc (13%) suivi de loin par la France (5%) (tableau 20).

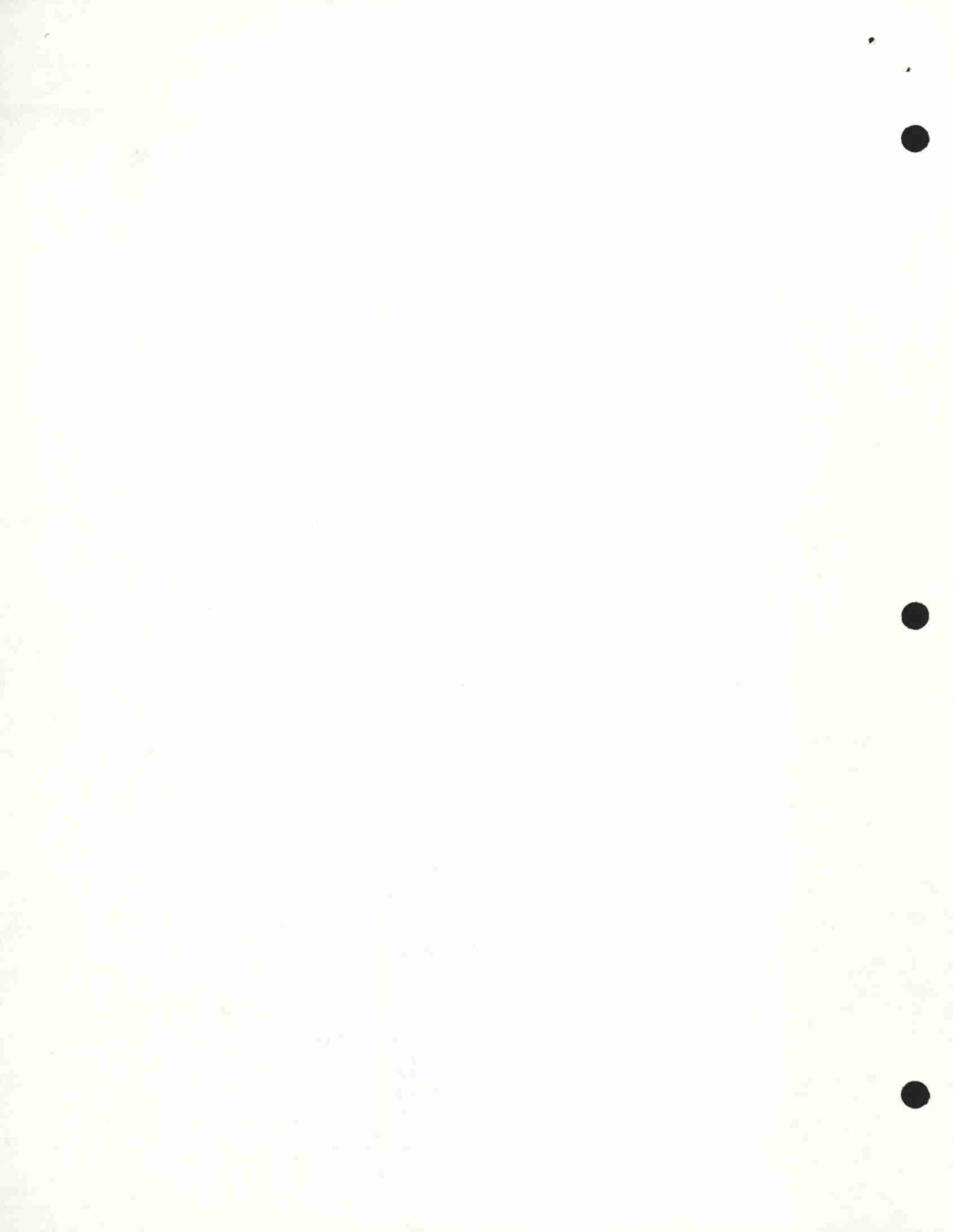


En 1983, 64% des détenteurs de permis du Ministre pouvaient travailler au Québec, ce qui est inférieur à l'an passé (53%) mais comparable aux débuts des années 80 alors que les Haïtiens occupaient une place privilégiée dans le mouvement. La répartition professionnelle n'a guère changé depuis l'an passé. Il s'agit surtout de travailleurs non classés ailleurs (c'est-à-dire de nouveaux travailleurs et d'étudiants) (43%), d'employés spécialisés dans les services (18%) et de travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation de produits (9%) (tableau 21).

Finalement, les caractéristiques personnelles des détenteurs de permis du Ministre sont les suivantes: ils sont majoritairement de sexe masculin (58%) et leur moyenne d'âge est de 29 ans. Globalement, selon le groupe d'âges, les personnes âgées de moins de 25 ans représentent 37% des cas, celles âgées de 25 à 44 ans 52% des cas et celles de 45 ans et plus 11% (tableau 22).

En définitive, même si théoriquement un permis du Ministre peut être délivré dans une multitude de circonstances exceptionnelles, il reste qu'en pratique les détenteurs de ce type de permis au Québec sont en très grande partie des requérants au statut d'immigrants. Les principaux pays sources de ces futurs résidents permanents coïncident généralement avec ceux des ressortissants que le Québec compte admettre en vertu des programmes humanitaires qu'il a mis de l'avant.

Il peut être étonnant cependant de constater que l'importance de ce mouvement diminue depuis 1982 alors qu'on sait d'autre part que le nombre de candidats sollicitant la résidence permanente sur place a carrément augmenté depuis ce temps. Or, il faut tenir compte du fait qu'on retrouve actuellement davantage de requérants à l'immigration qui sont

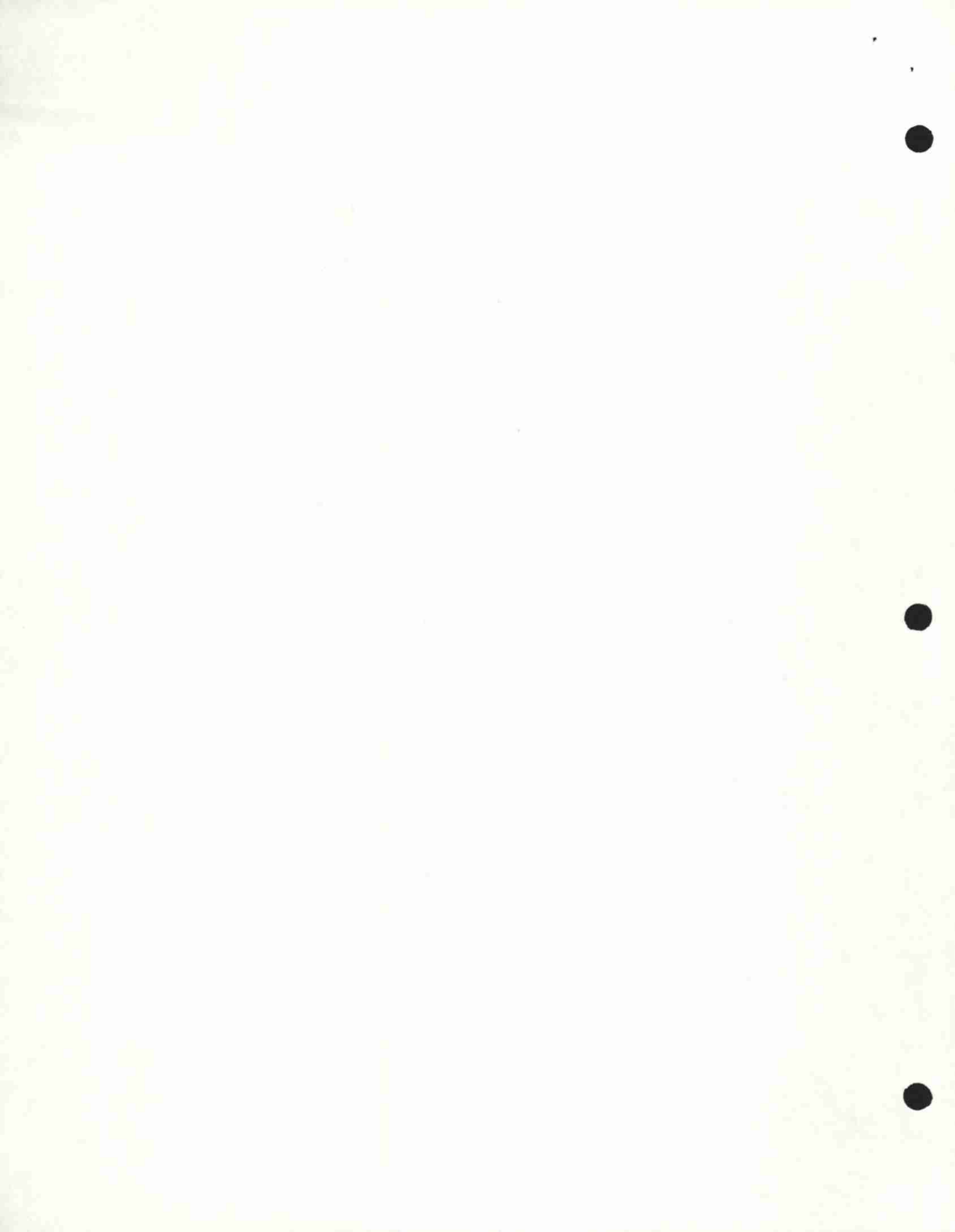


autorisés à demeurer au Québec temporairement par la détention d'un permis que par l'octroi d'un permis du Ministre, ce qui bien sûr est un phénomène nouveau. Par conséquent, l'analyse du mouvement des personnes sollicitant la résidence permanente parmi les immigrants temporaires nécessite qu'on déborde de la simple étude des permis du Ministre et qu'on tienne compte aussi de ce volet très important qui existe dans les autres autorisations temporaires de séjour, surtout parmi les détenteurs de permis de travail. De cette façon on se rend compte que le volume des requérants à l'immigration a nettement progressé depuis les débuts des années 80.

TABLEAU 19

Permis du Ministre non-renouvelés (IMM-1263) et renouvelés (IMM-1264)
selon la durée moyenne de validité et le genre de cas, 1983

Genre de cas	IMM-1263			IMM-1264			TOTAL		
	Nombre	%	Durée semaine	Nombre	%	Durée semaine	Nombre	%	Durée semaine
.Catégories de personne non admissibles (80)	334	10,8	21,4	339	10,2	35,2	673	10,5	28,3
.Travailleurs (81)	160	5,2	24,9	69	2,1	34,7	229	3,6	27,9
.Etudiants (86)	558	18,1	29,9	400	12,0	32,6	958	14,9	31,0
.Traitement médical (85)	37	1,2	37,1	18	0,5	39,5	55	0,9	37,9
.Admissions rapides/ demandes au Canada (86-89)	2 001	64,8	41,8	2 512	75,3	46,4	4 513	70,2	44,4
-autres n.m.a. (86)	659	21,3	46,0	982	29,4	47,0	1 641	25,5	46,6
-intérêt national (87)	68	2,2	38,6	71	2,1	43,3	139	2,2	41,0
-réfugiés au sens de la convention (88)	559	18,1	36,8	484	14,5	49,3	1 043	16,2	42,6
-membre de la cat. de la famille (89)	711	23,0	42,1	873	26,2	44,5	1 584	24,6	43,4
.Inf. non disponible	4	0,1	50,0	102	3,1	45,8	106	1,6	46,0
Grand Total	3 090	100,0	36,5	3 338	100,0	43,3	6 428	100,0	40,0



TABEAU 20
Permis du Ministre selon les 15 principaux pays de dernière résidence, par genre de cas¹, 1983

Genre de cas Pays	80		81		84		85		86-89		Indéterminé		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Haïti	62	9,5	11	1,7	20	3,4	2	0,3	551	85,6	9	1,4	655	100,0
El Salvador	22	4,9	3	0,7	4	0,9	-	-	415	92,6	4	0,9	448	100,0
Iran	23	6,1	2	0,5	35	9,2	2	0,5	314	82,8	3	0,8	379	100,0
Guatemala	14	3,8	-	-	3	0,8	-	-	352	95,4	-	-	369	100,0
Liban	48	14,7	5	1,5	35	10,7	3	0,9	230	70,3	6	1,8	327	100,0
Etats-Unis	57	18,8	11	3,6	31	10,2	3	1,0	200	66,0	1	0,3	303	100,0
Pologne	20	7,9	4	1,6	2	0,8	1	0,4	197	77,6	30	11,8	254	100,0
France	32	15,0	24	11,2	51	23,8	1	0,5	105	49,1	1	0,5	214	100,0
Chili	10	4,9	1	0,5	6	3,0	-	-	180	88,7	6	3,0	203	100,0
Maroc	19	11,7	4	2,5	124	76,1	-	-	15	9,2	1	0,6	163	100,0
Jamaïque	12	7,4	9	5,5	8	4,9	1	0,6	118	72,4	1	0,6	149	100,0
Tchécoslovaquie	5	3,6	1	0,7	-	-	1	-	132	95,7	-	-	138	100,0
Inde	18	14,5	4	3,2	6	4,8	5	4,0	89	71,8	2	1,6	124	100,0
Grèce	16	16,5	1	1,0	16	16,5	-	-	63	64,9	1	1,0	97	100,0
Vietnam	4	4,2	-	-	-	-	1	1,1	87	91,6	3	3,2	95	100,0
Total, 15 princ. pays	362	9,2	80	2,0	341	8,7	19	0,5	3 048	77,8	68	1,7	3 918	100,0
Grand total	678	10,5	229	3,6	958	14,9	55	0,9	4 407	68,6	107	1,7	6 428	100,0

¹ Voir le tableau 23 pour une description des genres de cas.

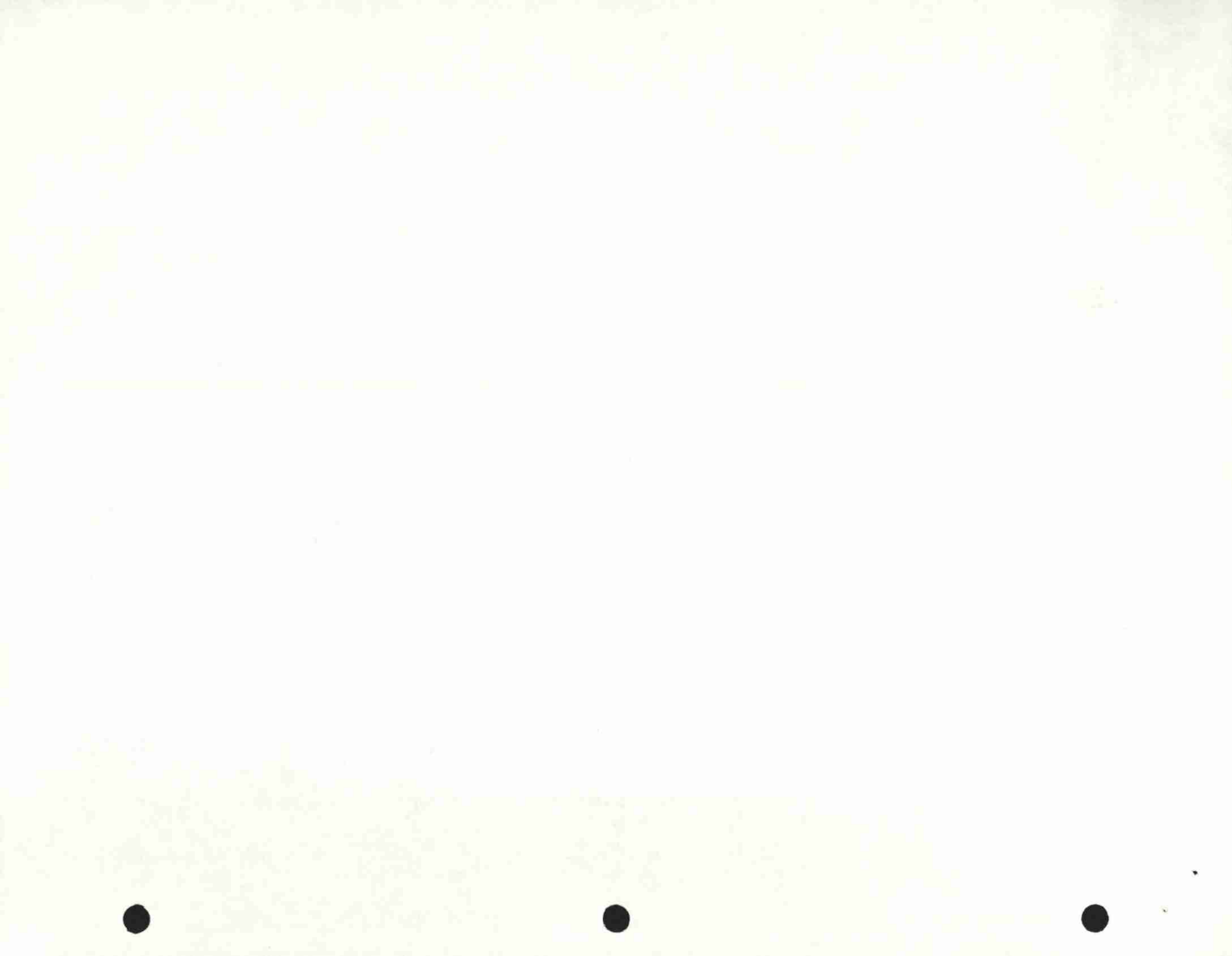


TABLEAU 21

Permis du Ministre (IMM-1263, IMM-1264) selon
la catégorie professionnelle CCDP 2 chiffres, 1983

Catégorie professionnelle	IMM-1263		IMM-1264		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
.Entrepreneurs (00)	-	-	1	-	1	-
.Directeurs, administrateurs et assimilés (11)	35	1,9	28	1,2	63	1,5
.Sciences naturelles, techniques et mathématiques (21)	74	4,0	52	2,3	126	3,1
.Sciences sociales et connexes (23)	18	1,0	18	0,8	36	0,9
.Membres du clergé et assimilés (25)	20	1,1	13	0,6	33	0,8
.Enseignants et assimilés	42	2,3	45	2,0	87	2,1
.Pers. médical, technique et de la santé (31)	30	1,6	34	1,5	64	1,6
.Prof. des domaines artistique et littéraire (33)	41	2,2	32	1,4	73	1,8
.Travailleurs des sports et loisirs (37)	5	0,3	2	0,1	7	0,2
.Personnel administratif et assimilés (41)	67	3,7	80	3,6	147	3,6
.Travailleurs spécialisés dans la vente (51)	31	1,7	51	2,3	82	2,0
.Travailleurs spécialisés dans les services (61)	355	19,4	391	17,4	746	18,3
.Agriculteurs, horticulteurs, éleveurs (71)	17	0,9	14	0,6	31	0,8
.Travailleurs du secteur primaire (sauf l'agriculture) (73-75-77)	1	0,1	3	0,1	4	0,1
.Trav. des ind. transformation (81-82)	62	3,4	49	2,2	111	2,7
.Usineurs et secteurs connexes (83)	37	2,0	30	1,3	67	1,6
.Trav. spéc. dans la fabrication, montage et réparation (85)	175	9,5	196	8,7	371	9,1
.Travailleurs du bâtiment (87)	65	3,5	44	2,0	109	2,7
.Personnel d'exploitation des transports (91)	18	1,0	24	1,1	42	1,0
.Manutentionnaires et ass. n.m.a. (93)	51	2,8	56	2,5	107	2,6
.Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines (95)	12	0,7	9	0,4	21	0,5
.Travailleurs non classés ailleurs (99)	677	36,9	1 079	47,9	1 756	43,0
TOTAL, tous les groupes prof.	1 833	100,0	2 251	100,0	4 084	100,0
non disponible	19		9		28	
non autorisation de travailler	1 238		1 078		2 316	
GRAND TOTAL	3 090		3 338		6 428	

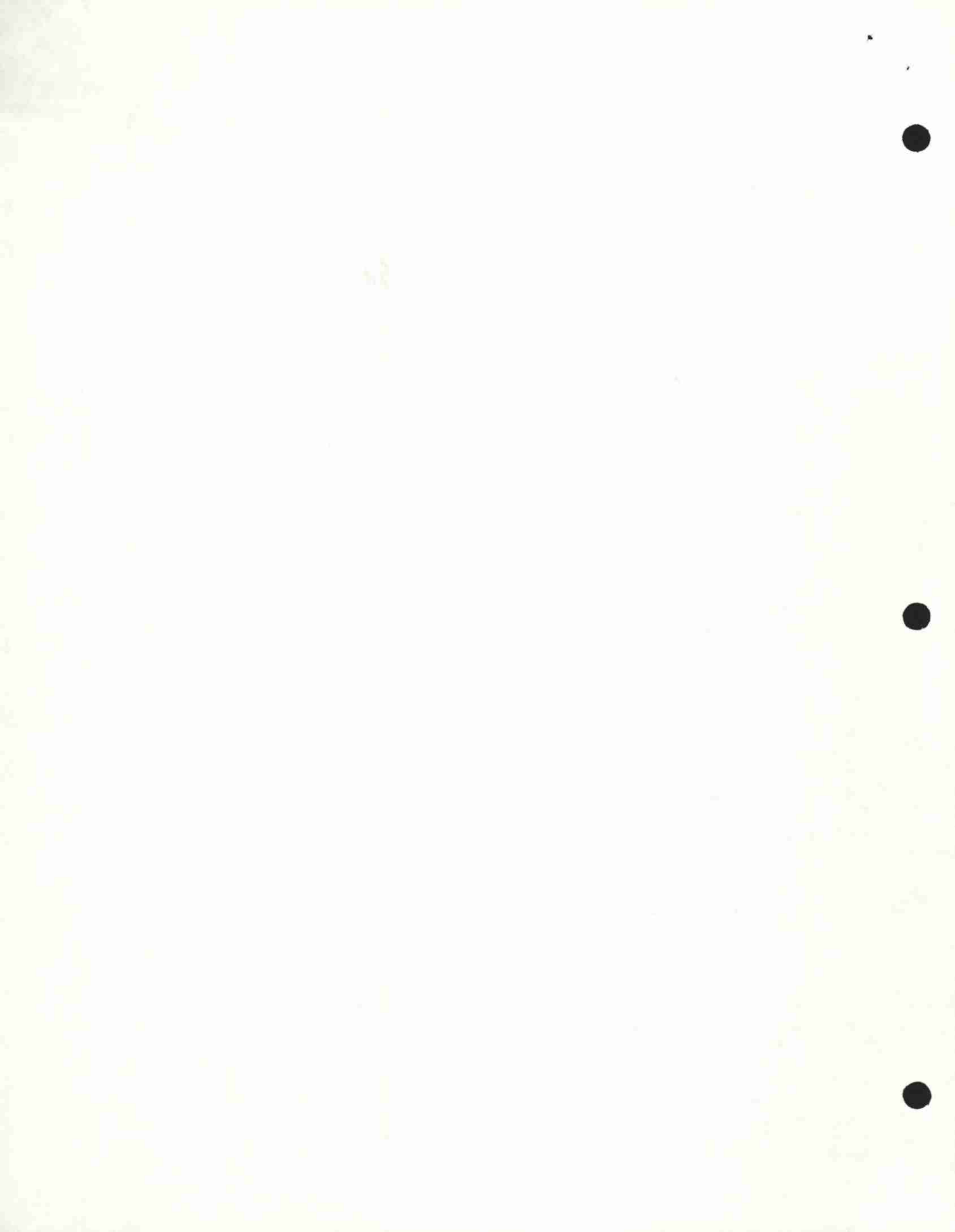
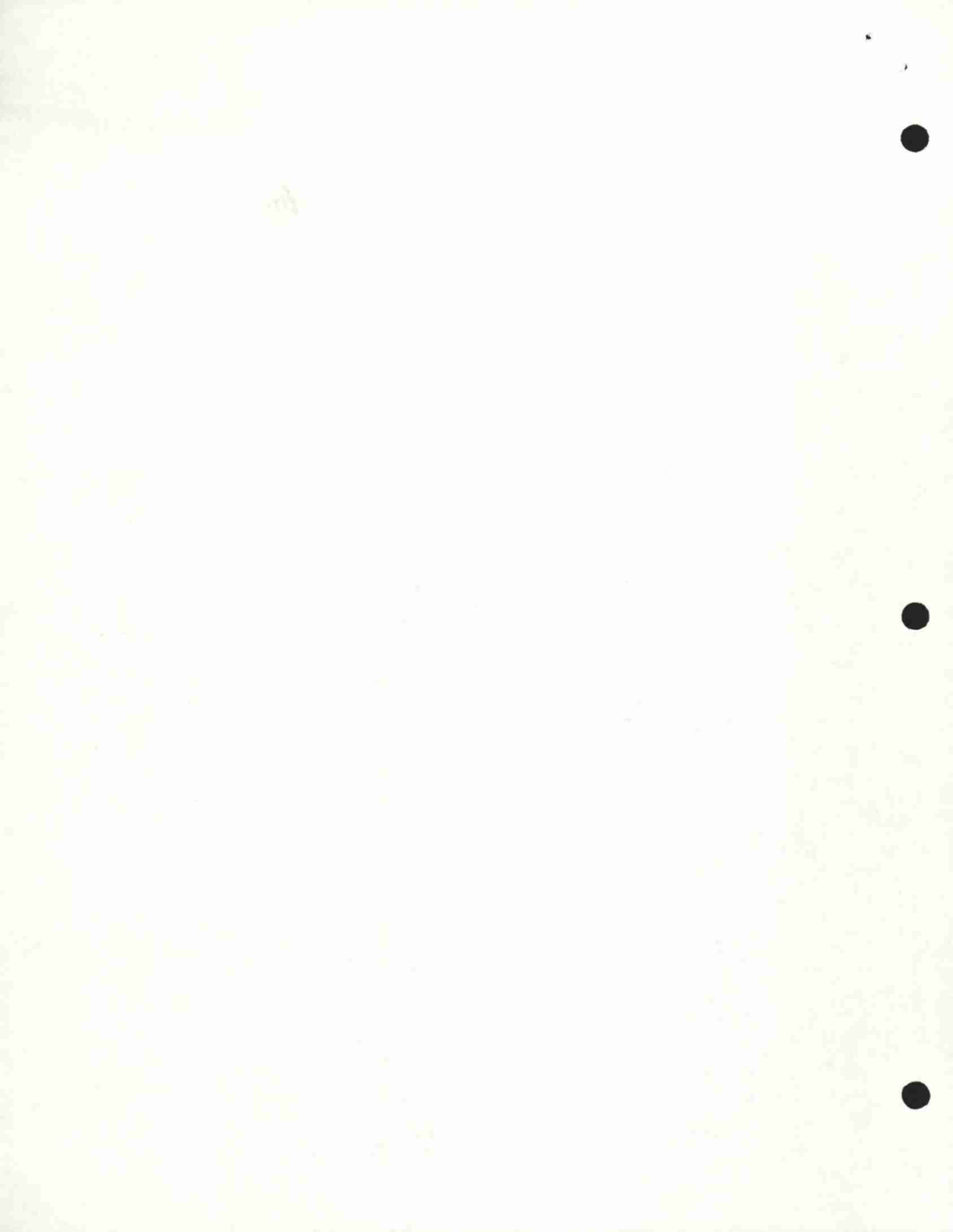


TABLEAU 22

Permis de Ministre selon l'âge et le sexe, 1983

Groupes d'âges	Sexe					
	Hommes		Femmes		Total	
	nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 4 ans	118	3,1	124	4,7	242	3,8
5 - 14 ans	186	4,9	198	7,4	384	6,0
15 - 24 ans	983	26,1	738	27,7	1 721	26,8
25 - 34 ans	1 695	45,0	869	32,6	2 565	39,9
35 - 44 ans	482	12,8	310	11,6	792	12,3
45 - 64 ans	232	6,2	289	10,8	521	8,1
65 ans et +	67	1,8	136	5,1	203	3,2
Total	3 763	100,0	2 664	100,0	6 428	100,0
Non disponible					1	
Âge moyen	30,1		28,6		29,2	



4- Les fiches de visiteurs (IMM-1097)

Aux termes de la loi canadienne sur l'immigration, un visa de visiteurs est exigé de tous les voyageurs qui se présentent au Canada, à moins que leur pays d'origine ne fasse expressément l'objet d'une dispense. Actuellement, environ 70 pays sont soustraits à cette obligation tandis que tous les autres doivent s'y conformer. Mis à part les visiteurs américains, 86% des personnes qui sont venues au Canada en 1981 par exemple provenaient de pays dont les ressortissants n'avaient pas à obtenir un visa, les visiteurs des autres pays ne représentant que 14%.

Par le passé, le Canada a accordé les dispenses pour divers motifs: liens traditionnels, historiques, économiques et culturels; nombre de visiteurs; accords bilatéraux et réciprocité. En 1977, le gouvernement fédéral a adopté le principe selon lequel le visa doit être exigé à l'égard de tout pays qui pose un problème de contrôle important. Depuis lors, les dispenses ont été retirées pour les ressortissants de 12 pays dont Haïti et l'Inde au début des années 80. Plus récemment, le visa de visiteur est vu aussi comme un des moyens de contrôle des plus efficaces permettant de prévenir la présence d'immigrants illégaux au Canada. Ainsi, en 1984, des pays comme le Bangladesh, le Sri Lanka, le Guatemala, la Jamaïque et le Pérou entre autres ont été éliminés de la liste des dispenses.

Contrairement aux étudiants étrangers et aux travailleurs temporaires, le gouvernement du Québec n'est pas directement impliqué au niveau de l'admission des visiteurs sur son territoire. Ce domaine est exclusivement de juridiction fédérale.

Environ 26 000 fiches de visiteurs ont été remplies et autorisées par les agents fédéraux en 1983. C'est

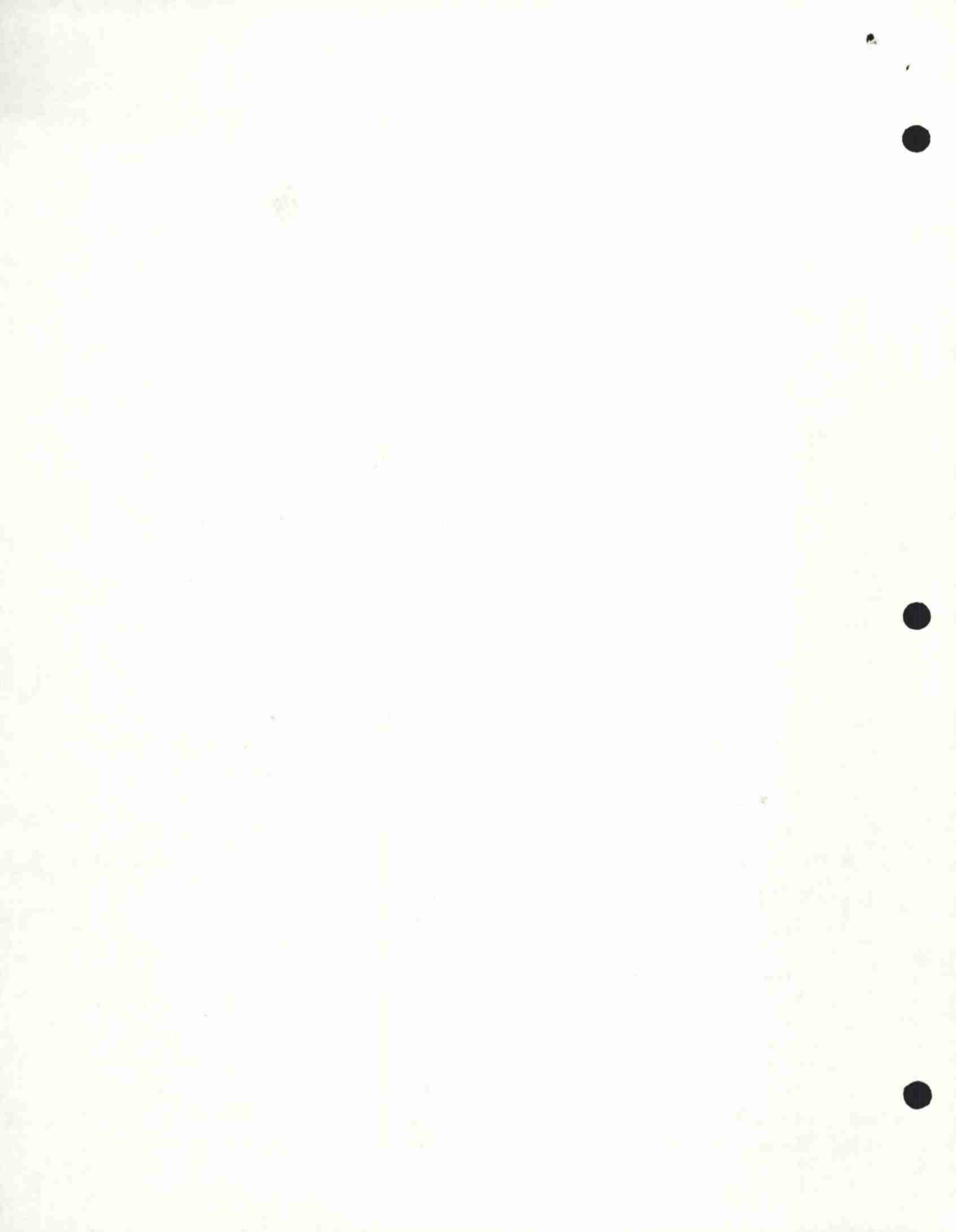
un peu plus que l'an passé mais moins qu'en 1980 et 1981 où le volume se situait à près de 30 000.

Par genre de cas, les touristes représentent près de la moitié des cas en 1983 (48%), les visiteurs non mentionnés ailleurs 19%, les membres d'équipage 16%. Comme par le passé, il s'agit des trois catégories les plus importantes parmi les visiteurs détenant un permis. Les requérants à l'immigration comptent pour 4% des cas et toutes les autres catégories pour environ 13%. Quoique les personnes sollicitant la résidence permanente sont relativement peu importantes parmi les visiteurs, ils totalisent néanmoins près de 1 000 cas.

Globalement, la durée moyenne de validité d'une fiche de visiteur est très courte, soit de 8 semaines en 1983. Plus spécifiquement, 58% des autorisations de séjour ont été délivrées pour une période comprise entre 0 et 4 semaines, 10% pour une durée de 5 à 12 semaines, 14% pour une durée de 3 à 6 mois et 7% pour 6 mois et plus.

La durée moyenne de validité accuse des contrastes très marqués par genre de cas. Elle est nettement plus élevée pour les requérants à l'immigration, les visiteurs auxquels on a imposé des conditions spéciales de séjour et les diplomates étrangers (30 semaines environ) et carrément plus courte en ce qui a trait aux touristes (2 semaines) et aux membres d'équipage (quelques jours seulement) (tableau 23).

Les détenteurs d'une fiche de visiteurs en 1983 viennent en premier lieu des Etats-Unis (12% des cas). Il peut être surprenant de retrouver les Américains en tête de liste car ils sont exemptés du permis. En fait, tout visiteur indépendamment de son pays d'origine doit remplir une fiche de visiteurs lorsque son séjour excède trois mois et ce, peu importe s'il figure dans la liste des dispenses. Une telle formalité s'applique également à tout ressortissant dont on peut douter qu'il



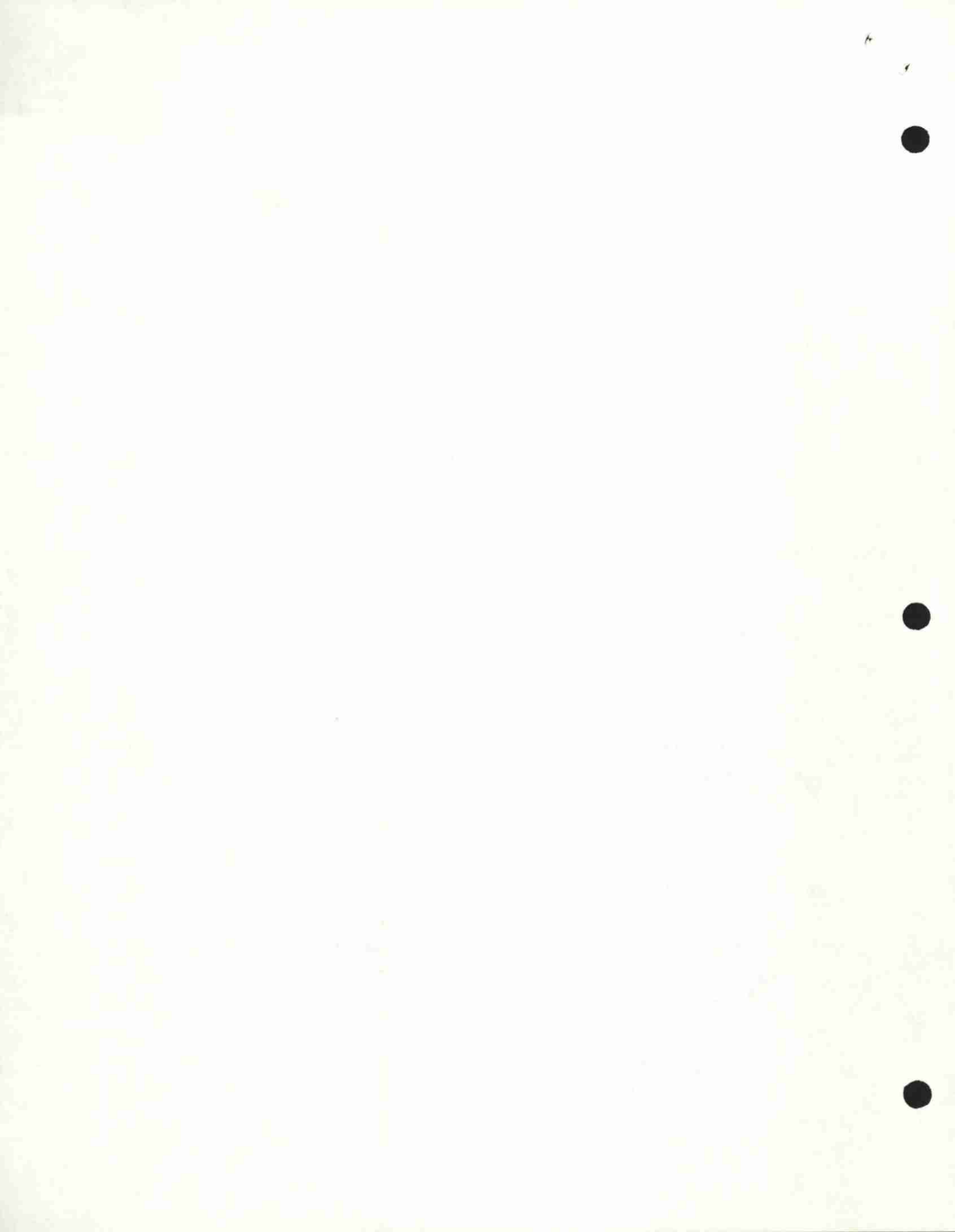
soit un véritable visiteur.

Suite aux Etats-Unis, les visiteurs viennent de Haïti (8%), de Grèce, de France (6% chacun), de Pologne (4%), de Jamaïque, du Royaume-Uni, des Philippines, d'Italie et de l'Inde (3% chacun). Assez curieusement, les principaux pays de provenance des visiteurs sont demeurés sensiblement les mêmes depuis 1978.

La répartition des visiteurs selon le genre de cas varie sensiblement par pays de provenance. En 1983, la part relative des touristes est beaucoup plus élevée que la moyenne chez les ressortissants nés en France (72%), en Italie (67%), au Mexique (67%), en Haïti (65%), au Liban (63%) et au Portugal (61%). Par contre, elle est carrément plus faible s'ils proviennent de Norvège (5%), de Pologne (11%), de Corée du Sud (13%), des Philippines (17%), de Chine populaire (24%) et de République Dominicaine (28%).

Les membres d'équipage constituent les principaux visiteurs en provenance de Norvège (91%), de Corée du Sud (79%) et des Philippines (76%). Ils représentent également une catégorie importante des visiteurs nés en Grèce (49%) et au Royaume-Uni (39%).

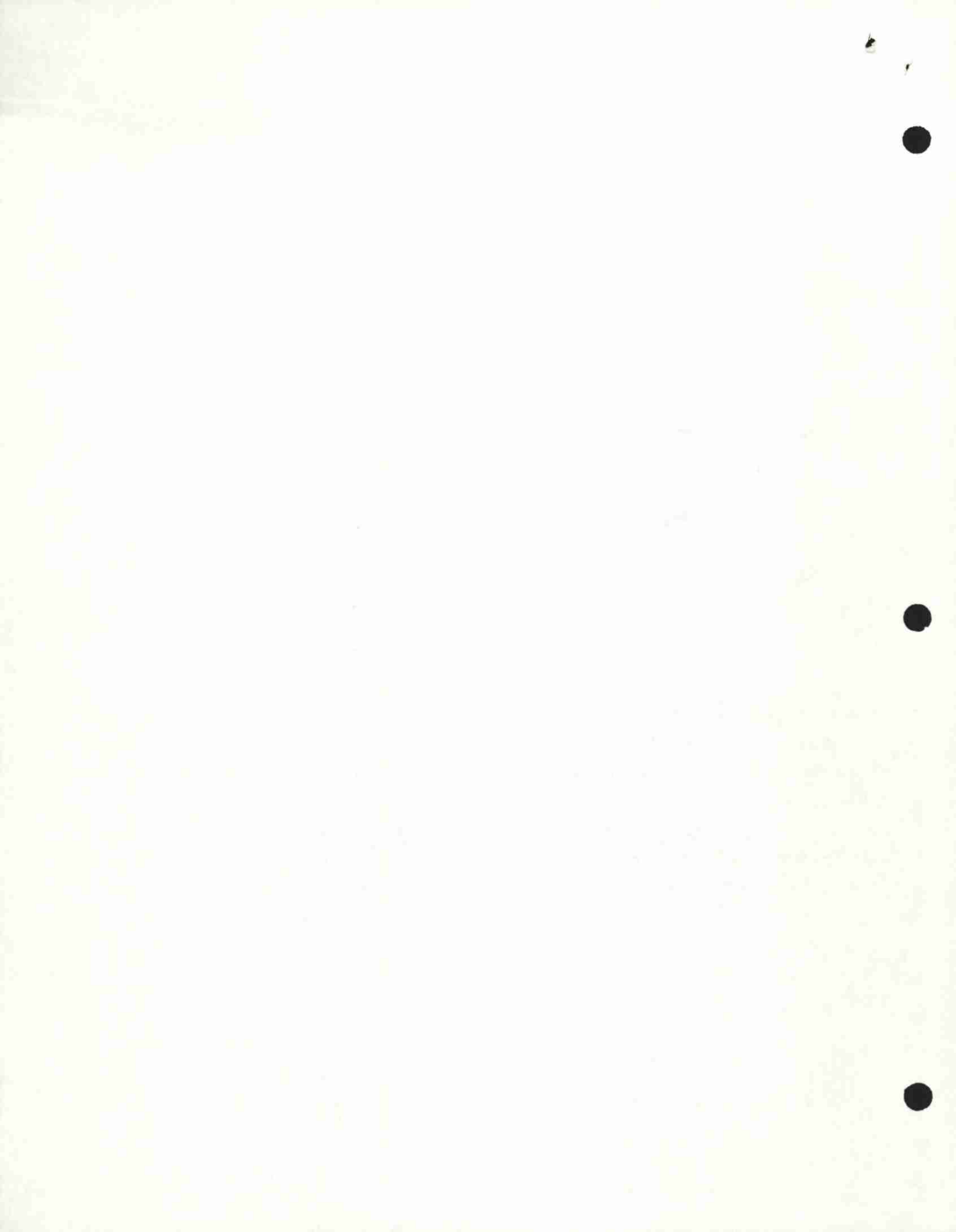
La Guyane (23%), Haïti (19%), la République Dominicaine (15%) ont une part relativement plus élevée que la moyenne de visiteurs dont le séjour est assujéti à des conditions particulières tandis que la République Dominicaine et la Colombie (55% chacun), la Jamaïque (41%), la Guyane (35%) et la Chine Populaire (31%) comptent relativement beaucoup plus de visiteurs non classés ailleurs. Finalement, seulement le Liban (18%) et le Portugal (9%) ont une proportion nettement supérieure de ressortissants ayant demandé la résidence permanente au Canada.



Par ailleurs, on constate que les principaux pays de naissance des membres d'équipage sont la Grèce (19%), les Philippines (12%), la Corée du Sud (11%) et la Norvège (8%). Dans le cas des requérants à l'immigration, il s'agit des Etats-Unis (13%), du Liban (8%), de Haïti (7%), de la France (6%) et de la Grèce (5%).

Comme la durée de validité des fiches de visiteurs est très différente selon le genre de cas, il n'est pas étonnant qu'il en soit ainsi par lieu de naissance. Brièvement, les ressortissants nés en France, au Liban, au Portugal, en Italie et en Allemagne fédérale sont autorisés à demeurer pour des périodes relativement plus longues (de 11 à 14 semaines) que ceux nés en Norvège, en Corée du Sud, aux Philippines, en Colombie et en République Dominicaine (de 2 à 4 semaines) (tableau 24).

En terminant, il faut éviter de confondre l'analyse précédente avec celle du mouvement global des visiteurs au Québec. En fait, les ressortissants étrangers munis d'un permis de visiteurs sont généralement des cas spéciaux, soit que leur séjour doit se prolonger au-delà d'une certaine limite, soit qu'ils proviennent de pays ne figurant pas sur la liste des dispenses, ou soit encore parce que les agents de douanes ont des raisons de croire qu'un ressortissant étranger n'est pas vraiment un visiteur etc. Par conséquent, la population visée ici ne correspond qu'à une infime partie du volume global de visiteurs que le Québec reçoit chaque année.



TABEAU 23
Fiches de visiteurs selon le genre de cas et la durée de validité, 1983

Durée Genre de cas	0 - 4 semaines		5 - 8 semaines		9 - 12 semaines		13 - 25 semaines		26 - 51 semaines		Plus d'un an		Total		Durée moyenne
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Visiteur n.m.a. (10)	3 376	70,0	345	7,1	286	5,9	485	10,0	237	4,9	97	2,0	4 826	100,0	6,5
Facultatif ¹ (11)	1 662	73,4	237	10,5	165	7,3	185	8,2	11	0,5	3	0,1	2 263	100,0	4,1
Statut offi- ciel ² (12)	2	5,4	1	2,7	2	5,4	2	5,4	4	10,8	26	70,3	37	100,0	30,4
Groupe religieux (13)	6	5,8	5	4,8	7	6,7	24	23,1	16	15,4	46	44,2	104	100,0	34,2
Membre d'équi- page (14)	4 130	99,6	9	0,2	3	0,1	3	0,1	-	-	1	-	4 146	100,0	0,2
Touriste (15)	4 978	40,4	1 918	15,6	1 417	11,5	2 680	21,8	1 022	8,3	303	2,5	12 318	100,0	2,2
Pays communiste (16)	794	68,6	44	3,8	55	4,8	111	9,6	129	11,1	24	2,1	1 157	100,0	7,1
Demande au Canada droit d'établis- sement (17)	32	3,3	34	3,5	37	3,8	215	22,3	413	42,8	234	24,2	965	100,0	30,0
En vigueur (18)	45	39,8	12	10,6	11	9,7	20	17,7	20	17,7	5	4,4	113	100,0	12,8
Total	15 025	57,9	2 605	10,0	1 983	7,6	3 725	14,4	1 852	7,1	739	2,9	25 929	100,0	8,3

¹ Le code "facultatif" s'applique lorsque l'agent désire imposer des conditions et que le séjour doit durer normalement moins de 3 mois.

² Le code "statut officiel" est utilisé lorsque le requérant est un diplomate accrédité au Canada ou lorsqu'il est visé dans la loi canadienne sur les forces étrangères.

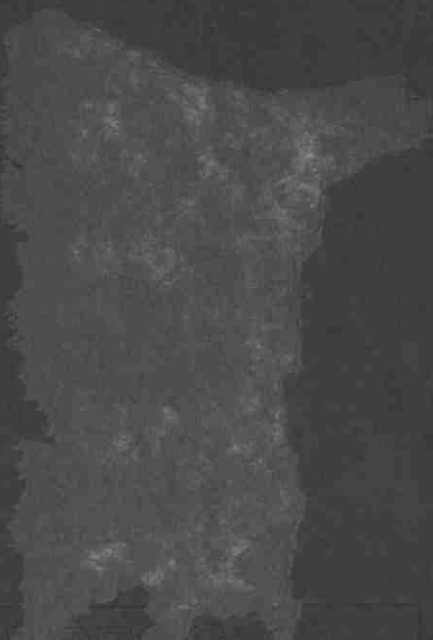


Tableau 24
Fiches de visiteurs selon le genre de cas¹, la durée moyenne de validité et les 20 principaux pays de naissance, 1983

Genre de cas	10		11		12		13		14		15		16		17		18		Total		Durée moyenne
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Etats-Unis	908	29,2	434	14,0	4	0,1	41	1,3	130	4,2	1 461	47,0	1	-	121	3,9	7	0,2	3 107	100,0	8,2
Haïti	254	12,8	370	18,7	-	-	5	0,3	3	0,2	1 277	64,6	-	-	67	3,4	2	0,1	1 978	100,0	5,1
Grèce	107	6,5	101	6,2	-	-	-	-	801	49,0	573	35,0	1	0,1	50	3,1	2	0,1	1 635	100,0	5,8
France	161	10,1	100	6,3	18	1,1	6	0,4	106	6,6	1 145	71,6	3	0,2	56	3,5	4	0,3	1 599	100,0	13,6
Pologne	41	4,4	11	1,2	-	-	-	-	19	20,0	101	10,8	720	77,3	38	4,1	2	0,2	932	100,0	6,1
Jamaïque	312	41,3	77	10,2	1	0,1	2	0,3	4	0,5	322	42,6	-	-	19	2,5	19	2,5	756	100,0	7,0
Royaume-Uni	87	12,9	33	4,9	5	0,7	-	-	265	39,2	267	39,5	-	-	18	2,7	1	0,1	676	100,0	9,6
Philippines	29	4,3	6	0,9	-	-	6	0,9	506	75,6	114	17,0	-	-	8	1,2	-	-	669	100,0	3,0
Italie	67	10,2	46	7,0	-	-	3	0,5	62	9,4	443	67,3	1	0,2	31	4,7	5	0,8	658	100,0	11,6
Inde	86	13,7	25	4,0	-	-	5	0,8	147	23,5	338	54,0	-	-	19	3,0	6	1,0	626	100,0	8,0
République Dominicaine	311	55,3	85	15,1	-	-	1	0,2	1	0,2	157	27,9	-	-	7	1,2	-	-	562	100,0	3,8
Corée du Sud	35	6,3	5	0,9	-	-	-	-	443	79,4	74	13,3	-	-	1	0,2	-	-	558	100,0	2,9
Colombie	298	54,8	56	10,3	1	0,2	4	0,7	3	0,6	173	31,8	1	0,2	8	1,5	-	-	544	100,0	3,4
Guyane	182	34,7	122	23,3	-	-	-	-	-	-	196	37,4	-	-	12	2,3	12	2,3	524	100,0	7,0
Allemagne fédérale	65	15,7	24	5,8	1	0,2	-	-	81	19,5	223	53,7	1	0,2	20	4,8	-	-	415	100,0	10,8
Liban	50	12,5	23	5,7	-	-	2	0,5	-	-	254	63,3	-	-	72	18,0	-	-	401	100,0	13,4
Chine populaire	118	31,3	22	5,8	-	-	-	-	81	21,5	89	23,6	58	15,4	5	1,3	4	1,1	377	100,0	5,3
Portugal	36	9,6	54	14,4	-	-	1	0,3	20	5,3	229	61,1	-	-	34	9,1	1	0,3	375	100,0	11,6
Norvège	10	2,7	1	0,3	-	-	2	0,5	340	91,2	18	4,8	1	0,3	1	0,3	-	-	373	100,0	1,5
Mexique	51	14,8	34	9,9	-	-	-	-	11	3,2	230	66,9	-	-	16	4,7	2	0,6	344	100,0	9,9
Total, 20 princ. pays	3 208	18,8	1 629	9,5	30	0,2	78	0,5	3 023	17,7	7 684	44,9	787	4,6	603	3,5	67	0,4	17 109	100,0	8,0
Total, tous les pays	4 826	18,6	2 263	8,7	37	0,1	104	0,4	4 146	16,0	12 318	47,5	1 157	4,5	965	3,7	113	0,4	25 929	100,0	8,3

¹ Pour la description des genres de cas voir le tableau 23.





ACCENT

25070	YEL LOWRAUNE	BY2507
25071	BLACK NOIR	BG2507
25072	BLUE BLEU	BN2507
25073	B BLUE BLEU D	BB2507
25074	GREY GRIS	GB2507
25075	GREEN VERD	GV2507
25076	TANGERINE	PA2507
25078	RED ROUGE	PR2507
25079	X RED ROUGE Y	BY2507

MADE IN CANADA / FABRIQUE EN CANADA
ACCENT CANADIAN COMPANY LIMITED
COMPAGNIE CANADIENNE ACCENT LIMITEE
TORONTO CANADA

Bibliothèque Cécile - Rouleau



QMC A 512 772